

Secrétariat général

COMMISSION PERMANENTE
DU 15 JUIN 2016



PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

Présence du mercredi 15 juin 2016	page 2
Modifications intervenues dans l'ordre du jour de la commission permanente	page 3
Ordre du jour définitif	page 5
Approbation du procès-verbal de la commission permanente du mercredi 18 mai 2016	page 11
Secteur présenté par Mme PÉCRESSE	page 10
Secteur présenté M. BARIANI – Grand Paris	page 12
Secteur présenté par M. CHARTIER – Économie et emploi	page 16
Secteur présenté par Mme JOUANNO – Écologie et développement durable	page 23
Secteur présenté par M. BEAUDET – Transports	page 25
Secteur présenté par Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture	page 27
Secteur présenté par M. DOUILLET – Action internationale et tourisme	page 39
Secteur présenté par Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille	page 41
Secteur présenté par M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative	page 44
Secteur présenté par Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche	page 48
Secteur présenté par M. DIDIER – Logement et politique de la ville	page 49
Secteur présenté par Mme CIUNTU – Administration générale	page 51
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Éducation	page 53
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Culture	page 58
Annexes	page 61

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 15 JUIN 2016

ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Véronique COTÉ-MILLARD, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Christine FREY, Marie-Pierre de la GONTRIE, Audrey GUIBERT, Faten HIDRI, Chantal JOUANNO, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Philippine LANIESSE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY Bénédicte MONVILLE-DE CECCO, Valérie PÉCRESE, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Roseline SARKISSIAN, Béatrice TROUSSARD, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Didier BARIANI, Stéphane BEAUDET, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, Carlos DA SILVA, Geoffroy DIDIER, , David DOUILLET, Benoît HAMON, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Vincent JEANBRUN, Jean-Lin LACAPELLE, Aurélien LEGRAND, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Frédéric PECHENARD, Julien PROFFIT, Jérémy REDLER, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMÉRO – MICHEL, Mustapha SAADI, Wallerand de SAINT JUST, Mounir SATOURI, Thierry SOLÈRE, Rachid TEMAL, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER,

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Nadège AZZAZ, Agnès ÉVREN.

Messieurs Stéphane SALINI, Pierre SERNE, Yann WEHRLING.

**MODIFICATIONS INTERVENUES
DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 15 JUIN 2016**

RAPPORTS AJOUTÉS :

- **M. BEAUDET - Transports**
- **CP 16-208** : Attribution de subvention dans le cadre de la politique régionale d'écomobilité - soutien aux études et à la mise en œuvre des plans de déplacements scolaires et inter-entreprises - première affectation 2016
- **Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille**
- **CP 16-201** : Action sociale, handicap et familles - attributions de subventions - deuxième affectation pour 2016 - mise en œuvre du fonds régional de solidarité et soutien aux familles
- **Mme CHAIN-LARCHÉ - Ruralité et agriculture**
- **CP 16-367** : Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016

RAPPORTS RETIRÉS :

- **M. CHARTIER – Économie et emploi**
- **CP 16-140** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Attribution de subventions dans le cadre du programme régional : « Appui à l'orientation professionnelle des actifs 2016 » - Deuxième affectation pour ARIS
- **M. DIDIER – Logement et politique de la ville**
- **CP 16-131** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – logement » - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale d'aide à la création de logements locatifs sociaux première affectation pour 2016

MODIFICATIONS DE TITRE :

- **M. CHARTIER – Économie et emploi**
- **CP 16-229** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », sous-fonction 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-004 (111004) « accès à l'information et à l'orientation », action 11100401 « Soutien aux missions locales », nature 657 « Subventions » - Soutien régional aux missions locales - Affectation du solde 2016 (2^{ème} tranche) et partenariat avec les conseils départementaux : signature du pacte territorial d'insertion (PTI) des Hauts-de-Seine

- **Mme JOUANNO – Écologie et développement durable**
 - **CP 16-144** : Chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », action 17100802- « Emplois d'insertion en environnement » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale- « Emplois d'insertion environnement » (première affectation juin 2016).
 - **CP 16-162** : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 75 « Politique de l'énergie », sous-fonction 73 « Politique de l'air », code fonctionnel 73 « Politique de l'air », chapitre 937 « Environnement », sous fonction 75 « Politique de l'énergie » - Attribution de subventions dans les domaines de l'air et de l'énergie. Première affectation 2016. Mise en œuvre de la politique régionale en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets (CR 105-11) – approbation du contrat d'objectifs territorial « Déchets » du SIREDOM (91)
- **Mme ÉVREN – Éducation et culture**
 - **CP 16-222** : Chapitre 933, code fonctionnel 312, programme HP 312-006, code fonctionnel 312, Programme HP 312-008, code fonctionnel 312, programme HP 312-013 - Fabriques de culture - Première affectation 2016. Conventions 2014 - Deuxième reconduction
 - **CP 16-238** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle » - Première attribution des dotations au titre de l'année scolaire 2016-2017 dans le cadre de la politique régionale des aides sociales aux lycéens : - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à la demi-pension pré et post bac - aide régionale à l'équipement pré bac et post bac - aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE
 - **CP 16-200** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale culturelle pour les dispositifs : (deuxième affectation pour 2016) - soutien aux musiques actuelles et amplifiées en Île-de-France - soutien à diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant - soutien aux réseaux culturels franciliens - subvention à une association à vocation européenne - soutien à la vie littéraire dans le cadre de la politique régionale du livre - soutien à la création et à la diffusion des arts plastiques
 - **CP 16-241** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes » - Contrats techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (CTO/CEO) pour les lycées de la région d'Île-de-France - 1er versement- dotations pour la maintenance immobilière 2eme rapport de l'année 2016 - budget 2016
- **M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative**
 - **CP 16-246** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Ile-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - soutien aux événements sportifs, - accueil de délégations étrangères, - adoption d'un nouveau modèle de convention relatif à la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens »
- **M. BARIANI – Grand Paris**
 - **CP 16-217** : Chapitre 935, code fonctionnel 50 « Services communs » - Affectation d'une autorisation d'engagement pour la consultation « dessine-moi le Grand Paris de demain »

VOTE DE L'URGENCE (mention signalée en rouge dans l'ODJ) :

Rapports CP 16-068, CP 16-162, CP 16-192, CP 16-196, CP 16-200, CP 16-201, CP 16-214, CP 16-215, CP 16-217, CP 16-218, CP 16-224, CP 16-238, CP 16-246, CP 16-249, CP 16-363, CP 16-367

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESE

CP 16-363 : Attribution de la protection fonctionnelle au bénéfice de la présidente du conseil régional d'Île-de-France - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi

CP 16-203 : Chapitre 901, sous-fonction 12 - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage - Troisième affectation 2016

CP 16-214 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - La Région s'engage pour la formation, l'apprentissage et l'emploi - Deuxième affectation de subventions passerelles entreprises 2016 - Deuxième affectation de subventions chantiers école 2016 - Affectation relative à la prorogation du marché de formation et professionnalisation des personnels de l'alternance - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-235 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - Mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage - Financement de postes de développeurs de l'apprentissage

CP 16-140 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Attribution de subventions dans le cadre du programme régional : « Appui à l'orientation professionnelle des actifs 2016 » - Deuxième affectation pour ARIS - **RETIRÉ**

CP 16-199 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Centre de ressources illettrisme - 2^{ème} affectation 2016 convention 2016

CP 16-229 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », sous-fonction 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-004 (111004) « accès à l'information et à l'orientation », action 11100401 « Soutien aux missions locales », nature 657 « Subventions » - Soutien régional aux missions locales - Affectation du solde 2016 (2^{ème} tranche) et partenariat avec les conseils départementaux : signature du pacte territorial d'insertion (PTI) des Hauts-de-Seine

CP 16-249 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Service public régional de formation et d'insertion professionnelles. Programme régional qualifiant « compétences » - Programmation régionale 2014 : 2^{ème} reconduction – Programmation régionale 2015 : 1^{ère} reconduction. La Région s'engage pour l'emploi : mobilisation dans le cadre du plan 500 000 : avenants aux marchés « Compétences », « Pôles de projet professionnel » et « dispositif expérimental de formation à l'anglais aéroportuaire ». Programme régional de formations transversales. Formation des personnes placées sous-main de justice - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-068 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - Affectation provisionnelle d'autorisations d'engagement relative à des actions conduites par l'unité développement pour 2016 - Deuxième affectation 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-121 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - Actions pour l'économie, l'emploi et la formation dans les territoires - Actions pour le développement des territoires dans le cadre de la mise en œuvre des pactes en cours - Actions spécifiques pour le développement des territoires - Juin 2016

CP 16-236 : Fusion-absorption de la maison de l'emploi et de l'initiative économique du haut Val d'Oise par la mission intercommunale locale du nord-ouest de la vallée de l'Oise : approbation des avenants de transfert au profit de l'association réflexes 95

CP 16-110 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - Deuxièmes affectations 2016 aux couveuses

CP 16-195 : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication » - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur du développement numérique - Soutien au Paris open source Summit soutien, au cloud week Paris, cotisations aux associations du numérique - Contribution annuelle au syndicat mixte Seine-et-Marne numérique

CP 16-198 : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191003 « Economie sociale et solidaire », action 19100301 « Soutien à l'ESS » - Financement de l'économie sociale et solidaire : attribution de subventions dans le cadre de l'aide régionale aux structures d'insertion par l'économie (ARSIE)

CP 16-234 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » - Plan interfilières des industries automobile, aéronautique et mécanique : - gouvernance du comité mécanique Ile-de-France - Salon Midest 2016 - Smart manufacturing Paris Saclay 2016

CP 16-242 : Chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » - Aides au développement des entreprises artisanales franciliennes – Affectation de crédits pour 2016

CP 16-243 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » - Subventions partielles 2016 (2^{ème} affectation) aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité : Advancity Paris région, Astech Paris région, Cap Digital Paris région, MOV'EO, Medicen Paris région et systematic Paris région plan industries : soutien à la structure de gouvernance du pôle de compétitivité finance innovation plan industries : soutien au pôle de compétitivité MOV'EO dans le cadre de l'action Perfinnov auto : plan filière régional optique et systèmes complexes (2^{ème} affectation) soutien aux clusters Optics Valley (2^{ème} affectation), Silver Valley (2^{ème} affectation)

CP 16-252 : Chapitre, code fonctionnel, programme, chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191001 « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projet et fonctionnement de la gamme des aides au financement » - Mise en œuvre de la SRDEI : faciliter l'accès des entreprises franciliennes à la commande publique - Octroi et affectation d'une subvention globale de fonctionnement au GIP Maximilien relative à la mise en place d'un dispositif commun pour les marchés publics d'Ile-de-France - Contribution au GIP Maximilien

CP 16-263 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-002 (192002) « Soutien à l'innovation technologique », action 19200203 « Structures d'appui à l'innovation » - Soutien aux organismes associés bénéficiant du concours de la Région Ile-de-France, avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens, seconde affectation 2016 de la subvention globale de fonctionnement en faveur du lieu du design en Ile-de-France

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

CP 16-144 : Chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », action 17100802 « Emplois d'insertion en environnement » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale « Emplois d'insertion environnement » (première affectation juin 2016).

CP 16-157 : Attributions de subventions dans le cadre de la « stratégie régionale pour la biodiversité ». Première affectation 2016. Mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : convention Etat-Région-SAFER (CPER 2015-2020)

CP 16-162 : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 75 « Politique de l'énergie », sous-fonction 73 « Politique de l'air », code fonctionnel 73 « Politique de l'air », chapitre 937 « Environnement », sous fonction 75 « Politique de l'énergie » - Attribution de subventions dans les domaines de l'air et de l'énergie. Première affectation 2016. Mise en œuvre de la politique régionale en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets (CR 105-11) – approbation du contrat d'objectifs territorial « Déchets » du SIREDOM (91) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports

CP 16-207 : Chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 825 « Sécurité routière », code fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la sécurité routière. Première affectation 2016

CP 16-209 : Chapitre 938 « Transports », sous fonction 81 « Transports en commun de voyageurs », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun » - Réseau PAM Ile-de-France : - participation au fonctionnement du réseau Pam Île-de-France. 1^{ère} affectation pour 2016 - Convention de financement PAM 95 - Convention de financement PAM 75

CP 16-210 : Opérations du contrat de plan Etat – Région 2015 – 2020 - Liaisons ferroviaires. Convention de financement relative à l'opération schéma directeur du RER A

CP 16-212 : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 818 « Autres transports en commun » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport ». Opérations du contrat de plan Etat - Région. Liaison TCSP. Première affectation 2016. TCSP Esbly - Chessy - Val d'Europe

CP 16-204 : Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport » - schéma directeur d'accessibilité

CP 16-208 : Attribution de subvention dans le cadre de la politique régionale d'écomobilité - Soutien aux études et à la mise en œuvre des plans de déplacements scolaires et inter-entreprises - Première affectation 2016

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

CP 16-240 : Chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » - Affectations de crédits en faveur des parcs naturels régionaux : conventions transitoires relatives aux programmes d'actions 2016. Cotisation à la fédération des parcs naturels régionaux de France

CP 16-367 : Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

CP 16-232 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-008 (122008) « Equipement des lycées publics », action 12200801 « Matériel pédagogique », action 12200803 « Développement des TICE et des ENT », programme HP224-030 (122030) « Equipement des cités mixtes régionales », action 12203001 « Matériel pédagogique », action 12203004 « Développement des TICE et des ENT », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-005 « Schéma des formations », action 12800504 « Développement des TICE et des ENT » - Equipements pédagogiques dans les EPLE. Diverses politiques régionales - Quatrième rapport de l'année 2016

CP 16-247 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505), chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », action « accompagnement de la politique d'apprentissage » (11200302) - Opération de sensibilisation des lycéens et des apprentis à l'histoire du XXe siècle, à l'éducation, à la paix et à la citoyenneté - Affectation de crédits relatifs au marché public avec le mémorial de Caen - Année scolaire 2016-2017

CP 16-135 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - Rapport relatif à l'aide à l'introduction de produits biologiques au sein des restaurants scolaires franciliens - Affectations des dotations au titre de l'année 2016 et ajustement des dotations au titre de l'année 2015

CP 16-194 : Chapitre 902 « Enseignement », code Fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des lycées » - Sécurisation des lycées cinquième affectation budget 2016

CP 16-223 : Travaux dans les EPLE et dans les cités mixtes régionales d'Île-de-France - 4^{ème} rapport de l'année 2016

CP 16-238 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle » - Première attribution des dotations au titre de l'année scolaire 2016-2017 dans le cadre de la politique régionale des aides sociales aux lycéens : - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à la demi-pension pré et post bac - aide régionale à l'équipement pré bac et post bac - aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-241 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes » - Contrats techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (CTO/CEO) pour les lycées de la région d'Île-de-France - 1er versement- dotations pour la maintenance immobilière 2eme rapport de l'année 2016 - budget 2016

CP 16-226 : Chapitre 932 « Fonctionnement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme 122018 « Dépenses de gestion associées », action 12201802 « Prestations liées aux travaux » - Services de déménagement et de stockage en garde meubles des mobiliers et matériels lourds des EPLE du second degré du ressort de la Région Ile-de-France - marché n°1100132. Lot n° 1 : secteurs nord-est et nord-ouest. Lot n° 2 : secteurs sud-est et sud-ouest. Protocole transactionnel

CP 16-237 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 (12200401) « Renovations des lycées publics » - Lycée Flora Tristan à Noisy le Grand (93). Opération de restructuration partielle du service de restauration et du hall et de rénovation thermique du bâti. Protocole transactionnel avec la société 3LM bâtiment mandataire : SAERP

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Culture

CP 16-200 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale culturelle pour les dispositifs : (deuxième affectation pour 2016) - soutien aux musiques actuelles et amplifiées en Île-de-France - soutien à diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant - soutien aux réseaux culturels franciliens - subvention à une association à vocation européenne - soutien à la vie littéraire dans le cadre de la politique régionale du livre - soutien à la création et à la diffusion des arts plastiques - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-222 : Chapitre 933, code fonctionnel 312, programme HP 312-006, code fonctionnel 312, Programme HP 312-008, code fonctionnel 312, programme HP 312-013 - Fabriques de culture - Première affectation 2016. Conventions 2014 - Deuxième reconduction

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DOUILLET – Action internationale et tourisme

CP 16-224 : Coopération décentralisée : subventions de fonctionnement à l'institut des métiers de la ville d'Antananarivo et à l'institut des métiers de la ville de Hanoi et avenants - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-231 : Chapitre 930 « Service généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement », programme HP 044-002 (104003) coop dec, code fonctionnel 048 - Prolongation de représentants de la Région sur ses zones de coopération

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

CP 16-206 : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé » - La politique régionale de santé - Attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé - Troisième affectation

CP 16-201 : Action sociale, handicap et familles - attributions de subventions - deuxième affectation pour 2016 - mise en œuvre du fonds régional de solidarité et soutien aux familles - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative

CP 16-215 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - Première affectation 2016 jeunesse, citoyenneté, vie associative - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-244 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », programme HP 32-001 (132001) « Équipements sportifs d'intérêt régional » - Attribution d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du sport en Ile-de-France - Dispositif « Terrains synthétiques de grands jeux »

CP 16-245 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France - Conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 - Affectations 2016

CP 16-246 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Ile-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - soutien aux événements sportifs, - accueil de délégations étrangères, - adoption d'un nouveau modèle de convention relatif à la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens » - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-228 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », programme « Investissements dans les îles de loisirs », action « Accessibilité des îles de loisirs aux personnes en situation de handicap », action « Aménagements » - Equipements sportifs et de loisirs - Affectation d'autorisations de programme pour la mise en accessibilité des îles de loisirs aux personnes en situation de handicap - Affectation d'une autorisation de programme pour l'île de loisirs de Vaires-Torcy (77)

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

CP 16-196 : Budget 2016 - chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP92-001 « Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur », action 19200111 « Soutien aux coopérations scientifiques » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche - Soutien régional aux manifestations scientifiques en Ile-de-France - Affectations 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-216 : Chapitre 939 « Action économique », sous fonction 92 « Recherche et innovation », chapitre 909 « Action économique », sous fonction 92 « Recherche et innovation » - Promouvoir la culture scientifique en île de France – Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2016.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – Logement et politique de la ville

CP 16-197 : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville », programme 51-003 « Actions politique de la ville », action 15100303 « Actions politique de la ville », chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 57 « Sécurité », programme HP57-004 « Actions de prévention et de médiation », action 15700402 « Action de prévention et de médiation » - Mise en œuvre des orientations pour une nouvelle action régionale en matière de politique de la ville. Réaffectation. Médiation, prévention, protection.

CP 16-131 : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – logement » - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale d'aide à la création de logements locatifs sociaux première affectation pour 2016 - **RETIRÉ**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

CP 16-192 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - Rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux -commission permanente du 15 juin 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-193 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP021-019 « Société d'entraide des conseillers régionaux » - Affectation du solde de la subvention en faveur de la SECRIFF

CP 16-211 : Evolution du dispositif d'octroi des prêts sociaux aux agents de la Région

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BARIANI – Grand Paris

CP 16-217 : Chapitre 935, code fonctionnel 50 « Services communs » - Affectation d'une autorisation d'engagement pour la consultation « dessine-moi le Grand Paris de demain » - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 16-218 : Chapitre 935, code fonctionnel 50 « Services communs », programme HP 50-008 « Stratégies métropolitaines et métropole francilienne » - Affectation d'une autorisation d'engagement pour la cotisation au syndicat mixte Paris métropole au titre de l'année 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

NB : - Les élus siégeant dans un organisme sont réputés ne pas participer aux votes s'y rapportant.

La séance est ouverte par Madame Valérie PÉCRESSE, présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, à 9 heures.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE

Mme la Présidente – Nous inaugurons les nouveaux micros.

Vote de l'urgence

Mme la Présidente – Je vais vous demander le vote de l'urgence, sur les rapports 16-068, 16-162, 16-192, 16-196, 16-200, 16-201, 16-214, 16-215, 16-217, 16-218, 16-224, 16-238, 16-246, 16-249, 16-363, et 16-367.

Vote de l'urgence

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : PSR et app, FN, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Approbation du procès-verbal de la commission permanente du mercredi 18 mai 2016

Mme la Présidente – Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la commission permanente du mercredi 18 mai 2016. Qui approuve ce procès-verbal ? Qui vote contre ? Monsieur KIENZLEN ?

M. KIENZLEN (PSR et app) – Merci. Normalement, ce n'était pas moi qui devais la faire, mais puisque nous sommes juste à l'heure, je vais m'en charger. Sur le procès-verbal de la dernière séance, les propos de M. PÉCHENARD, tels qu'ils ont été rapportés, nous ont un petit peu choqués, notamment la partie expliquant qu'il n'y avait jamais eu d'attentat sous Nicolas SARKOZY. Vous avez dit très précisément qu'il n'y avait pas eu d'attentat de 2007 à mars 2012. En effet, mars 2012 est la date de l'attentat de Mohamed MERAH. Vous tordez un petit peu la réalité. Je trouve que ce n'était pas très correct comme réponse. Vous aviez fait aussi une réponse à Madame AZZAZ, Madame la Présidente, au sujet de Michel SAPIN (je n'ai pas le document sous les yeux) à propos du féminisme. *Grosso modo*, que lorsque nous avons un ministre qui claquait la culotte aux journalistes, nous ne venions pas trop la ramener. Je ne voudrais tout de même pas vous renvoyer, Madame la Présidente, aux propos que vous avez tenus lors de la campagne, où vous disiez « Qui de mieux pour faire le ménage qu'une femme ? » ou aux derniers propos que vous avez tenus dans le supplément, *grosso modo*, « quand c'est trop compliqué, ce n'est pas pour une femme ». Je pense que niveau leçon de féminisme, chacun devrait balayer devant sa porte. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Alors, Monsieur KIENZLEN, d'abord, les propos de chacun doivent être retranscrits fidèlement sur le procès-verbal. C'est ce qui a été fait, et il n'y a donc pas là à contestation de procès-verbal. Mais puisque vous me parlez de ma visite au salon Futurs en Scène, permettez-moi de vous dire que vous n'y étiez pas, et qu'il s'agissait de mes talons qui mesuraient 10 cm et ne me permettaient pas de monter. Ils m'ont alors dit « C'est vrai, ce n'est pas fait pour des personnes qui ont des talons hauts ». Si vous voulez mettre des talons hauts, mettez-les, et ensuite, nous parlerons. Mais arrêtez de faire des fausses polémiques sur des sujets qui n'en sont pas ! Merci Monsieur KIENZLEN.

Nous allons maintenant passer à une minute de silence. S'il vous plaît, Monsieur KIENZLEN. Monsieur KIENZLEN, il y a de vrais sujets dans l'actualité. Nous pouvons nier toutes les différences, etc, mais le fait est que j'avais 7 cm de talon, et que pour monter sur cet engin, c'était compliqué. Ils m'ont expliqué que ce n'était pas fait pour des femmes en talons. Voilà ! Et c'est comme ça que le sujet a commencé. Donc, arrêtez de faire des fausses polémiques sur des sujets. Monsieur KIENZLEN, lorsque vous aurez fait émerger autant de femmes que je le fais, vous en reparlez. Voilà !

Maintenant, je voudrais simplement que nous passions aux vrais sujets d'actualité. Je voudrais que nous nous levions pour une minute de silence, pour les victimes d'Orlando et les victimes du lâche assassinat de Magnanville. Merci.

La Commission observe une minute de silence.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Nous allons passer maintenant au vote du procès-verbal. Qui est pour le vote de ce procès-verbal ? Qui est contre le vote de ce procès-verbal ? Qui s'abstient sur ce procès-verbal ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Approbation du procès verbal de la commission permanente du mercredi 18 mai 2016

POUR : LR, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : PSR et app, FN

ADOPTION

Mme la Présidente – La protection fonctionnelle, au bénéfice de la Présidente, pour faux et usurpation d'identité.

CP 16-363 : Attribution de la protection fonctionnelle au bénéfice de la présidente du conseil régional d'Île-de-France -
PROCÉDURE D'URGENCE

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-363

POUR : LR, PSR ET APP, UDI, CD, FDG, RCDE

ABSTENTION : FN

NPPV : EELVA

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BARIANI – Grand Paris

CP 16-217 : Chapitre 935, code fonctionnel 50 « Services communs » - Affectation d'une autorisation d'engagement pour la consultation « dessine-moi le Grand Paris de demain » - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission du Grand Paris : **avis favorable***

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous allons passer maintenant au secteur présenté par Monsieur BARIANI. Il y a une demande de parole du Front de Gauche. Allez-y, Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Merci Madame la Présidente. C'est une demande de prise de parole sur la subvention syndicats Paris Métropole, qui, si j'en lis le texte, montre que vous attribuez une subvention de 50 000 euros sur une ligne budgétaire de 341 000 prévus initialement.

Mme la Présidente – Pardon, Monsieur MIGNOT, nous sommes au 16-217. Il s'agit de « Dessine-moi le grand Paris ».

M. MIGNOT (FdG) – Sur les 300 000 euros d'engagement d'AMO, nous aurions aimé avoir des éléments un peu plus précis sur cette question, notamment les critères d'éligibilité et la connaissance des projets, pour pouvoir nous prononcer de manière plus précise sur ce sujet. Nous engageons 300 000 euros de dépenses, et c'est vrai qu'une concertation entre élus, pour connaître la nature précise des projets retenus, aurait été utile pour élaborer un cahier des charges très complet sur la question.

Mme la Présidente – Peut-être la prise de parole PSR et app pour faire une réponse commune ? Madame FREY ?

Mme FREY (PSR et app) – Merci Madame la Présidente. Effectivement vous vous étiez engagée, lorsque vous aviez présenté ce projet en Conseil Régional, à nous saisir, en CP, de l'ensemble du dispositif détaillé, de ses objectifs, de ses enjeux, de l'articulation avec d'autres projets similaires lancés par la ville ou par la métropole du Grand Paris, sur le calendrier, le partage financier, etc. Et aujourd'hui, il n'y a rien de tout cela dans ce rapport. Cette absence d'élément explique sans doute que, finalement, vous soyez contrainte, une fois la communication faite autour de ce projet, qui faisait en quelque sorte avec la course avec celui de la métropole, de recourir à une AMO pour en définir et les contours, et le contenu. Nous le regrettons, d'autant que le coût nous semble assez élevé, mais ceci explique peut-être cela. Nous pensons que, sans doute, une certaine sobriété, que vous mettez souvent en avant, aurait permis d'éviter une telle dépense aujourd'hui.

Mme la Présidente – Monsieur BARIANI, la parole est à vous.

M. BARIANI – Merci Madame la Présidente. En matière de sobriété, nous avons un avantage incontestable depuis janvier dernier. J'attire l'attention sur le fait qu'une autorisation d'engagement pour les 6 mois de Grand Paris, à hauteur de 300 000 euros, la présidence en a conscience, est très en dessous de ce que les projets analogues, faits soit par la métropole du Grand Paris ou la ville de Paris, font pour des choses identiques. Évidemment, Geoffroy DIDIER et moi faisons d'abord attention à la sobriété dans nos engagements financiers. C'est la première chose. 300 000 euros est actuellement la somme la plus modique consacrée au versement d'une somme pour une AMO pour le concours de ce genre. Et de très loin !

La seconde chose, nous ne pouvons pas dire que nous avons été dignes dans la précipitation, ni dans la marche forcée. Geoffroy DIDIER et moi-même avons, en petit comité, appelé de très nombreux maires, et je pèse mes mots, de tous les courants de pensées représentés dans cet hémicycle, sans aucun écart à l'égard de personne. Nous avons supplié qu'on nous envoie des notes de présentation. Ceci a été fait par un grand nombre de maires de l'actuelle majorité, mais aussi par des maires de l'opposition. Cela va nous permettre de mettre en œuvre cette AMO et de cadrer, posément, tranquillement, et fermement, les bases de ce concours. Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais dire à ce niveau.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le vice-président. C'est très clair. Nous allons donc mettre aux voix, à Monsieur de SAINT-JUST...

M. DE SAINT-JUST (FN) – Nous voterons contre ce rapport, parce que les débats venant de se dérouler le montrent bien : nous sommes dans ce que nous avons toujours dénoncé. Il s'agit d'une strate supplémentaire que nous sommes en train de créer. Nous avons toujours dit que ça générerait, évidemment, des dépenses de fonctionnement supplémentaires et extrêmement importantes. Monsieur BARIANI, je suis un petit peu choqué que vous disiez que 300 000 euros n'est pas

important. Il s'agit d'une dépense supplémentaire par rapport aux autres budgets. C'est en plus. Donc nous voterons contre ce rapport, et contre votre appréciation, qui est de dire « 300 000 euros... »

Mme la Présidente – Vous ne vous trompez pas de rapport Monsieur de SAINT-JUST ? Nous ne sommes pas sur la métropole. Nous sommes sur « Dessine-moi le Grand Paris ». D'accord.

Bien. Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-217

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-218 : Chapitre 935, code fonctionnel 50 « Services communs », programme HP 50-008 « Stratégies métropolitaines et métropole francilienne » - Affectation d'une autorisation d'engagement pour la cotisation au syndicat mixte Paris métropole au titre de l'année 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission du Grand Paris : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous passons au 16-218. Nous avons deux amendements en réponse commune. N°8 (PSR et app), N°3 (Front de gauche). Qui les défend ? Madame FREY ?

Amendement N° 8 (PSR et app)

Mme FREY (PSR et app) – Oui, merci Madame la Présidente. Cet amendement propose (on peut parler de vases communicants en quelque sorte) le rétablissement de la contribution régionale à Paris-Métropole pour 2016, telle qu'elle était prévue, et telle qu'elle est prévue, au budget 2016 de Paris Métropole.

Depuis sa création en 2009, Paris Métropole s'est imposée comme une scène politique innovante, où se retrouvent tous les niveaux de collectivités : Conseil Régional, ville de Paris, communes, intercommunalités, Conseils Départementaux. C'est un lieu qui permet de fédérer ces collectivités, quels que soient leur courant politique, et leur nature. Son mode de gouvernance d'ailleurs (chaque collectivité compte pour 1, et la présidence est tournante) garantit une capacité de convergence sur des sujets complexes. Enfin, c'est un lieu assez unique (et ça rejoint un petit peu vos positions, justement, sur les limites du Grand Paris) dans l'organisation territoriale régionale, dont les champs de réflexion dépassant les limites de la seule métropole du Grand Paris. Sur le fond, le désengagement annoncé de la Région reviendrait surtout à pénaliser les collectivités (il y en a 48, de Grande Couronne, qui ne sont pas incluses dans la métropole du Grand Paris), en les privant d'un espace nécessaire de dialogue, et de concertation, pour faire aboutir des visions partagées au profit des Franciliens. Et puis, il y a un autre aspect, plus juridique, plus formel : il faut rappeler que la cotisation régionale est définie par une clé de répartition statutaire, et que le budget de Paris Métropole a, lui-même, été voté le 8 avril 2016, en présence de la Région, d'ailleurs, en prévoyant un maintien de cette cotisation régionale, à hauteur de 341 855 euros. Monieur le vice-président BARIANI, dès l'examen des orientations budgétaires, lors de la séance du 12 février, avait affirmé, je cite et je me réfère au verbatim : « Pour que les choses soient claires, après les arbitrages budgétaires, la Région renouvelle à taux constant son engagement dans Paris Métropole ». Ne serait-ce que pour le respect de la parole régionale, il nous semble que la contribution doit être celle votée par le budget de Paris Métropole. Merci.

Mme la Présidente – Le front de gauche, n°3 ?

Amendement N° 3 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Merci Madame la Présidente. Je souscris, d'abord, aux propos qui viennent d'être tenus, puisque l'amendement vise aussi à maintenir la subvention initialement prévue. J'ajoute que pour justifier ces 50 000 euros, vous parlez d'année charnière dans la mise en place de la métropole, ce qui est vrai. Mais je crois qu'il faut, justement parce que c'est une année charnière, maintenir cette subvention parce qu'elle appelle une réflexion particulière cette année. Il n'y a qu'à voir la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les établissements publics territoriaux, en matière de flou sur la mise en œuvre d'un certain nombre de choses, pour justifier que le syndicat Paris Métropole puisse continuer à se réunir dans de bonnes conditions, par-delà tout ce qu'a dit ma collègue du groupe PSR et app, pour que nous puissions, justement, dans cette année

charnière, avoir tous les éléments et tous les moyens, et le syndicat Paris Métropole offre, dans sa spécificité, un certain nombre de lieux de réflexion commune qui sont, me semble-t-il indispensables, justement dans cette année charnière. C'est la raison de notre amendement : nous souhaitons que la subvention de la Région soit maintenue à la hauteur initialement prévue encore une fois.

M. BARIANI – Alors puisque nous étions tenus par le temps puisque nous arrivions ici, qu'il fallait déjà trancher. Monsieur STEFANINI se souvient des conditions drastiques dans lesquelles il m'a convié à venir le voir. Dans ce premier mouvement, nous avons peut-être oublié d'appréhender un contexte global. Écoutez, nous pouvons nous fixer comme ligne de conduite (j'ai compris que ce n'était pas celle de ma présidente, mais nous pouvons toujours) continuer à tout faire comme nous le faisons auparavant. Très bien. La deuxième des choses : ce n'est ni l'équipe du syndicat Paris Métropole, nous sommes fondateurs de ce syndicat mixte, ni le brassage de tous les élus, tous respectables dans leurs grades et qualités, qui sont en cause. Simplement, ce qui était indispensable à un moment donné (nous pourrions faire le même raisonnement pour l'IGP d'ailleurs, c'est cette problématique que nous avons) l'est moins maintenant. Cela n'entache ni le respect, ni la qualité du travail, ni la sympathie que nous pouvons avoir pour l'équipe des 10 personnes qui sont là. Mais le syndicat Paris Métropole n'est pas appelé à jouer le même rôle qu'il a joué pendant la mission de préfiguration, c'est-à-dire les 6 dernières années. Si nous ne voulons rien couper, naturellement, l'arbre continue à pleurer. Alors, nous ne vous invitons pas à le couper : nous nous laissons le temps de voir par quel biais nous pourrions éventuellement associer le syndicat Paris Métropole à ce qui va se passer, donc le plus important. Je sais que des contacts sont déjà en cours, avec l'AMIF, son excellent président, et Monsieur JARRY, le Président du Syndicat Paris Métropole, pour y réfléchir. J'ajoute, et j'en termine, que Molière nous apprenait à faire bonne chère avec peu d'argent. Ce n'était pas une des qualités premières de ce qui s'est passé jusqu'ici. La métropole du Grand Paris, pour laquelle je n'ai que de la sympathie, a mis 20 000 euros dans cette affaire. Les départements mettaient jusqu'à 70. Nous n'en sommes plus là puisque 3 de ces départements sur 8, ce qui n'est tout de même pas rien, sont déjà partis. Allons-nous abandonner Paris Métropole au gré, finalement, des paramètres financiers, sur lesquels tous les autres partenaires, sauf le syndicat Paris Métropole, se sont déjà manifestés ? Non, nous allons faire quelque chose de raisonnable. Nous donnons, pour nous laisser le temps, 50 000 euros. Le temps aura passé, nous aurons réfléchi. Nous verrons les évolutions entre l'AMIF et le syndicat Paris Métropole. Il n'est pas dans la nature, je crois, de Valérie PÉCRESSE, de vouloir faire des meurtres et des assassinats. Nous essayons de faire les choses au gré du bon sens, et au gré de l'évolution des choses.

Mme la Présidente – Merci Monsieur BARIANI. Monsieur VIGIER ?

M. VIGIER (UDI) – Bonjour Mes chers Collègues, Madame la Présidente. Siégeant au bureau du syndicat mixte, je ne prendrai pas part au vote.

Mme la Présidente – Merci Monsieur VIGIER. Madame LANIESSSE ?

Mme LANIESSSE (CD) – Je me permets d'intervenir avec un regard un petit peu extérieur, contrairement à mon collègue, notamment du fait que je suis une récente élue. C'est à ce titre même que j'ai commencé par une basique, mais néanmoins utile recherche sur Wikipédia concernant le syndicat Paris Métropole. Je ne sais pas si vous le savez, mais la page Wikipédia de Paris Métropole commence par 5 à 6 lignes de mise en garde : « Ne doit pas être confondu avec Métropole du Grand Paris, avec Le Grand Paris, avec l'Atelier International du Grand Paris, avec la Société du Grand Paris, avec la Métropole de Paris, avec le Grand Paris Express ». Je ne veux pas verser dans la caricature et considérer que, parce qu'il y a des milliers de structures avec un nom qui se ressemble, elles ne peuvent pas légitimement coexister. Mais nous devons reconnaître que ça participe d'une certaine confusion institutionnelle en Ile-de-France. Il me semble que le syndicat a été créé en 2009 pour réfléchir aux conditions de création de la MGP. Celle-ci, si nous pouvons le dire ainsi, est en ordre de marche aujourd'hui. Évidemment, des questions demeurent, notamment l'existence de la MGP dans des périmètres en deçà de la région, mais est-ce que cette structure est la mieux placée pour y réfléchir ? En tout cas, je pense qu'il ne faut pas prendre le problème à l'envers et considérer que, comme il y a une structure qui existe, il faut lui conférer des missions. Il faut plutôt se demander si les missions qui ont justifié la création de cette structure le justifient toujours aujourd'hui, ou ont vocation à être transformées, mais de façon non artificielle. J'entends bien l'argument selon lequel nous ne sommes pas dans les mêmes périmètres, ni de la Métropole du Grand Paris, de la région, mais à ce rythme-là, nous pouvons justifier absolument n'importe quoi. Évidemment, nous voterons contre ces amendements, et pour la baisse de l'affectation. Mais j'en profite pour demander à Monsieur BARIANI quelle est la vision aujourd'hui qu'a l'exécutif régional sur ce que devraient être les missions du syndicat Paris Métropole en l'état institutionnel actuel en Ile-de-France. Merci.

Mme la Présidente – Je remercie Philippine d'allier l'œil neuf percutant d'une jeune élue à la sagesse diplomatique et tendre de Didier BARIANI, qui fait que nous allons vers une extinction d'un dispositif qui n'a plus de raison d'être puisque nous avons créé la Métropole du Grand Paris. Donc le syndicat Paris Métropole, qui était le lieu de réflexion pour la création de la Métropole du Grand Paris n'a, effectivement, à terme, plus lieu d'exister. C'est une évidence. Mais ce qui est effectivement paradoxal, ce

qu'a souligné Didier, est que la Métropole du Grand Paris, qui devrait donc être le premier bénéficiaire des travaux du syndicat de Paris Métropole, paie 20 000 euros, alors que l'on nous demande 340 000 euros à nous, la Région, qui, je le rappelle pour ceux qui n'ont pas suivi le film, ne siège pas dans la Métropole du Grand Paris et est exclue des compétences. Enfin, bref ! Nous sommes effectivement dans un pataquès total. Didier a très bien dit, et c'est en réponse à Philippine, mais il va le redire, que nous pensons qu'à terme, une évolution sera nécessaire du syndicat de Paris Métropole, vers l'AMIF. Nous avons un syndicat qui réunit tous les maires d'Ile-de-France. Nous avons un syndicat qui réunit tous les maires métropolitains. J'ajoute que l'Amif intègre les départements et la région. Tout ça pour dire qu'effectivement nous souhaitons, et c'est ce qu'a très bien dit Didier, une convergence de ces structures pour faire des économies d'échelle et des économies d'énergie des élus, parce qu'à un moment donné, notre temps passé vaut cher en termes d'énergie. Merci à Philippine et à Didier de porter cette vision. J'ajoute que j'ai eu, évidemment, Monsieur JARRY, le Président du syndicat Paris Métropole, pour lui dire que nous voulions partir faire une fusion des structures existantes, et que la Région continuerait à financer le syndicat. En effet, nous voulons une extinction douce, parce que la méthode de Monsieur BARIANI est une méthode douce. C'est une main de fer dans un gant de velours.

M. BARIANI – Merci Madame la Présidente. « Dessine-moi le Grand Paris de demain », pour Geoffroy et moi, est avant tout un concours d'architecture et d'urbanisme, sur un territoire déterminé, localisé. Il ne s'agit pas, du côté de la Région, d'un concours de valorisation foncière portant sur des projets clés en main, et impliquant la prise en compte de paramètres liés à ce type d'opérations. Je viens à ce concours pour quoi ? Je viens à ce concours parce que j'imagine, dans le cadre du Grand Paris, dans un rapprochement avec le syndicat du Grand Paris, que celui-là pourrait trouver sa place, par exemple en nous apportant un appui sur le concours « Dessine-moi le Grand Paris », puisque vous voulez des choix de cibles. La métropole, c'est 131 communes. Le syndicat Paris Métropole, 160. La région Ile-de-France en compte 1 260. Le syndicat Paris Métropole, dans un recadrement conjugué avec l'AMIF, et éventuellement avec des ouvertures, par exemple le concours « Dessine-moi le Grand Paris » pourrait poursuivre son évolution, jusqu'à s'intégrer dans une démarche plus globale, qui concernerait alors, et c'est le vœu de la Présidente, l'ensemble des maires d'Ile-de-France.

Mme la Présidente – Merci. Nous allons mettre aux voix les deux amendements. Amendement n°8. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°8 (PSR et app)

POUR : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, FN

NPPV : M. VIGIER

REJET

Mme la Présidente – Amendement n°3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°3 (FdG)

POUR : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : M. VIGIER

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport 16-218. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je remercie Monsieur BARIANI.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-218

POUR : LR, UDI, CD, RCDE

CONTRE : PSR et app, FN

ABSTENTION : EELVA, FdG

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi

CP 16-203 : Chapitre 901, sous-fonction 12 - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage - Troisième affectation 2016

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-203

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-214 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - La Région s'engage pour la formation, l'apprentissage et l'emploi - Deuxième affectation de subventions passerelles entreprises 2016 - Deuxième affectation de subventions chantiers école 2016 - Affectation relative à la prorogation du marché de formation et professionnalisation des personnels de l'alternance - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-214

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

CP 16-235 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - Mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage - Financement de postes de développeurs de l'apprentissage

ERRATUM A

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-235

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

CP 16-199 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Centre de ressources illettrisme - 2^{ème} affectation 2016 convention 2016

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-199

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

CP 16-229 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », sous-fonction 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-004 (111004) « accès à l'information et à l'orientation », action 11100401 « Soutien aux missions locales », nature 657 « Subventions » - Soutien régional aux missions locales - Affectation du solde 2016 (2^{ème} tranche) et partenariat avec les conseils départementaux : signature du pacte territorial d'insertion (PTI) des Hauts-de-Seine

Mme la Présidente – Nous passons au secteur présenté par Monsieur CHARTIER. Nous avons au rapport 16-229 une demande de parole PSR et app.

Mme KRIBI-ROMDANE (PSR et app) – Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Collègues. Ce rapport aborde plusieurs questions, parmi lesquelles le soutien aux missions locales, qu'évidemment nous ne contestons pas, puisque nous avons eu l'occasion d'aborder ce sujet à plusieurs reprises, notamment dans le cadre des débats budgétaires, avec des amendements qui ont été déposés pour abonder la ligne qui concerne les missions locales. Il convient, dans la période, de rappeler qu'il y a aujourd'hui 76 missions locales en Ile-de-France. C'est un moyen, aujourd'hui, d'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi avec des débouchés concrets, puisque malgré un contexte économique défavorable, 61 % de ces jeunes accèdent à un emploi grâce à l'accompagnement de la mission locale, et 32 % à une formation, dont un retour à la scolarité ou à une formation professionnelle. Et puis une orientation vers l'apprentissage, dont nous avons compris que vous avez en tête de la renforcer, compte tenu des critères que vous mettiez en place dans le financement des missions locales.

Il convient, malgré tout, de rappeler qu'aujourd'hui les missions locales rencontrent des difficultés. Nous avons eu l'occasion de souligner un certain nombre de sujets, en vous écrivant, Madame la Présidente, pour la mission locale Val-d'Oise Est qui s'inquiète de sa situation. Nous souhaiterions avoir des éléments de réponse quant à cette situation. Dans la même veine, nous souhaitons vous interpeller sur la dynamique qui consiste à opérer un découpage de la région Ile-de-France en bassins d'emploi, qui paraît logique. Toutefois, il y a une forte inquiétude des missions locales quant à la mise en adéquation du découpage du périmètre des missions locales avec ce découpage des bassins d'emplois. Vous pressentez 24 bassins d'emplois en Ile-de-France. Il ne faudrait pas que nous passions de 76 missions locales à 24 missions locales sans concertation des acteurs. Ce bouleversement majeur qui pourrait concerner les missions locales les inquiète à plusieurs égards, vous le savez bien, puisqu'il s'agit aujourd'hui de services de proximité, qui doivent le rester. Plutôt que d'affaiblir les missions locales, nous plaidons plutôt pour un renforcement de leur rôle, une meilleure professionnalisation des acteurs des missions locales, pour un accompagnement des jeunes correspondant davantage aux besoins territoriaux en emploi, y compris aux besoins des entreprises dans les territoires.

Voilà les sujets sur lesquels nous souhaitons vous interpeller, à la découverte de ce rapport, assez classique, mais qui, somme toute, nous permet de poser ces questions.

Mme la Présidente – Merci Madame KRIBI-ROMDANE. Monsieur le vice-président, votre réponse ?

M. CHARTIER – Merci Madame la Présidente. Merci beaucoup pour votre question. Deux mots :

Tout d'abord, j'ai rencontré les représentants, le président et la vice-présidente de l'A RML lundi dernier, pour justement parler des différents sujets s'agissant des missions locales.

S'agissant du découpage en bassins d'emplois, cela n'a pas grand-chose à voir avec le périmètre des missions locales. Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ensemble des agglomérations font l'objet d'un redécoupage, d'une réorganisation, d'un rassemblement, et c'est la raison pour laquelle plusieurs missions locales, déjà entre elles, sont en train de réfléchir au fait de se rassembler et de se réorganiser de telle sorte que le périmètre colle à celui des nouvelles agglomérations, ce qui est assez logique. Mais il s'agit d'une démarche que je qualifierai d'indépendante à la conduite de l'opération bassins d'emploi, qui consiste, effectivement, à présenter l'Ile-de-France en 25 bassins d'emploi pertinents, de telle sorte à organiser l'action publique, qu'elle soit au niveau de la région ou au niveau de l'État déconcentré. C'est un problème que je sépare totalement.

En revanche, comme vous l'avez entendu de la bouche de la Présidente, depuis plusieurs semaines, nous avons engagé une discussion avec l'État, de telle sorte d'avoir une vision commune s'agissant des relations que nous entretenons avec les missions locales, à travers un contrat d'engagement, que nous sommes en train de préparer, et que nous allons discuter avec les missions locales, de telle sorte que nous puissions avoir une sorte de relation équilibrée entre les collectivités territoriales de proximité et la région et la préfecture de la région Ile-de-France, pour dire les choses directement.

Je n'ai pas de doute sur les missions réalisées par l'ensemble des missions locales. Vous parliez des missions Val-d'Oise Est, que je connais bien, et qui aujourd'hui, comme d'autres missions locales, s'interrogent sur la pérennité de ses ressources, mais pas du fait de la région Ile-de-France, plus du fait de l'ensemble des collectivités territoriales de proximité, qui, elles-mêmes rediscutent des relations entre les missions locales et leur propre périmètre. C'est la raison pour laquelle, cette mission, comme

d'autres missions, est en train de s'interroger sur son organisation. Néanmoins, je vous confirme que la région est aux côtés des missions locales à travers, comme je le disais, ce contrat d'engagement.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le vice-président. Nous allons mettre aux voix maintenant le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-229

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Le CP 16-249. Une demande de parole Front de Gauche.

CP 16-249 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Service public régional de formation et d'insertion professionnelles. Programme régional qualifiant « compétences » - Programmation régionale 2014 : 2^{ème} reconduction – Programmation régionale 2015 : 1^{ère} reconduction. La Région s'engage pour l'emploi : mobilisation dans le cadre du plan 500 000 : avenants aux marchés « Compétences », « Pôles de projet professionnel » et « dispositif expérimental de formation à l'anglais aéroportuaire ». Programme régional de formations transversales. Formation des personnes placées sous-main de justice - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme MALAISÉ (FdG) – Merci Madame la Présidente. Il s'agit d'une explication de vote que nous souhaitons faire de façon à être entendus. Nous souhaitons faire un vote dissocié de l'article 3 jusqu'à l'article 7, qui met en œuvre le plan 500 000, contre lequel nous avons voté. Nous souhaitons être en cohérence avec nos votes en séance plénière, donc nous votons contre ces articles 3, 4, 5, 6 et 7.

Mme la Présidente – Merci Madame MALAISÉ. Y a-t-il d'autres explications de vote sur ce rapport ? Il est mis aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-249

POUR : LR, PSR ET APP, UDI, EELVA, CD, FDG (les autres articles), RCDE

CONTRE : FDG (articles 3 à 7)

ABSTENTION : FN

ADOPTION

CP 16-068 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - Affectation provisionnelle d'autorisations d'engagement relative à des actions conduites par l'unité développement pour 2016 - Deuxième affectation 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-068

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-121 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - Actions pour l'économie, l'emploi et la formation dans les territoires - Actions pour le développement des territoires dans le cadre de la mise en œuvre des pactes en cours - Actions spécifiques pour le développement des territoires - Juin 2016

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Demande de parole PSR et app, Madame KRIBI-ROMDHANE ? 16-121, c'est encore vous ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme KRIBI-ROMDHANE (PSR et app) – Vous abordez, dans ce rapport, la question du territoire du Grand Roissy, en particulier du bassin d'emploi dans lequel sont présents 2 organismes associés de la région. Je pense naturellement au GIP

Emploi Roissy, qui travaille sur les questions de formation et d'orientation, avec 2 projets structurants dans le territoire : le campus des métiers et la cité des métiers. Ces projets ont déjà été validés par des instances quadripartites, et présentés à l'Éducation Nationale, notamment. L'autre organisme associé est Hubstart, qui traite des questions d'attractivité économique du territoire, pour faire venir des professionnels qui répondent aux besoins des entreprises locales et favoriser l'installation des entreprises dans le territoire du Grand Roissy.

Vous envisagez, ou en tout cas vous portez un projet de fusion de ces 2 organismes associés. Nous souhaitons, à cette étape, vous alerter sur la nécessité de maintenir des objectifs en matière d'insertion professionnelle des jeunes, et donc de ne pas favoriser les questions d'attractivité économique au détriment des politiques publiques de formation, d'orientation et d'insertion dans le territoire, qui bénéficient notamment aux quartiers populaires et aux jeunes des quartiers populaires du Val d'Oise, comme de Seine-Saint-Denis, mais aussi d'une partie de Seine-et-Marne. C'est une opportunité pour l'Île-de-France, c'est quelque chose qui a été très fortement porté dans les années qui viennent de s'écouler.

Cela ne constitue pas un sujet de clivage paritaire important. Dans l'intérêt général, nous vous appelons vraiment à la vigilance, dans le cadre de cette réorganisation, pour maintenir les objectifs en matière d'insertion des jeunes les plus en difficultés dans ce territoire du Grand Roissy.

Mme la Présidente – Monsieur le vice-président ?

M. CHARTIER – Merci Madame la Présidente. J'ai rencontré lundi matin, relativement tôt, les responsables de Hubstart et du GIP Emploi Roissy, pour faire en sorte de dresser la stratégie sur la fusion des 2 organismes qui va intervenir au 1^{er} janvier 2017. La situation est assez simple : sur l'ensemble du Grand Roissy Le Bourget, il y avait 4 organismes, en l'occurrence Roissy Entreprises, Hubstart, le GIP Emploi, et une autre association qui s'appelle Aérotropolis. Les 4 associations avaient un domaine commun, l'attractivité de la plateforme, puis, pour chacune des associations, une mission un peu particulière. L'objectif est de rassembler 3 des 4 associations. Pourquoi ? Parce que Roissy Entreprise reste une association d'abord d'entrepreneurs, avec des missions notamment de gestion de zones d'activités. On peut donc considérer que c'est relativement séparé des autres organismes, même si Upstart gère quand même la pépinière d'entreprises qui est implantée au cœur de Roissy, en l'occurrence dans la structure qui s'appelle l'Aéronef. Il était donc utile de rassembler les 3 structures. 2 d'entre elles sont déjà en voie de fusion. Je rencontre le 3^{ème} vendredi matin, afin de voir si elle est d'accord pour entrer dans ce périmètre de fusion. Les missions de chacune d'entre elles sont conservées naturellement. En revanche, il y a des vraies économies de visibilité, puisque chacune avait sa visibilité. Il n'y aura plus qu'une seule visibilité. Il y a également des économies de structure, qui sont naturelles dans ce genre d'organisation et, de surcroît, un projet de développement extrêmement utile, en termes d'organisation à travers l'accroissement et le développement de la pépinière d'entreprises, peut-être sur d'autres missions complémentaires.

C'était vraiment nécessaire de lancer une réorganisation d'organismes qui ne sont pas vraiment des organismes associés au sens du terme organisme associé pour la Région. Ce sont des structures associatives indépendantes, et s'agissant du GIP, une structure gérée à parité avec l'État et les départements qui sont financeurs du GIP Emploi Roissy.

Ce sont des missions sur l'attractivité, sur l'emploi, qui seront bien évidemment conservées, voire amplifiées du fait de cette fusion.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le vice-président. Nous allons mettre aux voix ce rapport 16-121. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-121
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

CP 16-236 : Fusion-absorption de la maison de l'emploi et de l'initiative économique du haut Val d'Oise par la mission intercommunale locale du nord-ouest de la vallée de l'Oise : approbation des avenants de transfert au profit de l'association réflexes 95

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-236
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

CP 16-110 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - Deuxièmes affectations 2016 aux couveuses

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-110

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-195 : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication » - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur du développement numérique - Soutien au Paris open source Summit soutien, au cloud week Paris, cotisations aux associations du numérique - Contribution annuelle au syndicat mixte Seine-et-Marne numérique

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-195

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-198 : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191003 « Economie sociale et solidaire », action 19100301 « Soutien à l'ESS » - Financement de l'économie sociale et solidaire : attribution de subventions dans le cadre de l'aide régionale aux structures d'insertion par l'économie (ARSIE)

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole PSR et app. Toujours Madame KRIBI-ROMDHANE ? Non. Monsieur HAMON.

M. HAMON (PSR et app) – Merci, Madame la Présidente. Quelques remarques : nous voterons en faveur de ce rapport. Mais je voudrais tout de même insister, vous connaissez mon attachement à ce sujet, sur la contradiction qui existe, à soutenir à la fois des structures qui soutiennent l'insertion par l'activité économique, et avoir remis en cause le dispositif Emploi Tremplin dédié à l'insertion par l'activité économique. J'insiste là-dessus parce qu'un certain nombre de grands chantiers, que vous soutenez en Ile-de-France, qui seront clausés, avec des clauses sociales, sur lesquelles interviennent les structures d'insertion par l'activité économique. Dans ce cadre-là, toutes les tâches auparavant remplies par ces emplois tremplins, qui sont des tâches aux côtés des salariés en insertion, comme aux côtés des postes d'encadrants, étaient des tâches extrêmement précieuses pour permettre le développement des structures d'insertion par l'activité économique. La question que je voudrais vous poser, puisque c'est moins ce rapport qui est en cause que la politique globale que vous menez dans ce domaine, est : comment allez-vous faire pour soutenir véritablement ces structures, éviter qu'elles disparaissent, dès lors qu'il y aura plus de marchés clausés ? D'ailleurs, je crois comprendre que votre ambition est, en matière de stratégie d'achat socialement responsable, d'aller un peu plus loin que ce qui existait auparavant. Ça me paraît assez contradictoire de se fixer des objectifs ambitieux en matière d'insertion par l'activité économique et d'achats socialement responsables, et de supprimer les emplois tremplin dans ce domaine. Donc, qu'allez-vous faire à la place ?

Mme la Présidente – Monsieur le vice-président ?

M. CHARTIER – Merci Monsieur le Ministre pour votre question. Permettez-moi d'y répondre très directement. Les emplois tremplins ne sont pas supprimés. Aujourd'hui, 1 272 emplois tremplins demeurent dans le budget de la région. Cela signifie que, sur 17 millions, 15 millions sont maintenus. Nous ne pouvons pas vraiment parler de disparition d'emplois tremplin. Il y a effectivement eu une réduction, pour les raisons que Valérie PÉCRESSÉ a très largement exprimées lors du débat budgétaire, je ne reviens pas sur la baisse de dotation de l'État, sur l'absence de financement du Passe Navigo, et par conséquent sur l'effort qu'il convenait de faire sur l'ensemble des dispositifs mis en place par la région, et ce faisant, bien sûr, des emplois

tremplins. Le dispositif continue à être maintenu : disparition de 2 millions sur 17 millions au total. Cela signifie 15 millions d'emplois tremplin maintenus. Je redonne le chiffre : 1 272 emplois, c'est considérable.

Je le dis à nouveau, aux différentes structures d'insertion par l'activité économique, dont j'ai rencontré l'une d'entre elles pas plus tard qu'hier. Elle m'avait demandé rendez-vous et effectivement m'a confirmé ce chiffre. En même temps, elle m'a fait part, ce qui est normal, de ses difficultés. Je les comprends, mais d'un autre côté, ils comprennent parfaitement la situation dans laquelle nous a mise l'État avec la baisse de dotations. Il faut que nous arrivions à faire face à la réduction de crédits voulue par l'État, qui bien sûr impacte directement des missions qui nous sont chères, à moi tout comme à vous Monsieur le Ministre, je le sais. J'ai vraiment vu à plusieurs reprises votre implication sur cette question absolument centrale. Comme vous le savez, nous sommes très impliqués. Arnaud RICHARD, au titre de l'Atelier, l'est aussi. Et beaucoup de conseillers régionaux de la majorité ont fait leur la mission de développement du secteur de l'économie sociale et solidaire. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas un secteur, contrairement à ce que nous pourrions croire, qui est aidé. Il est complémentaire au schéma traditionnel de l'économie.

Mme la Présidente – Nous allons mettre ce rapport au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-198

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

CP 16-234 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » - Plan interfilières des industries automobile, aéronautique et mécanique : - gouvernance du comité mécanique Ile-de-France - Salon Midest 2016 - Smart manufacturing Paris Saclay 2016

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-234

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-242 : Chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » - Aides au développement des entreprises artisanales franciliennes – Affectation de crédits pour 2016

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-242

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-243 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » - Subventions partielles 2016 (2^{ème} affectation) aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité : Advancity Paris région, Astech Paris région, Cap Digital Paris région, MOV'EO, Medicen Paris région et systematic Paris région plan industries : soutien à la structure de gouvernance du pôle de compétitivité finance innovation plan industries : soutien au pôle de compétitivité MOV'EO dans le cadre de l'action Perfinnov auto : plan filière régional optique et systèmes complexes (2^{ème} affectation) soutien aux clusters Optics Valley (2^{ème} affectation), Silver Valley (2^{ème} affectation)

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Il s'agit d'une explication de vote sur ce rapport. Nous allons voter contre l'article 1, qui concerne la gouvernance des pôles de compétitivité. Nous sommes toujours en cohérence avec les remarques que nous vous avons faites lors du débat budgétaire, notamment sur les choix que vous avez effectués, concernant le financement de la gouvernance des pôles de compétitivité.

Donc nous votons contre le premier article, et nous approuverons le reste du rapport.

Mme la Présidente – Monsieur le vice-président ?

M. CHARTIER – S'agissant de la gouvernance des pôles de compétitivité, j'ai un regret : le désengagement annoncé de l'État à l'issue de cette évaluation qui, d'évaluation, n'avait que le mot, puisqu'en réalité, j'ai le sentiment que le sort de nombreux pôles de compétitivité était scellé d'avance. J'observe qu'aujourd'hui, sur les 7 pôles de compétitivité qui existent dans la région Ile-de-France, ce sont des pôles de compétitivité d'intérêt national. C'est la raison pour laquelle j'espère que l'État continuera à manifester son soutien, de telle sorte que ces pôles puissent continuer à se développer. J'ajoute qu'une très grande manifestation a eu lieu en fin de semaine dernière, Futur en Seine. Elle est conduite par l'un des pôles de compétitivité, Cap Digital, qui, en l'occurrence, est une manifestation de pédagogie numérique absolument essentielle, et dont nous souhaitons même le développement, puisque la pédagogie numérique permet l'évolution des comportements économiques, et ce faisant l'évolution de l'ensemble de l'innovation des entreprises d'Ile-de-France, que ce soit des PME ou des TPE, en particulier. Nous sommes donc très attachés au développement des pôles de compétitivité, et nous espérons même que l'État continuera, aux côtés de la région notamment, et s'agissant de l'aide des départements, ce sera bien sûr rediscuté dans le cadre du SRD, à manifester son soutien très fort aux 7 pôles de compétitivité franciliens.

Mme la Présidente – Merci. Nous allons mettre aux voix ce rapport 16-243. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-243

POUR : LR, UDI, FN, EELVA (les autres articles), CD, FDG (les autres articles), RCDE

CONTRE : FDG (article 1)

ABSTENTION : PSR ET APP, EELVA (article 3)

ADOPTION

CP 16-252 : Chapitre, code fonctionnel, programme, chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191001 « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projet et fonctionnement de la gamme des aides au financement » - Mise en œuvre de la SRDEI : faciliter l'accès des entreprises franciliennes à la commande publique - Octroi et affectation d'une subvention globale de fonctionnement au GIP Maximilien relative à la mise en place d'un dispositif commun pour les marchés publics d'Ile-de-France - Contribution au GIP Maximilien

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-252

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-263 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-002 (192002) « Soutien à l'innovation technologique », action 19200203 « Structures d'appui à l'innovation » - Soutien aux organismes associés bénéficiant du concours de la Région Ile-de-France, avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens, seconde affectation 2016 de la subvention globale de fonctionnement en faveur du lieu du design en Ile-de-France

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-263

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, CD, FDG, RCDE

ABSTENTION : EELVA

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Monsieur CHARTIER. Nous allons passer au secteur présenté par Madame JOUANNO.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

CP 16-144 : Chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », action 17100802 « Emplois d'Insertion en environnement » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale « Emplois d'insertion environnement » (première affectation juin 2016)

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – J'ai une demande PSR et app et une demande de parole EELVA.

Mme SARKISSIAN (PSR et app) – Juste pour exprimer une nouvelle fois notre attachement au dispositif Emploi Insertion Environnement et réitérer ma demande d'horizon, pour disposer de l'évaluation qui a été annoncée. En général, lors d'un process et une évaluation, si celle-ci est négative, elle entraîne un renoncement au dispositif. En l'occurrence, nous n'avons pas vu passer cette évaluation négative et, au budget, nous n'avons donc pas de maintien de ce dispositif. Donc *quid* de l'horizon pour avoir cette évaluation ? Et puis, puisqu'elle doit être commencée, vous êtes depuis 6 mois en responsabilité, quelles sont les premières avancées ?

Mme JOUANNO – Tout d'abord, il faut rappeler, dans le cadre du budget, qu'il n'y a pas de suppression du dispositif, puisque les postes existants sont pérennisés jusqu'à la fin du dispositif, ce qui explique d'ailleurs que, dans ce rapport, nous ayons des années 2 et 3 de financement des postes. Ensuite, il y aura effectivement une évaluation faite par les services de ce dispositif, en lien d'ailleurs avec le vice-président Jérôme CHARTIER.

Mme la Présidente – Merci. Nous avons une prise de parole EELVA, Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Mon intervention va aller dans le même sens, et nous avons déjà eu le débat, en commission, avec Madame JOUANNO. De notre point de vue, ce dispositif a fait ses preuves. Je pense que les aides que nous apportons aux associations, sur ce domaine-là, sont un véritable levier. Nous avons effectivement remarqué, à la lecture du rapport, qu'il n'y avait que des années 2 et des années 3, ce qui nous laissait sous-entendre que vous allez jusqu'au bout du dispositif, puisqu'il était pluriannuel.

Par contre, nous nous interrogeons vraiment sur le renouvellement de ce dispositif. Il n'y a pas d'année 1 cette année, puisqu'il n'y avait rien de prévu au budget. Je pose une question très simple à la vice-présidente : est-ce que ce rapport est le premier acte de la mort de ce dispositif d'aide aux associations environnementales ?

Mme JOUANNO – Je ne suis pas réputée pour des mises à mort. Ce rapport est la pérennisation de postes, il n'a rien à voir avec une mise à mort du dispositif. Et puis, comme je l'ai dit, et comme je viens de le dire, il y aura une évaluation, et nous verrons ensuite. Maintenant, vous connaissez effectivement les doutes émis par l'exécutif sur d'autres formes d'emplois. Pas sur les EIE, puisque je rappelle que les emplois verts avaient été créés à l'époque d'une majorité de droite.

Mme la Présidente – Merci Madame JOUANNO. Nous allons mettre aux voix ce rapport 16-144. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-144

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-157 : Attributions de subventions dans le cadre de la « stratégie régionale pour la biodiversité ». Première affectation 2016. Mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : convention Etat-Région-SAFER (CPER 2015-2020)

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Concernant le rapport 16-157, une demande de parole, Monsieur SATOURI ?

M. SATOURI (EELVA) – Nous vous avons déjà interpellé sur le sujet concernant Terre de Liens et le devenir d'un certain nombre de projets qui sont en cours sur le terrain. Nous souhaitons savoir où vous en êtes. Y a-t-il eu des engagements pris, ou non, sur ce dossier ?

Mme CHAIN-LARCHÉ – Terre de Liens est sur le territoire seine-et-marnais. J'ai récemment rencontré Anne CABRIT. Ils sont en discussion, tout simplement, avec l'AEV. Les choses sont en instance, mais je pense que nous allons arriver à un dénouement assez rapide, d'une situation qui relève plus d'une inquiétude générale. Celle-ci n'est pas fondée, puisque, une fois de plus, notre intention est que chacun ait sa place dans un dispositif qu'Anne CABRIT définira.

Mme la Présidente – Merci. Nous allons mettre aux voix le rapport 157. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-157
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

CP 16-162 : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 75 « Politique de l'énergie », sous-fonction 73 « Politique de l'air », code fonctionnel 73 « Politique de l'air », chapitre 937 « Environnement », sous fonction 75 « Politique de l'énergie » - Attribution de subventions dans les domaines de l'air et de l'énergie. Première affectation 2016. Mise en œuvre de la politique régionale en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets (CR 105-11) – approbation du contrat d'objectifs territorial « Déchets » du SIREDOM (91) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous avons une prise de parole EELVA.

M. SATOURI (EELVA) – Ce rapport propose effectivement une modification suite au changement de nom de l'opérateur électrique. Je souhaite rappeler, à l'occasion de ce rapport, notre opposition au projet contre nature en Seine-et-Marne. Nous ne voterons pas ce rapport, pour cette raison-là. Nous rappelons que les aménagements se font sur un espace naturel, aujourd'hui, au lendemain de la COP 21 et la nécessité de préserver les espaces de nature. Nous maintenons notre opposition ferme et continue à ce dossier. Nous sommes donc contre l'article 13, dans ce rapport.

Mme la Présidente – C'est noté. Nous allons le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-162
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA (les autres articles), CD, FdG, RCDE
CONTRE : EELVA (article 13)
ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Madame JOUANNO. Nous passons au secteur de Monsieur BEAUDET.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports

CP 16-207 : Chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 825 « Sécurité routière », code fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la sécurité routière. Première affectation 2016

ERRATUM C

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-207

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-209 : Chapitre 938 « Transports », sous fonction 81 « Transports en commun de voyageurs », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun » - Réseau PAM Ile-de-France : - participation au fonctionnement du réseau Pam Île-de-France. 1^{ère} affectation pour 2016 - Convention de financement PAM 95 - Convention de financement PAM 75

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-209

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-210 : Opérations du contrat de plan Etat – Région 2015 – 2020 - Liaisons ferroviaires. Convention de financement relative à l'opération schéma directeur du RER A

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Il n'y a qu'une seule prise de parole. EELVA, sur le RER-A ?

M. SATOURI (EELVA) – Nous sommes surpris qu'il n'y ait rien concernant la ligne 11 et la ligne T9, qui ont été votées au STIF. L'ancienne majorité avait l'habitude, d'ailleurs, que le vote ait lieu à la Région avant que le STIF ne se prononce. Dans le cas présent, le STIF s'est prononcé, et vous ne nous soumettez pas au vote ces rapports-là. Est-ce un changement radical de la tradition dans cet hémicycle ? Il était de bon temps que l'hémicycle régional s'exprime, d'abord, sur ces rapports. Qu'en est-il ?

Mme la Présidente – écoutez, vous reposerez la question à Monsieur BEAUDET, parce que je ne suis pas en mesure de vous répondre sur cette question technique.

M. SATOURI (EELVA) – Peut-être sur le principe, Madame la Présidente ?

Mme la Présidente – Il me semble quand même que le prolongement du T9 et de la ligne 11 soit adopté par le STIF pour qu'ensuite nous répercutions le volet financier sur la Région. Cela me paraît être la logique. Je ne crois pas que nous ayons fait l'inverse, mais je vais me renseigner, Monsieur SATOURI, et vous aurez la réponse avant la fin de la séance.

Nous allons mettre aux voix ce rapport 210. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-210

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-212 : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 818 « Autres transports en commun » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport ». Opérations du contrat de plan Etat - Région. Liaison TCSP. Première affectation 2016. TCSP Esbly - Chessy - Val d'Europe

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-212

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-204 : Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport » - schéma directeur d'accessibilité

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-204

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-208 : Attribution de subvention dans le cadre de la politique régionale d'écomobilité - Soutien aux études et à la mise en œuvre des plans de déplacements scolaires et inter-entreprises - Première affectation 2016

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-208

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au secteur présenté par Madame CHAIN-LARCHÉ.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

CP 16-240 : Chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » - Affectations de crédits en faveur des parcs naturels régionaux : conventions transitoires relatives aux programmes d'actions 2016. Cotisation à la fédération des parcs naturels régionaux de France

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – La demande de parole est à EELVA.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Sur ce rapport, à propos des parcs naturels régionaux, les contrats de parc annoncés pour fin 2016 et les audits sont en cours. Nous aimerions avoir un peu plus de visibilité sur les critères qui président à l'attribution des subventions à ces différents parcs. Il y a des disparités très importantes entre eux. Nous aimerions savoir, si, à l'issue de ces contrats de parc et de ces audits, nous aurons une visibilité plus précise sur les critères d'attribution.

Et puis, pour des parcs en cours de constitution, je pense en particulier à celui de la Brie et des deux Morins, nous voudrions savoir aussi ce qui fait que certaines villes sont réintroduites à l'intérieur du périmètre du parc, après qu'elles en ont été sorties par le Préfet. Merci beaucoup.

Mme la Présidente – Merci Madame MONVILLE. La parole est à Madame CHAIN-LARCHÉ.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Il n'y a pas de disparité. Il faut savoir que les parcs ont établi leur plan d'action. Nous travaillons avec les services. Il s'agit d'une réponse directe de la région aux besoins des parcs, en fonction de ce qu'ils ont programmé pour cette année. Je vous l'ai dit en commission, nous sommes actuellement en réflexion avec les parcs, la région se retrouvant au centre du jeu tout simplement. Nous sommes en perspective d'évolution du partenariat des parcs et de la région. Je rencontre d'ailleurs la semaine prochaine le président du parc du Vexin, comme j'ai rencontré d'autres présidents de parcs. Nous évoluons et avançons de façon tout à fait concrète.

Mme la Présidente – Merci Madame CHAIN-LARCHÉ. Nous allons mettre aux voix le 240.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-240
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au CP 16-367.

CP 16-367 : Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : **La commission n'a pu se prononcer (procédure d'urgence).***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole EELVA. Ruralité agriculture, Monsieur de SAINT-JUST, rapport 367, le fonds d'urgence. Madame MONVILLE.

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Sur ce rapport, nous voudrions déjà souligner que l'effort consenti par la région, qui marque en effet la solidarité de la région avec les territoires franciliens touchés par les inondations, nous paraît quand même relativement faible : 1 million d'euros, au regard de ce que l'on nous annonce comme dégâts et frais pour les collectivités territoriales.

D'autre part, il n'y a rien sur les pollutions qui font suite aux inondations. Or nous savons que, par exemple à Nemours, ou à Palaiseau, pour reprendre un article récent du *Monde*, ces villes ont été polluées par des hydrocarbures suite à des cuves de fuel de particuliers qui auraient cédé sous la pression des eaux. Il y a des dépôts de déchets matériels, également, qui posent

de plus en plus de difficultés. Il faudrait peut-être prévoir aussi de financer des systèmes de dépollution de sites et des eaux suite à ces inondations.

Mme la Présidente – Merci Madame MONVILLE. La parole est à Madame CHAIN-LARCHÉ, et éventuellement Madame JOUANNO si elle a quelque chose à rajouter.

Mme CHAIN-LARCHÉ – J'ai envie de vous répondre de façon globale lorsque nous évoquerons les amendements, puisque quelque part, vos remarques en sont un résumé. Mais ce que je veux vous dire, et je l'ai également dit en commission, est qu'il s'agit d'un fonds d'urgence. Les nécessités pour la reconstruction et le traitement des dommages viendront plus tard. Elles relèveront certainement d'un dispositif de droit commun. Pour l'instant, la Région, et notre Présidente, qui s'est déplacée très rapidement sur le terrain pour constater avec les élus les difficultés qu'ils rencontraient, ont la volonté d'être le plus souple possible et de permettre de mettre en place une procédure pour aider les communes aux dépenses arrivant immédiatement, en attendant les indemnités des assurances, tout simplement.

Mme la Présidente – Merci. Nous avons 6 amendements, qui vont faire l'objet d'une réponse commune. Le n°6, Front de Gauche ?

Amendements N° 4, 5, 6 et 7 (FdG)

Mme MALAISE (FdG) – Le fait de créer un fonds d'urgence est une excellente chose. Néanmoins, dans la délibération que vous nous proposez, nous portons des amendements pour tendre à l'améliorer, pour répondre bien évidemment à la situation d'urgence des habitants et des communes sinistrées.

Premier amendement que nous portons, le n°4 : nous souhaitons relever le montant alloué à ce fonds à hauteur, au minimum, de 10 millions d'euros, de façon immédiate. Nous souhaitons augmenter également le plafond, à 150 000 euros par application, sur un taux de 70 % au montant des dépenses éligibles plafonnées à 170 000 euros. Il nous semble en effet nécessaire que ce fonds ne soit pas limité à 1 million d'euros tel que c'est le cas aujourd'hui, puisque les dégâts, eux-mêmes, sont estimés à 1 milliard d'euros, et encore, il s'agit d'une estimation basse. Si nous restons à 1 million d'euros pour l'ensemble des 298 communes d'Île-de-France, qui sont déclarées en état de catastrophe naturelle, cela reviendrait à 33 000 euros par commune. Ceci semble totalement dérisoire au vu des sinistres qu'elles ont vécus. Nous souhaitons donc remonter de façon significative le montant de ce fonds.

Deuxième amendement que nous posons : l'élargissement des délais. Il nous semble qu'ils ne sont pas suffisamment larges, et nous aimerions les élargir au 1^{er} septembre 2016, afin qu'il y ait une seconde vague d'attribution des aides, notamment dans le cadre de la commission permanente de juillet. Il s'agit de l'amendement n°5.

L'amendement n°6 propose de supprimer le « particulièrement en zone rurale », c'est-à-dire de ne pas exclure les habitants de la zone dense qui ont été, eux aussi, sinistrés. Vous avez tous en tête des images, par exemple, de Villeneuve-Saint-Georges. Il nous semble que la délibération ne doit pas prioriser la zone rurale de cette manière, même s'il faut bien évidemment lui porter une attention particulière, afin d'être proche de la réalité.

Le dernier amendement n° 7 que nous posons permet de prendre en charge les frais de fonctionnement. Les communes, dans la gestion de crise, ont été touchées, bien évidemment en dépenses d'investissement qui étaient imprévues. Mais elles l'ont été aussi en dépenses de fonctionnement supplémentaires, et donc imprévues, liées à la mobilisation exceptionnelle d'agents territoriaux, ou bien encore à l'aide indispensable fournie par des associations, qui œuvrent notamment en matière sanitaire ou en matière sociale. Ces associations ont été très mobilisées, la région se doit de les soutenir. Je pense par exemple au Secours Populaire Français, qui a été aux premières loges pour aider les sinistrés dans les premières heures.

Ce sont vraiment des amendements pour tenter d'améliorer ce fonds d'urgence.

Mme la Présidente – Merci Madame MALAISE. Deux amendements PSR et app en explication commune, Madame SARKISSIAN ?

Amendements N° 11 et 12 (PSR et app)

Mme SARKISSIAN (PSR et app) – Nous ferons une présentation à deux voix. Ma collègue Marie-Pierre de la GONTRIE interviendra sur le volet financier. Pour ma part, je me limiterai à présenter le premier amendement, pour élargir les bénéficiaires. Nous avons parfaitement conscience que les collectivités sont impactées dans leur budget, dans leur équipement.

Nous reviendrons sur le montant, qui nous semble un peu dérisoire. Mais il existe aussi des entreprises, des PME, des artisans, des commerçants, ainsi que des particuliers. Précédemment, la région a su intervenir, avec des dispositifs adéquats, pour pouvoir les soutenir. D'autres régions, comme celle du Centre-Val de Loire, ont su créer (et elles ont à peu près les mêmes délais que nous) un dispositif de soutien. Nous demandons que les bénéficiaires soutenus par la région Ile-de-France soient plus nombreux et en adéquation avec leurs besoins. C'est le sens de notre amendement.

Mme de la GONTRIE (PSR et app) – Pour compléter la présentation faite par ma collègue du Groupe Socialiste Roselyne SARKISSIAN, je voudrais souligner les points que nous vous suggérons d'améliorer.

Mettons de côté d'emblée le fait que vous avez raison, et toute l'assemblée, me semble-t-il, sera d'accord, de mettre en place un dispositif d'aide aux sinistrés des inondations. Notre démarche est donc une démarche d'amélioration.

Concernant la méthode, nous avons demandé qu'un Conseil Régional exceptionnel soit réuni en urgence. Vous n'avez pas souhaité le faire, et au fond, ce qui est un peu dommage est qu'il n'y ait pas eu davantage de collectif, même si j'ai été amusée de retrouver dans vos propositions des choses que j'avais pu suggérer confraternellement.

La question du montant est l'objet de cet amendement. Au fond, petit à petit, vous avez compris que le niveau que vous aviez fixé ne convenait pas. Vous avez annoncé 1 million d'euros. Très vite ont surgi les regrets et les critiques de ce montant. Les parallèles avec d'autres initiatives qui avaient été prises par cette région, tant au moment des émeutes de 2005 (et je suis contente de le rappeler parce que cela distrait beaucoup le Président SOLÈRE lorsque j'évoque les 20 millions mis par la région. Je me dis que dans la période où il est gardien de but dans une équipe de foot candidate à la primaire, les distractions n'étant pas si fréquentes, je suis heureuse de le faire sourire). 20 millions pour les émeutes, 100 millions pour la tempête de 99, aujourd'hui 1 million. Pourquoi ce montant est-il dérisoire, Madame la Présidente ? Lorsque nous voyons que le département du Loiret dégage 2,8 millions, que le département de l'Essonne dégage 3,4 millions, nous ne sommes pas à la hauteur. Et je pense que vous vous en êtes rendu compte puisque vous avez, depuis, dit deux choses. Parce que je vous écoute beaucoup, vous savez, je suis très attentive.

Un matin, chez Bourdin, vous avez dit « les lycées coûteront 1,5 million d'euros ». Nous avons donc compris, en creux, que vous mettiez de côté, j'imagine, cette somme par rapport au million que vous aviez annoncé.

Ensuite, hier, tous les élus ne l'ont sans doute pas encore vu, vous avez délivré une délibération qui viendra demain en Conseil Régional. Elle s'adresse cette fois-ci aux agriculteurs.

Nous voyons donc bien que, petit à petit, vous accumulez les dispositifs, pour arriver à un montant plus décent, alors même que le périmètre ne colle pas, comme l'évoquait à l'instant ma collègue, Roselyne SARKISSIAN.

Oublions donc vraiment toutes les envies de polémique, de « j'ai raison, ils ont tort », etc. Rehaussez ce niveau.

Dernière chose, Madame la Présidente, je me permets, car nous sommes tous très attachés à ce fonds, de souligner le problème de régularité juridique de la délibération d'aujourd'hui. Je m'explique. Je me suis plongée dans la délégation CR/CP que nous avons votée le 18 décembre. Je dois être la seule personne que cela passionne. Ceci n'empêche que la commission permanente n'est compétente que pour décider d'individualiser un certain nombre de sommes, dès lors que les dispositifs-cadres ont été délibérés par le Conseil Régional. Or ce n'est pas le cas. La preuve est que, demain, vous faites venir, en Conseil Régional, une délibération pour l'aide aux sinistrés *versus* agriculteurs, alors qu'aujourd'hui, vous décidez de créer un fonds, alors que la commission permanente n'en a pas la compétence juridique.

Si je me permets de souligner cela, c'est que nous y sommes tous attachés. Je pense qu'il serait opportun que vous reportiez la délibération que nous votons à l'instant, indépendamment des débats que nous portons sur les montants, les périmètres, etc., pour la faire voter en Conseil Régional demain, sauf à risquer son invalidation. Ce serait vraiment le comble dans un moment où nous voulons d'abord aider les Franciliens sinistrés.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je tiens d'abord à remercier chacun et chacune, parce que l'intérêt que vous portez aux communes rejoint le nôtre, et c'est tout à votre honneur.

Je suis toutefois un peu surprise de votre étonnement parce que, d'après ce que je sais, l'information vous a été transmise en conférence des présidents. Je voudrais aussi rappeler qu'il s'agit d'un fonds d'urgence. On peut donc essayer de couper les cheveux en 4, je crois qu'en situation d'urgence, il faut y répondre de façon urgente. Mais je laisserai bien sûr la Présidente vous répondre sur ce point, pour l'aspect juridique que vous évoquiez tout à l'heure.

Je voudrais rappeler le montant de l'aide. Il ne s'agit pas, après ça, de rajouter tout un tas de choses. Il existe des dispositifs de droit commun en région Ile-de-France, comme vous le savez mieux que quiconque. Il y aura bien entendu des aides allouées de façon très claire, nous l'avons dit en commission, dans ces dispositifs de droit commun. Le montant de l'aide d'un million, nous savons qu'il s'agit d'une estimation et que c'est une aide apportée et annoncée tout de suite. 50 000 euros par commune, aux groupements de communes, en application du taux maximum légal de 70 % d'un montant de dépenses éligibles plafonnées à 70 000 euros, calculées sur la base d'une estimation de travaux. Cette aide d'urgence est une avance, remboursable, et transformable en subvention au vu du solde restant à la charge de la commune après le versement des remboursements par les assurances. Je rappelle aussi, pour l'avoir vécu en tant que maire : ce sont des procédures très lentes, très longues. L'évaluation est quelquefois difficile à supporter financièrement, ce qui fait que la région joue pleinement son rôle de soutien à ses collectivités.

Voilà. Je pense avoir répondu, dans l'ensemble, à vos questions.

Après ça, tout ce qui sera rajouté relève de dispositifs de droits communs, pour lesquels la région est en plein exercice. Il ne s'agit pas de réajuster parce que nous nous sommes aperçus que nous faisons une erreur. Je ne vous rejoins absolument pas. Il s'agit de cumuler un certain nombre d'aides, en soutien à celles que nous vous proposons de voter aujourd'hui, et qui me paraissent répondre à l'urgence pour ces collectivités.

J'appelle donc, bien entendu, pour l'ensemble de ces amendements, au retrait. Sinon, je les rejeterai.

Mme la Présidente – Comme Madame de la GONTRIE n'a pas compris, je vais répéter. Le fonds d'urgence a été décidé à un moment où les inondations démarraient. Ce montant de 1 million d'euros a été annoncé à une époque où il n'y avait que le Sud Seine-et-Marne et le Sud Yvelines qui étaient touchés. Ce fonds d'urgence concerne uniquement les aides d'urgence aux communes. Ces aides sont un investissement qui doit être fait en urgence. Elles ne concernent pas la reconnaissance en catastrophe naturelle, ou le fait d'avoir des contrats ruraux ou territoriaux de réfection d'un centre-ville. Ce qui pourra, évidemment, être tout à fait possible, mais dans l'année qui vient, et de manière réfléchie, pondérée, négociée, entre le département, la région et la commune. Cela n'entre pas, pour nous, Madame de la GONTRIE, dans ce que nous appelons le fonds d'urgence.

Par ailleurs, nous avons rencontré les agriculteurs, comme vous le savez. Avec eux, nous avons discuté des premières mesures qui doivent être prises. Ces premières mesures concernent 2 filières : les éleveurs et les agriculteurs spécialisés (maraîchers, horticulteurs), qui sont les premiers touchés, premiers inondés, et pour lesquels nous débloquons un fonds de soutien de 1 million d'euros.

Mais nous avons convenu, avec les agriculteurs de grande culture, de nous revoir en septembre, au moment de la moisson, pour faire aussi le bilan des conséquences des inondations, qu'on ne peut pas faire aujourd'hui. C'est impossible sur la moisson de céréales et de grande culture. J'ajoute qu'il y a un très grand esprit de responsabilité des agriculteurs. Les horticulteurs et les maraîchers sont dans une situation absolument de crise. En revanche, les grandes cultures acceptent de prendre une petite part de perte s'il y a quelques arpents touchés et si le reste de la culture s'en sort. Voilà concernant les agriculteurs.

Nous allons aussi annoncer, dans le cadre du nouveau fonds, que porteront Jérôme CHARTIER et Anne CHAIN-LARCHÉ, une aide aux commerces de proximité. Dans le cadre de ce fonds d'aide aux commerces de proximité, qui concernera évidemment d'abord les quartiers populaires et les zones rurales, nous pensons qu'il y a, à peu près, 1 million d'euros, sur les 10 millions d'euros, qui pourraient être destinés aux commerces touchés par ces inondations.

Ensuite, David DOUILLET est allé rencontrer les acteurs du tourisme fluvial, dans le cadre de sa compétence touristique. Ceux-ci ont, évidemment, été obligés d'arrêter complètement leur activité pendant la crue et les inondations. Il s'agit de 5 000 emplois directs et indirects, et de 8 millions de passagers annuels. Donc, la région a décidé de soutenir ce secteur, à hauteur de 100 000 euros, par le biais du fonds d'urgence.

Enfin, il y a le patrimoine de la région qui a été touché également. Comme nous vous l'avons dit, 1 500 000 euros de travaux dans les lycées sont à prévoir, et 300 000 euros dans les bases de loisirs. Cela fait 1 800 000 euros supplémentaires pour l'investissement de la région dans la réparation des inondations.

Par ailleurs, nous allons mettre en place un soutien, dans cette CP, aux agents régionaux victimes d'inondations, comme cela a pu être le cas par le passé. Il y a un prêt à taux zéro de la région, et nous souhaitons que tous les agents régionaux victimes d'inondations puissent avoir la possibilité d'être éligibles à ces prêts à taux zéro.

Pour finir, Madame de la GONTRIE a parlé, à juste titre, des entreprises et des artisans en difficulté, dont l'exploitation aurait pu être mise en danger par les inondations. Je vous rappelle que nous voterons demain, en séance, un nouveau dispositif Back Up, qui sera un profond changement du dispositif Rebond, pour lui donner plus de puissance. Dans le cadre de ce dispositif Rebond, évidemment, les 85 entreprises qui, dans notre région, ont déjà fait une demande de chômage partiel à cause des inondations, pourront émerger au dispositif Rebond.

Ce que je voulais vous dire, Madame de la GONTRIE, est qu'il ne faut pas tout mélanger. Ce que nous vous présentons aujourd'hui n'est pas le coût intégral de tout l'argent que la région consacra à réparer les dégâts des inondations, c'est un fonds d'aide d'urgence pour les communes. Effectivement, nous le votons en urgence, parce qu'il s'agit de rembourser des avances de trésorerie que les communes ont faites, notamment sur les blocs électrogènes, les pompes, et notamment pour les toutes petites communes, qui n'avaient pas de réserve de trésorerie pour faire face à ces achats. Il s'agit de petits achats, c'est la raison pour laquelle nous avons concentré notre périmètre d'action dans le temps, de façon à ce que ce soit vraiment une aide d'urgence, et non la refonte d'un contrat territorial pour la ville de Nemours, qu'évidemment nous accepterions ou un contrat rural, comme pour la ville de Moret-sur-Loing, ou pour la ville de Longjumeau. Nous ne sommes pas dans une aide pérenne, mais dans une aide d'urgence.

J'ajoute que je vous entendais parler des 100 millions d'euros consacrés par la région à la tempête de 99. Je précise, bien évidemment, qu'il s'agissait de 100 millions de francs ! Tout le monde l'avait bien compris.

Sur les 20 millions d'euros consacrés au fonds émeutes, je voudrais juste faire un bilan de ce fonds. Nous avons demandé aux services de nous le faire. Le fonds d'urgence créé pour les émeutes à la suite de l'automne 2005 a souvent été cité comme un modèle à reproduire pour le fonds d'urgence post-inondations. Je voudrais dire que ce fonds d'urgence, de l'automne 2005, en 2006, avait fait l'objet de 250 000 euros de décaissement. Si, ce sont les chiffres ! Vous les demanderez, vous êtes Présidente de la commission des finances, vous les aurez. 250 000 euros décaissés un an après le fonds d'urgence émeutes. Cela prouve bien qu'en réalité, nous devons calibrer nos fonds d'urgence en fonction des demandes d'urgence. Il ne s'agit pas de revoir le contrat territorial de telle ou telle ville. Au total, ce fonds antiémeute comptait 10 dossiers, qui ont représenté 3 millions d'euros de crédits mandatés. Mais vous vous êtes totalement désintéressée du reversement, de ce qui était d'ailleurs présenté comme des avances remboursables. Donc, en réalité, le fonds émeutes était une modification du contrat de ville d'un certain nombre de villes. Cela a été un abondement supplémentaire à des contrats de ville.

Donc, en réalité, c'est bien de faire de la communication, mais ce qui est important est d'être efficace, de calibrer les dispositifs. Et lorsque nous parlons d'aide d'urgence, c'est de l'aide d'urgence, qui doit être versée en urgence. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas vos amendements. Et nous allons voter un fonds d'urgence calibré, pour les communes.

J'ajoute une dernière chose : suivant l'exemple de la région, le département de l'Essonne, le département de la Seine-et-Marne, et la Métropole du Grand Paris ont, eux aussi, mis en place des fonds d'aide d'urgence au même moment. Il y a donc une subsidiarité des fonds, et nous nous félicitons que les communes de la petite couronne puissent émerger d'abord au fonds d'aide d'urgence de la Métropole du Grand Paris, qui est tellement plus proche d'eux. Cela permet de doubler le montant de nos aides d'urgence, en réservant, subsidiairement, les crédits de la région à ceux qui n'auront pas pu émerger aux crédits de leur département.

Voilà. Je vous remercie. Nous allons mettre aux voix ces amendements. Il y a une explication de vote, de Monsieur. DA SILVA.

M. DA SILVA (PSR et app) – Oui, Madame la Présidente, il y a une explication de vote parce qu'évidemment, nous voterons ce rapport car, selon la formule consacrée, c'est toujours mieux que rien. Mais la réalité de votre réponse, son côté emprunté, ainsi que celui de la vice-présidente en charge des questions rurales, montrent bien que vous avez fait une erreur de communication. Cela peut arriver à tout le monde, Madame la Présidente. Vous parlez tellement vite, sans concerter personne, qu'au bout d'un moment, il est normal que cela survienne, vous concernant. Vous vous êtes aperçue que 1 million d'euros, divisé par le nombre de communes touchées, comme l'a indiqué d'ailleurs le groupe Front de Gauche, cela faisait 3 300 euros par commune, et que vous étiez assez proche, si ce n'est totalement dans le ridicule compte tenu de la gravité de la situation. Et donc, vous allez puiser dans des lignes de droit commun pour, au fond, dépasser très largement ce million d'euros. Lorsque nous vous écoutons, nous sommes déjà à 4 ou 5 millions d'euros sur une situation que vous avez eu beaucoup de mal à évaluer.

Par ailleurs, vous ne répondez en rien sur la méthode, qui a été rappelée par Marie-Pierre de la GONTRIE, qui aurait voulu, que dans une telle situation, l'ensemble des forces politiques de ce conseil régional soit consulté, que vous provoquiez une réunion des différents groupes politiques, mais surtout que vous invitiez les maires au Conseil Régional, et que nous puissions avoir un état des lieux réel et précis. Concernant les 100 millions de francs, je vous laisse faire la division, Madame la Présidente, par la

conversion entre l'euro et le franc, et vous saurez que cela reste considérablement supérieur au million d'euros que vous avez annoncé au départ. La grande différence avec ce qu'il s'était passé en 1999 est qu'en moins d'un mois le Conseil Régional avait été capable de produire un rapport de 140 pages sur la situation. Oui, parce que l'affaire est sérieuse ! L'affaire est sérieuse ! Je vois des élus de petite couronne qui s'étonnent, mais lorsque l'on a été soi-même inondé, ou lorsque nous vivons dans une commune inondée, nous voyons que l'affaire est sérieuse et nécessite un diagnostic sérieux. Vous n'avez pas été sérieuse.

Enfin, Madame la Présidente, vous n'avez pas répondu à la question juridique posée par la Présidente de la commission des finances : selon ce que nous pouvons lire de la délégation de compétences confiée à la commission permanente, la délibération que nous nous apprêtons à voter ne correspond pas à la réalité de la compétence de la commission permanente. Donc, nous aurions dû examiner un tel rapport en séance plénière au Conseil régional. Nous vous invitons non seulement à prendre en compte nos amendements, mais également à retirer ce rapport pour qu'il soit examiné là où il doit l'être, c'est-à-dire en Conseil régional, en séance plénière.

Mme la Présidente – J'ai une demande de prise de parole de Monsieur VIGIER.

M. VIGIER (UDI) – Autant vous dire que si vous m'aviez invité à une réunion à la région début juin, j'aurais été dans l'incapacité de venir, sauf à quitter mes cuissardes et à laisser mes concitoyens.

Je voudrais tout de même rappeler, puisque Bures-Sur-Yvette a été particulièrement impacté par ces inondations, que cela a été, avant tout, une terrible aventure humaine. De mémoire d'anciens, à Bures, la dernière crue remontait à 1978. Et moi je ne pensais pas qu'en tant qu' élu local, je verrais un jour ce qui s'est passé le 31 mai et le 1^{er} juin. C'est vrai que lorsque nous sommes confrontés à cette situation, et que nous sommes avec les habitants de ces quartiers, le fait que des élus locaux, des présidents d'exécutif annoncent immédiatement, sans attendre, une aide à destination des communes sinistrées, c'est très important. C'est très important parce que vous avez annoncé un montant, vous êtes venue sur le terrain, visiter les villes de la Vallée de l'Yvette qui étaient impactées. François DUROVRAY, le président du conseil départemental, est venu visiter également, à Bures, à Orsay. Il a annoncé également une aide d'urgence. Et nous avons pu répercuter, à nos concitoyens, immédiatement, que la Présidente de région, que le président du conseil départemental avaient annoncé une aide d'urgence. On ne peut pas imaginer les effets produits sur les habitants, qui se sentent épaulés par leurs élus.

Ensuite, le débat, je l'entends, porte sur le montant de l'aide. Mais aujourd'hui, le montant d'aide, pour moi, n'est pas un sujet. Quand vous avez annoncé 1 million d'euros, c'était une somme pour les gens. C'était déjà très important. Mais cela n'a pas plus de sens que la proposition qui est faite de le porter à 10 millions. Nous ne savons pas, aujourd'hui, ce qui sera nécessaire. Dès lors que la région s'engage à abonder ce fonds, et à être là pour les aides d'urgence, pour moi, ce n'est pas un sujet.

Par contre, je peux vous assurer que les concitoyens sinistrés ne comprendraient pas qu'aujourd'hui, les débats aient porté sur la question de savoir si cette décision doit être prise en séance publique ou à la commission permanente. Ce qui les intéresse, Madame la Présidente, mes chers collègues, est que cette décision soit prise le plus vite possible, pour qu'ils sachent qu'ils sont suivis. De la même façon, le conseil départemental interviendra également dès le mois de juin, pour cette aide.

Le premier point est donc de savoir qu'il y aura une aide, et que cette aide sera évolutive.

Le deuxième point est de savoir, également, comme le département l'a annoncé, que cette aide pourra être délivrée sans attendre les demandes de subvention. Qui dit « aide d'urgence » dit que nous devons pouvoir agir très rapidement. Là-dessus, nous avons, bien entendu, des dépenses urgentes à réaliser.

Ensuite, je voudrais tout de même rappeler un point : nous sommes dans une situation urgente, mais il faut voir la suite. J'aimerais rappeler la responsabilité de l'État dans cette question. Il va falloir revoir les PPRI, très vite. L'État va devoir autoriser les collectivités locales, les syndicats d'eaux, d'assainissement, à curer les rivières. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Les rivières n'ont plus de contenant, ce qui facilite énormément les phénomènes de crue tels que nous les avons vécus. Il y a une responsabilité de l'État qu'il faut pointer.

Donc, la situation d'urgence doit être traitée, mais il y a, ensuite, un problème de fond auquel nous allons tous devoir nous atteler. Et il faut que l'État prenne les choses en main.

Personnellement, je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, pour votre réactivité dans ce phénomène que nous avons vécu.

Mme la Présidente – Merci Monsieur VIGIER. La parole est à Madame MALAÏSÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – C'est une explication de vote puisque c'est un débat que nous allons avoir, je pense, à nouveau, demain, au vu des questions d'actualités qui ont été déposées. Néanmoins, nous votons aujourd'hui la délibération.

J'entends que cette aide sera évolutive. Peut-être faudrait-il le stipuler dans la délibération. Dire que ce million d'euros est initial, mais que cela pourra, bien évidemment, augmenter.

Pour nous, il nous semble que mettre 1 million d'euros est insuffisant. Néanmoins, nous allons voter ce fonds d'urgence, puisqu'il répond à un réel besoin des communes sinistrées. Pour autant, j'aimerais tout de même attirer l'attention sur 2 amendements que nous avons portés, sur lesquels nous n'avons pas eu de réponse.

Le premier amendement porte sur la question des délais. Si nous sommes d'accord pour dire que l'évaluation des dégâts n'est pas encore finalisée, nous pourrions également être d'accord sur le fait que les délais pourraient être quelque peu allongés.

Le second amendement pour lequel nous n'avons pas de réponse concerne la question des frais de fonctionnement. Puisque ces frais, notamment pour la mobilisation des personnels municipaux, ont été conséquents, ainsi que les frais de fonctionnement pour les associations. J'ai regardé un reportage télévisé ce week-end, où vous étiez l'invitée, Madame la Présidente. J'ai vu que vous aviez un dossier du Secours Populaire Français sur votre bureau. Vous devez être attentive à la mobilisation extrêmement importante du Secours Populaire Français, par exemple.

Mme la Présidente – Soyez rassurée, le dossier du Secours Populaire est bien arrivé sur mon bureau, et nous avons fait une réponse positive. Effectivement, le Secours Populaire s'est énormément mobilisé auprès des sinistrés, et nous allons donc vous proposer, dans la prochaine commission permanente, d'aborder une aide exceptionnelle pour, aussi, les associations humanitaires, qui se sont mobilisées pour ces émeutes. Vous voyez, le fonds d'urgence n'épuise pas tout, Madame MALAISÉ.

Je donne la parole à Monsieur SATOURI, et Monsieur SOLÈRE.

M. SATOURI (EELVA) – Notre région a subi des événements graves, avec beaucoup de dégâts, dans beaucoup de territoires. Et je crains que ce type d'événements ne se reproduisent. Il nous appartient, non seulement de mettre en place un certain nombre de mesures à la hauteur de l'enjeu, mais aussi d'avoir un débat à la hauteur de cet enjeu. Ce n'est pas parce que nous avons des désaccords sur le montant du fonds, ou sur la manière de faire, que cela doit nous écarter de l'objectif commun et d'une certaine individualité qui a été exprimée, sur le fait que notre institution doit être à la hauteur de l'enjeu, et auprès des communes et des territoires. Je suis désolé, mais le combat sur la légalité m'intéresse. Et je veux une réponse précise et ferme de l'exécutif, et de la Présidente, parce que je veux qu'elle soit notée au compte rendu. Ce n'est pas rien s'il est légal ou non que ce rapport passe en commission permanente. L'argument de l'urgence du collègue maire qui s'est exprimé tout à l'heure n'est pas valable, puisque le Conseil régional a lieu demain. Donc la question de l'urgence ne se pose pas. Entre la voter aujourd'hui, au risque que la délibération soit rejetée en contrôle de légalité, et la voter en toute légalité demain, je pose la question, et je veux une réponse.

Deuxièmement, sur le montant, je suis désolé, chers collègues, mais la Présidente l'a même laissé dire : la Présidente, Valérie PÉCRESE, a dit tout à l'heure « lorsque nous avons mis le million, nous étions au début des inondations et toutes les communes n'étaient pas touchées ». Mais Madame la Présidente, ce n'est pas lorsque vous l'avez mis, c'est lorsque vous l'avez dit. Entre le moment où vous l'avez dit, il y a 2 semaines et demie, et aujourd'hui, il s'est effectivement passé 2 semaines et demie : le rapport n'était pas encore en ligne, et le montant, si vous l'aviez souhaité, aurait pu être modifié pour être à la hauteur des enjeux. Donc, la question qui se pose est : qu'est-ce qui prime ? L'évolution dramatique dans les territoires, et donc une réévaluation de ce montant pour être auprès des territoires ? Ou le fait que vous ayez aidé et que le communiqué de presse ait été fait ? Je pose légitimement la question : qu'est-ce qui prime durant cette mandature ? Est-ce que c'est le besoin des Franciliens, ou bien la communication, qui, par ailleurs, va vite ? On est dans le temps où tout va vite. Je pose la question : pourquoi, alors même que vous nous dites « le montant du million a été dit au début », n'y a-t-il pas eu de modification de l'évaluation du besoin et du montant ? Est-ce que c'était pour respecter votre ligne de communication ? Je pose la question, je ne préjuge de rien. Ou était-ce pour une autre raison ? Et dans ce cas, je veux la connaître.

Sur la question de la mobilisation du droit commun, il y a quelque chose de contradictoire dans ce que j'entends. J'entends la vice-présidente qui dit « Ne vous inquiétez pas, si le million ne suffit pas, nous allons mobiliser pleins de dispositifs de droit commun pour répondre à l'urgence ». Cela me va bien. Sauf que, dans le même temps de réponse, la Présidente nous dit « L'aide aux communes, pour ce qui est de l'urgence, ne doit pas se substituer à ce qui est habituel, et donc au droit commun ». Je ne sais plus. Sommes-nous dans le droit commun ? Sommes-nous dans l'urgence ? Si nous sommes dans le droit commun,

je peux entendre que le million pourrait suffire. Si nous sommes dans l'urgence, visiblement, il ne suffira pas. Je voudrais une cohérence des réponses de l'exécutif là-dessus.

Pour finir, mon dernier point : Madame la Présidente, vous l'avez noté, nous avons fait un amendement particulier sur la question de la pollution. Cela a été quelque chose de vraiment dramatique. À l'occasion de ces inondations, un certain nombre de communes ont subi des désagréments de pollution importants. Je n'ai pas de réponse à l'amendement, et je vous le dis. Je suis prêt à le retirer, si l'exécutif s'engage, solennellement, à ce que les communes qui ont subi des pollutions, puissent se voir financer leur diagnostic de pollution, ou un certain nombre de mesures pour dépolluer. Si vous ne voulez pas accepter notre amendement, nous sommes prêts à le retirer, mais nous voulons l'engagement de l'exécutif.

Mme la Présidente – Merci Monsieur SATOURI. La parole est à Monsieur SOLÈRE.

M. SOLÈRE (LR) – D'abord, bien sûr, le groupe des Républicains soutient pleinement ce rapport de procédure d'urgence, pour la mise en place de ce fonds d'aide aux communes d'Ile-de-France. J'aimerais dire deux choses : la première, et vous l'avez rappelé très clairement, est que ce fonds ne résume pas, à lui tout seul, et n'épuise pas, l'ensemble des aides que la région Ile-de-France apporte aux sinistrés des inondations. Notre région a été très fortement touchée, de nombreux départements de manière très importante. Il y a donc une aide très importante apportée par la région, par ses services, par ses élus qui sont mobilisés. Aujourd'hui, à l'occasion de cette CP, c'est donc ce fonds de 1 million d'euros qui nous est proposé. Il n'épuise pas, et nous en reparlerons demain, l'ensemble des aides de la région.

Deuxième chose : je suis très étonné par votre discours sur un prétendu plan de communication. Lorsque je regarde l'exemple pris par Madame de la GONTRIE en commission des finances qui était le fonds émeute. « Ce n'est pas suffisamment ambitieux d'avoir un fonds de 1 million d'euros, à l'occasion de ces inondations. Regardez, nous, à l'époque, nous avons fait un fonds émeute. C'est formidable. Nous avons mis 100 millions d'euros. » (Vous confondez les euros et les francs). Ce fonds était donc de 20 millions d'euros. Selon vous, c'est formidable, vous avancez beaucoup d'argent. En plus, et là, c'est le summum de la qualité de l'action régionale, vous avez fait un rapport de 140 pages, pour expliquer ce que vous avez fait. C'était bien la région, à votre époque : on vote beaucoup d'argent, et on fait des rapports de 140 pages. Vraiment, à l'époque, la région travaillait bien. La vérité, si nous creusons, est que votre rapport, nous n'y accordons aucune importance. On ne juge pas la qualité d'un rapport administratif, dans cette maison comme ailleurs, au nombre de pages important. Je pense que le directeur général, ici présent, n'attend pas une multiplicité de pages, mais au contraire un diagnostic précis de la réalité de l'action régionale. Deuxièmement, sur l'argent, ce que vient de rappeler la Présidente de la région est éclairant : 20 millions d'euros votés, un an après : 250 000 euros ont été engagés. Si votre conception de l'action est d'afficher des grandes sommes, avec des dizaines et des dizaines de millions, comme cela a été fait pour le Pass Contraception à l'époque, et puis, lorsque nous regardons en vrai, il n'y a rien, mais par contre, vous avez un beau rapport de 140 pages. Ce n'est pas la conception de la majorité. Je veux saluer l'action de l'exécutif, l'action de Valérie PÉCRESSÉ. Aujourd'hui, ce fonds d'aide d'urgence de 1 million d'euros, sur les communes sinistrées, apporte une réponse concrète, efficace, rapide, au-delà des autres contraintes, à la situation que connaissent de nombreuses villes de la région Ile-de-France touchées. Demain, nous aurons l'occasion de voir les autres aides engagées. Mais vraiment, nous n'avons pas même rapport à ce qui est l'action publique et la communication. Vous parlez beaucoup, vous annoncez beaucoup de chiffres, qui n'ont aucune réalité budgétaire. Vous faites de beaux rapports de 140 pages. Vos rapports et vos chiffres qui n'ont pas de réalité, les Franciliens s'en fichent.

Mme la Présidente – Merci Monsieur SOLÈRE. Madame CHAIN-LARCHÉ, pour une petite réponse, parce qu'il y avait quand même des questions dans les explications de vote.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je voudrais tout d'abord rappeler, concernant l'amendement n°13, qu'il passera après. Donc, je vous laisserai le soin de le défendre.

Je rappelle, et c'est important de le dire : nous sommes allés sur le terrain, et nous avons recueilli ce que nous ont demandé les maires. Priorité est faite à l'investissement. Et cet investissement est particulier : il correspond à une urgence, dans un contexte d'inondations. De quoi ont eu besoin ces différentes communes ? Tout simplement de gérer cette crise, en achetant des pompes, des groupes électrogènes, des surpresseurs, des tractopelles. Voilà, très concrètement, il s'agit de répondre à cette urgence.

D'autre part, on m'appelait tout à l'heure sur le rural et les zones denses. Les deux sont concernés dans cette délibération. De cette façon, je tiens à vous rassurer.

Je mettais également l'accent sur les dispositifs de droit commun, qui viendront en complément, mais plus tard, puisque, de toute façon, l'heure du bilan arrivera plus tard. Ces communes et ces groupements seront prioritaires, c'est également dans l'exposé des motifs, pour la mise en œuvre des dispositifs régionaux de droit commun. Donc, tout cela viendra s'ajouter.

Vous nous parlez du délai : 1^{er} juillet, cela nous paraît suffisant, pour évaluer des dépenses auxquelles les communes ont déjà dû faire face. *A priori*, cela nous a paru suffisant. Nous verrons par la suite, l'expérience nous donnera une réponse. Nous avons décidé de ce laps de temps. Je vous rappelle une fois de plus qu'il s'agit d'un fonds d'urgence pour être efficace, rapide, en réponse à ces dépenses qui n'étaient pas prévues, de la part de ces communes.

Mme la Présidente – Pour répondre précisément à la demande d'Europe Écologie Les Verts, oui, nous sommes favorables à l'amendement n°13 sur la dépollution. Je pense que c'est une très bonne mesure.

Et pour répondre globalement à tout ce qui a été dit : pourquoi n'avons-nous pas recalibré, à la suite de l'aggravation des inondations, le montant du fonds ? Tout simplement parce que d'autres aides se sont additionnées à la nôtre : celle de la métropole, celle des départements. Aujourd'hui, au stade où je vous parle, nous n'avons que 5 demandes de communes, pour faire face, parce que le fonds d'urgence est très ciblé. C'est de l'aide à l'équipement d'urgence pour des communes inondées, et de la petite réparation. C'est de l'avance remboursable préalable à l'assurance.

Pardon. Vous avez fait votre explication de vote, Madame de la GONTRIE, merci. Je finis de répondre à Madame MALAISÉ.

En revanche, rien ne préjuge d'avenants qui pourraient être signés à des contrats territoriaux, des contrats ruraux ou des contrats de ville, avec des communes sinistrées, pour les aider, dans le cas des dispositifs de droit commun des contrats territoriaux, à rebâtir.

Pour en revenir au fonds émeute, parce que c'est intéressant, je propose de publier à la fois le montant et les villes, et la date de décaissement du fonds émeute. Ce sera intéressant. Nous ne voulons pas voter 20 millions d'euros pour en dépenser un. Si nous le faisons, les mêmes qui aujourd'hui nous disent que nous sommes très mauvais parce que nous avons mal calibré, nous dirons que nous avons été très mauvais parce que nous n'aurons pas dépensé. Donc, calibrons à un million, dépensons ce million. S'il faut plus, nous nous réunirons à nouveau, et nous dépenserons plus. En revanche, sur le fonds émeute, nous avons tout de même décaissé des choses en 2011. Est-ce normal de se remémorer des émeutes de 2005 et de faire des dépenses d'urgence en 2011 ? Ou alors c'est un très mauvais fonctionnement du Conseil Régional, ou ce n'était pas les bonnes lignes. Et en réalité, c'est le contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges, de Palaiseau, ou d'Orly, qui aurait dû être modifié, en 2010 et en 2011, pour faire face à des dépenses supplémentaires. Vous voyez bien qu'en réalité, nous n'avons pas la même conception de l'urgence. Pour nous, l'urgence, c'est maintenant, tout de suite, efficace, rapide, et l'écoute du terrain, des demandes des communes, et en lien direct avec elles. Les contrats territoriaux et les contrats ruraux sont autres choses. Les contrats rebonds pour les entreprises en difficulté, c'est autre chose, de même, par exemple, que les contrats agricoles.

Concernant la question juridique, puisqu'elle demeure, il est vrai que nous avons présenté ce dossier en commission permanente, pour la bonne et simple raison que le fonds Haïti d'urgence avait été présenté en commission permanente. Donc, parallélisme des formes, je me suis remémoré cette situation, et je me suis dit que les fonds d'aide d'urgence étaient présentés en commission permanente. Dès lors que vous nous dites qu'il y aurait un problème de légalité, nous revoterons et revaliderons ce rapport par un vote solennel demain, en commission en Conseil Régional.

Ecoutez, Monsieur DA SILVA, vous n'avez qu'à l'attaquer, ce fonds d'urgence.

Bien, nous allons mettre aux voix les amendements. Amendement n° 6. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°6 (Fdg)

POUR : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Non, Madame de la GONTRIE, vous n'avez pas de prise de parole. Les explications de vote ont été faites.

Mme de la GONTRIE (PSR et app) – Vous ne pouvez pas refuser la parole à un élu, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Nous avons une procédure. Vous avez fait votre explication de vote.

Mme de la GONTRIE (PSR et app) – Je voudrais que le secrétariat général note, au procès-verbal, que la Présidente de séance refuse la parole à un élu.

Mme la Présidente – Il n'y a pas eu de demande de prise de parole.

Mme de la GONTRIE (PSR et app) – Vous n'avez pas le droit de refuser la parole à un élu, Madame la Présidente. C'est une tolérance, c'est un gentleman agreement. Vous ne pouvez pas me refuser la parole. Je demande que ce soit consigné au procès-verbal.

Mme la Présidente – Bien, ce sera consigné. Et vous pourrez prendre la parole sur l'amendement n°13 si vous avez une explication de vote à faire sur les amendements. Amendement n° 7. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°7 (Fdg)

POUR : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Amendement n° 7. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°12 (PSR et app)

POUR : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Amendement n° 12. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°11 (PSR et app)

POUR : PSR ET APP, EELVA, FDG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Amendement n° 4. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°4 (Fdg)

POUR : PSR ET APP, EELVA, FDG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Amendement n° 5. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°5 (Fdg)

POUR : PSR ET APP, EELVA, FDG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement n°13. EELVA.

Amendement N° 13 (EELVA)

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) – Je suis désolée, Madame la Présidente, je l'ai déjà évoqué tout à l'heure en prenant la parole.

Cet amendement vise à donner la possibilité aux communes d'être financées, non pas seulement pour avoir évacué l'eau, mais aussi pour dépolluer éventuellement les eaux qui auraient pu polluer le terrain de ces communes. En particulier, en ce qui concerne Nemours et Palaiseau, mais pas seulement, puisque par exemple, à Melun, nous avons aussi un problème de pollution avec l'Almont, à cause d'une vieille usine qui a été inondée et dont les eaux se sont très largement déversées ensuite

sur des terrains cultivés par les Melunais. Il semble très important de mettre à disposition de ces communes la possibilité de dépolluer ces eaux.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Comme je vous le disais, mais je vous laissais défendre votre amendement, il est proposé de rendre également éligibles, au titre du budget de l'investissement, les analyses et travaux de dépollution nécessaires à la suite de l'inondation. Ceci n'est pas toujours pris en charge par les assurances, donc c'est important aussi pour les communes de pouvoir le faire. Effectivement, la vallée du Loing est très impactée par ces problèmes de pollution. Nous rejoignons donc tout à fait le libellé de votre amendement, et nous vous proposons de l'adopter.

Mme la Présidente – Donc avis favorable de l'exécutif. Madame SARKISSIAN ?

Mme SARKISSIAN (PSR et app) – Concernant cet amendement, évidemment nous sommes favorables à l'extension des possibilités pour les communes de demander à être éligibles à ce fonds sur la dépollution.

Je note tout de même dans les explications que vous avez fournies, à nos amendements sur le million : vous avez toujours esquivé le fait qu'une région voisine, impactée même de façon un peu moindre, met, elle, 8 millions, dans des délais qui sont à peu près équivalents aux nôtres. Donc, je viens bien que l'on se gausse du montant que l'on a mis en 1999, qu'on se gausse du nombre de pages. Mais en réalité, vous ne posez pas la question de ceux qui agissent, et qui ont été impactés de la même manière, voire un peu moins, par rapport à ces inondations, et à ces crues.

Juste une question tout de même, pour que nous soyons très au clair : vous nous expliquez que vous allez, bien entendu, solliciter des dispositifs de droit commun. Sur les contrats, sur la politique de l'eau, j'aimerais rappeler publiquement que ces lignes ont été abaissées très fortement lors du dernier budget. Cela donne donc à penser que si nous rendons éligibles les communes sinistrées suite aux crues, d'autres communes, d'autres collectivités, ne bénéficieront pas du budget 2016, alors même qu'il y a eu des baisses importantes. Cela doit être souligné.

Mme la Présidente – Chantal JOUANNO va vous répondre.

Mme JOUANNO – Je vais vous répondre sur ce point tout à fait précis. La ligne sur la partie concernant les inondations, la lutte contre les inondations, n'a pas baissé. Sur la partie eau, la seule ligne qui ait baissé est celle concernant l'assainissement, puisque c'est de la responsabilité pleine et entière de l'Agence de l'eau, et de l'État.

Mme la Présidente – J'espère que Madame SARKISSIAN est rassurée. Nous allons mettre aux voix l'amendement n°13. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°13 (EELVA)

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport de Monsieur DOUILLET, qui est excusé. J'ai une demande de parole d'EELVA.

M. DA SILVA (PSR et app) – Je ne comprends plus, Madame la Présidente. Je pose une question, la Présidente. Vous avez fait voter. Je pense que c'est un *lapsus* révélateur. Comme vous reconnaissez que nous ne sommes pas compétents, nous allons le voter demain, c'est le mieux. Vous le retirez ?

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport.

M. DA SILVA (PSR et app) – Nous allons le voter deux fois ?

Mme la Présidente – Nous validerons la procédure, demain, par un amendement de l'exécutif. C'est tout à fait possible. C'est comme cela que nous faisons, par la loi, et c'est comme ça que nous faisons partout. Donc, nous allons lever la main.

M. DA SILVA (PSR et app) – Madame la Présidente, nous pouvons interrompre juste deux secondes. Nous voulons comprendre. Nous sommes d'accord. Nous l'avons dit en première intention. Nous trouvons que ce n'est pas assez, que c'est la mauvaise méthode, mais nous sommes d'accord sur le fonds d'urgence. Nous aimerions comprendre la logique juridique et politique, enfin ce qui convient, que nous votions 2 fois un même rapport à 24 heures d'intervalle. Nous ne comprenons plus rien. Et par ailleurs, je pense que, juridiquement, c'est très tendancieux.

Mme la Présidente – Bien, écoutez. Je vous redis que nous avons cette discussion en urgence maintenant, de façon à ce que les communes sachent dès aujourd'hui comment cela fonctionne. Nous avons eu ce rapport, nous n'allons pas redébattre demain d'une délibération que nous venons de passer aujourd'hui. Pour nous assurer que tout cela est bien légal, nous vous ferons voter la confirmation en séance, par voie d'amendement, de la légalité de ce rapport. Cela marche tout à fait, c'est comme ça que nous faisons tout le temps. Ne vous inquiétez pas, Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA (PSR et app) – Ça n'existe pas !

Mme la Présidente – Eh bien, vous attaquerez ce rapport. Vous attaquerez les aides aux communes. Vous ferez ce que vous aurez envie de faire et vous ferez de l'obstruction, comme d'habitude. Je mets ce rapport aux voix.

Mme de la GONTRIE – Heureusement que vous êtes du Conseil d'État.

Mme la Présidente – Oui, exactement. Cela me permet effectivement, Madame de la GONTRIE, d'attaquer mon Président de région et de gagner.

Mme de la GONTRIE – Et ça vous permet de faire voter des délibérations en instabilité juridique totale.

Mme la Présidente – Totalement faux, Madame de la GONTRIE. Mais je vous conseille d'attaquer, si vous le voulez. D'ailleurs je vous rappelle que le préfet de région n'a pas attaqué la délibération sur la suppression des 75 % de réduction pour les étrangers en situation irrégulière. Donc faites-moi confiance sur le droit. Je vous assure que j'ai fait 10 ans au Commissariat du gouvernement au Conseil d'État, je n'ai aucun doute sur la légalité de ma procédure.

Mme de la GONTRIE – La preuve, vous voulez faire redélibérer demain.

Mme la Présidente – Je mets ce rapport aux voix. Franchement, si nous en sommes là, c'est triste. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de privilégier le fond sur la forme.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-367
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Passons maintenant au secteur présenté par Monsieur DOUILLET. Merci Madame CHAIN-LARCHÉ. Merci Madame JOUANNO.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DOUILLET – Action internationale et tourisme

CP 16-224 : Coopération décentralisée : subventions de fonctionnement à l'institut des métiers de la ville d'Antananarivo et à l'institut des métiers de la ville de Hanoi et avenants - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de la coopération internationale : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-224

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

CP 16-231 : Chapitre 930 « Service généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement »; programme HP 044-002 (104003) coop dec, code fonctionnel 048 - Prolongation de représentants de la Région sur ses zones de coopération

Commission de la coopération internationale : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Il y a une demande de parole EELVA.

M. SATOURI (EELVA) – Je sais, Madame la Présidente, chers collègues, qu'entre la majorité et l'opposition de gauche, il y a une divergence de fond sur la question de la coopération décentralisée. Mais nous avons affaire là à deux coopérations très particulières :

Haiti, et vous l'avez rappelé Madame la Présidente tout à l'heure lorsque vous avez parlé du fonds d'urgence, vit une situation dramatique. La solidarité est vraiment nécessaire.

Et Jérusalem, qui est une coopération naissante, dans un contexte politique et géopolitique international très compliqué.

Madame, si je pouvais avoir le silence. Franchement, ce sont deux sujets sérieux. Nous pouvons être en désaccord, mais donnons-nous au moins la peine de s'écouter pendant le débat.

S'il y a deux coopérations sur lesquelles la région doit maintenir son investissement et sa participation, c'est bien celles-ci. S'il y a deux coopérations où la nécessité d'avoir sur place un coopérant, qui permet de faire le lien entre l'Ile-de-France, notre institution, et les acteurs locaux, qui permet de vérifier que les objectifs que nous votons ici sont bien faits là-bas, et qui nous permet d'adapter nos actions aux besoins qui, parfois, peuvent changer sur place, c'est bien celles-là.

J'ai une crainte particulière, en se désengageant sur les coopérants : d'abord celui de Jérusalem était naissant, ce n'est pas une fin de contrat. L'autre est certes une fin de contrat, mais nous aurions pu prendre le temps de trouver quelqu'un d'autre. J'ai le sentiment que le désengagement sur ces 2 coopérations est le début du désengagement de la région sur ces 2 coopérations, qui, pour des raisons complètement différentes, sont essentielles.

Mme la Présidente – Monsieur SATOURI, je tiens à vous rassurer. La question des coopérants n'a rien à voir avec la question des coopérations. Nous allons vous présenter, en septembre, une délibération-cadre, pour expliciter les critères de notre stratégie internationale, et comment nous allons travailler, comment nous allons choisir nos lieux, et quels seront nos outils de coopération.

Ce que nous pensons, au stade actuel, est que, lorsque des contrats arrivent à expiration, il n'y a pas de raison de traiter les coopérants internationaux différemment des agents du siège. Aujourd'hui, nous ne renouvelons pas les contrats qui arrivent à expiration. En revanche, nous aurons des interlocuteurs, que nous mettrons dans nos lieux de coopération. Ils seront mandatés par la région. Simplement, vous le savez, énormément d'acteurs français sont déjà sur place. Le sujet est donc de savoir si nous n'avons pas à mandater. Nous ferons du cas par cas. Cela dépendra des lieux.

Pour l'instant, je ne peux pas vous répondre destination par destination. Mais nous avons énormément d'acteurs déjà présents, dont certains accepteraient volontiers de porter un mandat régional si nous les choisissons.

Nous sommes donc en train de tout réexaminer. Comme nous réexaminons tout, et que les contrats arrivent à expiration, nous ne les renouvelons pas. Si nous le faisons, cela consisterait à dire que nous continuerions comme avant. Et nous nous interdirions de repenser un dispositif différent. Nous appliquons, en fait, aux coopérants, le même régime qu'aux personnels du siège. Les contrats ne sont pas renouvelés. Mais nous présenterons, en septembre, notre dispositif, ses modes d'interventions, et comme nous ferons. J'ajoute que notre idée est plutôt de privilégier l'aide aux acteurs locaux plutôt que le financement de coopérants. Mais, comme je vous l'ai dit, à l'heure actuelle, nous ne nous interdisons rien. Nous allons regarder cas par cas et destination par destination. Pour certaines d'entre elles, en effet, les choses sont plus compliquées. La question de Jérusalem Est est, effectivement, assez singulière. Il y a un partenariat assez singulier de la région. Nous examinerons chaque sujet, avec ses difficultés. Monsieur ROMERO.

M. ROMERO (PSR et app) – Vous avez raison de réfléchir. C'est toujours mieux avant d'agir. Néanmoins, concernant le cas d'Haïti, je vais abonder dans le sens de mon collègue. Aider uniquement les acteurs locaux pose un problème lorsque nous connaissons la réalité en Haïti. Néanmoins, que nous ne renouvelions pas le coopérant en Haïti, aujourd'hui, à l'heure actuelle, alors qu'il est lui-même demandeur du départ, ce n'est pas une difficulté. C'est pour cela que je le dis.

Néanmoins, le cas de Jérusalem Est est d'une autre nature. Contrairement à ce qui est indiqué dans l'exposé des motifs, les actions engagées, que ce soit en termes de santé, de culture, et en particulier d'appui institutionnel, ne sont pas en train de s'achever. Je le dis parce que vous pouvez avoir une sensibilité sur cette question : Madame Céline ADJANI, qui a été en poste au Consulat Général de Jérusalem, est partie avec l'ensemble de sa famille, depuis moins de 6 mois, pour prendre le poste, alors qu'elle a une connaissance et une compétence particulière. Et je crois que, si vous souhaitez vraiment réfléchir à la chose, je vous demanderais, vis-à-vis d'elle et vis-à-vis des autres représentants sur place, de faire comme tout le monde, c'est-à-dire attendre, peut-être. Je vous assure que cette dame n'est pas liée d'un point de vue politique ou de quoi que ce soit. Vous pourrez le vérifier. Elle est techniquement compétente parce qu'elle a été en place. Elle est bilingue, voire trilingue. Ce sont des éléments qui peuvent nous permettre d'avancer. Donc, si nous gardons cela en l'état, je ne peux que constater une volonté, avant même d'avoir eu la réflexion, d'arrêter cette coopération. Vous comprenez bien que cela serait un signe, y compris politique, que vous enverriez. Je pense que ce ne serait pas habile, en tout cas, avant d'avoir eu la réflexion et le débat en commission.

Mme la Présidente – Monsieur ROMERO, vous faites bien de m'alerter sur la situation familiale et humaine de cette personne. Mais son contrat vient bien à expiration le 30 août. L'échéance de sa mission était bien le 30 août. Mais nous allons regarder sa situation personnelle.

M. ROMERO (PSR et app) – Si vous permettez, Madame la Présidente, que vous le vouliez ou non, nous sommes des gens responsables. Nous aurions pu faire un contrat d'un an. Nous nous sommes dit qu'il pouvait y avoir une alternance à la région, et que, de fait, cette question pouvait être reposée. Nous ne pensions pas que cela mettrait aussi longtemps à se reposer. Mais nous aurions très bien pu repartir sur un contrat d'un an. C'est ce qui se faisait habituellement. Pour ce cas précis, nous l'avons fait dans ce respect-là.

Mme la Présidente – En tout cas, concernant Jérusalem Est, nous sommes intéressés par ce partenariat. Nous trouvons qu'il présente un intérêt, même si c'est quelque chose d'un peu atypique. Nous sommes en train de rebalayer tout notre partenariat avec Israël, pour savoir quelle est la bonne région avec laquelle il faudrait aussi que nous puissions contractualiser, parce que Jérusalem Est est un cas très spécifique, comme vous en conviendrez. C'est plutôt un cas humanitaire et politique. Nous sommes en train de tout rebalayer. D'ici le 30 août, nous aurons la réponse sur ce que nous ferons vraiment en Israël. Je vous propose donc qu'on ait ce débat à ce moment-là. Nous sommes en contact avec elle. Nous allons regarder. Il n'est pas aussi impossible de réussir à la faire recruter dans les instances à qui nous voudrions donner mandat pour nous représenter là-bas. Cela peut aussi être une solution.

Vous faites bien, en tout cas, Monsieur ROMERO, d'attirer mon attention sur sa situation. Je vais le prendre personnellement sous mon regard vigilant. Et nous allons regarder comment nous pourrions traiter le sujet.

Nous allons mettre le rapport 231 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-231

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

Mme la Présidente - Nous passons au rapport de Madame ADLANI.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

CP 16-206 : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé » - La politique régionale de santé - Attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé - Troisième affectation

*Commission de la santé : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-206

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-201 : Action sociale, handicap et familles - attributions de subventions - deuxième affectation pour 2016 - mise en œuvre du fonds régional de solidarité et soutien aux familles - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Motion de renvoi N° 2 (FdG)

Mme la Présidente – Nous avons, au 201, une mention de renvoi Front de Gauche.

Mme AUTAIN (FdG) – Je suis au regret de poser à nouveau une question de procédure. Je n'ai pas de problème majeur avec l'ensemble des projets proposés. Néanmoins, nous aurions dû en discuter en commission et soumettre la délibération à notre conseil. Je ne comprends pas très bien comment notre commission permanente peut être habilitée à voter des projets dont nous n'avons pas trouvé l'enveloppe budgétaire. Il n'y a pas d'engagement précis en termes de volume budgétaire. Par ailleurs, le contenu de ces différentes propositions d'appel à projets mériterait d'être discuté en commission, et en Conseil, en assemblée plénière.

Mme ADLANI – Madame AUTAIN, il n'y a pas lieu de présenter en Conseil Régional un rapport-cadre, puisque cette délibération s'inscrit pleinement dans le champ de la délibération votée en 2011, le CR 23-11, qui définit de manière très large les modalités de soutien aux personnes vulnérables. Il s'agit, en pratique, par ce rapport, de définir les priorités du nouvel exécutif, à bénéficier du Fonds Régional de Solidarité (FRS), et de soutien aux familles, prévu au budget 2016.

Je m'étonne par ailleurs de cette motion de renvoi, alors que ce rapport a été adopté à l'unanimité par la commission thématique famille, à laquelle son objet le rattache. Pour ces raisons, je vous prie de bien vouloir retirer votre mention de renvoi. Sinon, j'en appellerai au rejet.

Mme AUTAIN (FdG) – Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas de somme allouée. C'est un appel à projets sans volume précis.

Mme ADLANI – Le financement des projets se fera sur le II s'agit du Fonds Régional de Solidarité et de soutien aux familles que nous avons voté.

Mme AUTAIN (FdG) – Mais comment sera t'il réparti entre les différents projets ?

Mme ADLANI – Pour le moment, il n'y a pas encore de répartition de arrêtée.

Mme AUTAIN (FdG) – Donc nous ne savons toujours pas quelles vont être les priorités entre les différents appels à projets, dans le volume global. Si vous le savez, donnez-nous l'information. Nous serions ravis de l'avoir.

Mme la Présidente – Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. Il ne faut pas que nous ayons un appel à projets rigide, Madame AUTAIN. Nous avons une ligne budgétaire, elle sera consommée. Nous lançons un appel à projets avec plusieurs items. Tout cela dépendra de la qualité des projets retenus. Le problème de cette région est que nous votons des budgets, qui

au final ne sont pas consommées. Nous le verrons lorsque nous examinerons le compte administratif. Nous avons donc dit que nous étions dans un choc de simplification. C'est pourquoi nous faisons plusieurs appels à projets, avec une ligne limitative que Farida a rappelée. C'est combien, au total ?

Mme ADLANI – 1,6 million d'euros.

Mme la Présidente – 1,6 million. Si les associations de violence faite aux femmes font de très bons projets, mais si, en revanche, nous n'avons que très peu de projets sur une autre ligne, nous modulerons alors le montant en fonction de la qualité des projets défendus. Je sais que c'est un petit peu hétérodoxe par rapport à la logique bureaucratique, administrative, classique, où chacun a droit à son enveloppe. Si nous avons reçu des projets pour 250 000 euros sur les violences faites aux femmes alors que nous avons mis 200 000 euros, alors nous n'avons pas le droit de faire les 50 000 euros. Mais si, pour les associations de prévention santé, elles sont à 150 000 euros, il faudrait absolument dépenser les 50 000 euros ou les annuler à la fin de l'année, parce que nous ne les avons pas dépensés. Nous sommes dans une logique beaucoup plus souple, où nous faisons 4 appels à projets. Les associations vont candidater. La ligne limitative est le budget. Nous vous proposerons de faire les choix en fonction des réponses. D'ailleurs, cela vous laisse beaucoup plus libre aussi pour amender.

Mme AUTAIN (FdG) – Je veux bien retirer la motion de renvoi, à ceci près qu'au moment où vous allez avoir les dossiers, lorsqu'ils vont revenir en CP, pourrons-nous avoir une vision, à ce moment-là ? Lutter contre la logique bureaucratique, ne pas remplir des cases pour remplir des cases, pas de problème. Mais il faut quand même la maîtrise des politiques publiques, c'est-à-dire de décider si nous mettons le paquet pour le soutien aux violences faites aux femmes. Parce que vous pouvez aussi nous dire « nous n'avons pas eu de bons projets sur les violences faites aux femmes. C'est pourquoi nous avons une toute petite ligne, et nous mettons beaucoup plus sur le handicap ». Je ne veux rien opposer, je prends les violences et le handicap. Tout est, de fait, assez prioritaire. Comprenez que nous avons aussi besoin de lisibilité pour comprendre la politique de la majorité régionale sur les sommes prioritairement allouées sur tel ou tel thème. Donc pouvons-nous avoir la garantie d'avoir une lisibilité globale au moment où nous voterons, concrètement, les appels à projets ?

Mme ADLANI – L' instruction des dossiers se fera pendant tout l'été. Les individualisations seront présentées à la CP de novembre, donc elles seront soumises à la commission thématique juste avant.

Mme la Présidente – Merci. Donc, je comprends que la motion est retirée. Je remercie le groupe Front de Gauche. Nous avons 2 amendements, n°1 et n°2, FN. Font-ils l'objet d'une présentation commune, Madame ANDROUET ?

La motion de renvoi n°1 (FdG) est retirée.

Amendement N° 1 et 2 (FN)

Mme ANDROUET (FN) – Le premier amendement répond, selon la même logique, à ce que vous avez fait sur le Pass Navigo. Afin de ne pas surcharger les banques alimentaires et de ne pas rentrer non plus en concurrence avec des associations en charge de clandestins, nous souhaitons ajouter la mention de la prise en charge globale des familles et des publics précaires dans la mesure où ils sont en situation régulière, avec, bien sûr, une priorité aux Sans Domicile Fixe. Voilà, dans la mesure où afin de ne pas surcharger ces banques alimentaires, nous avons une exigence de régularité, afin de donner priorité aux Franciliens.

Le second amendement reprend un besoin des banques alimentaires. Elles devraient entrer en négociation avec les acteurs de la distribution alimentaire, puisqu'ils jouent un rôle notable dans la distribution des invendus. Ceux-ci pourraient bénéficier aux banques alimentaires qui sont en recherche, de stock. Afin de ne pas gaspiller ces denrées encore consommables, il serait bon que la grande distribution soient intégrée dans ces conventions, des recherches de denrées, les acteurs de la distribution alimentaires.

Mme ADLANI – Concernant l'amendement n°1, vous voulez que nous améliorions la prise en charge des familles et que nous priorisons les personnes en situation régulière. Cela sous-entend, une discrimination puisque nous ne prendrions pas les personnes en situation irrégulière.

Je vous rappelle que l'aide alimentaire présente un caractère universel et non discriminant, puisque, comme le précise la loi, le droit à l'alimentation figure parmi les prestations minimales devant être assurées à toute personne demandant un hébergement d'urgence. Par conséquent, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement, sinon j'en appellerais au rejet de l'amendement n° 1.

Mme ANDROUET (FN) – Maintenu.

Mme la Présidente – Maintenu. Bien. Une explication de vote, Madame MONVILLE-DE CECCO.

Mme MONVILLE-DE CECCO (PSR et app) – Nous allons évidemment voter contre l'amendement du Front National. Encore une fois, le Front National stigmatise une partie de la population francilienne qui n'aurait pas encore des documents en règle. Comme vous venez de le rappeler, le droit à l'alimentation est un droit universel. La dignité des êtres humains ne se brade pas pour faire plaisir au Front National. Ces gens sont également dignes, de manger correctement, dans la mesure où il est possible de le faire. Je trouve absolument scandaleux ce que vous faites, et je tiens à le dire. Nous allons évidemment rejeter votre amendement qui est scandaleux, discriminant, raciste, etc.

Mme la Présidente – Ce sera inscrit au procès-verbal, mais je dois à l'honnêteté de dire que je suis, moi aussi, très choquée par cet amendement. Je considère que nous avons un devoir humanitaire. Lorsqu'il s'agit de nourrir des personnes qui sont sur notre sol, c'est, j'allais dire, une mission d'intérêt général, mais le mot est très faible. Il s'agit d'une mission humaine, tout simplement.

Nous allons mettre aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°1 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Amendement n°2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°2 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Cela fait tout de même du bien de voir que les différences entre les partis, de l'hémicycle, se cristallisent.

Nous allons mettre aux votes le rapport n°201. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-201

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA (le reste), CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ABSTENTION : EELVA (annexe 5)

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au secteur de Monsieur KARAM.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative

CP 16-215 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - Première affectation 2016 jeunesse, citoyenneté, vie associative - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous avons 2 amendements, n°9 et n°15. Amendement n°9, PSR, en réponse commune.

Amendement N° 9 (PSR et app - RCDE)

M. ROMÉRO-MICHEL (RCDE) – Il y a des circonstances où il est bon de savoir dépasser les clivages politiques, et vous le faites, en continuant ce que faisait la précédente majorité, c'est-à-dire financer la Marche des fiertés. Évidemment nous nous en félicitons, et nous nous réjouissons. Je dirais que cela est doublement important. D'abord parce que, il ne faut pas l'oublier, nous parlons souvent de chiffres ici, mais il s'agit de la plus grande manifestation récurrente en Ile-de-France : 500 000 personnes tous les ans. D'autre part, c'est, bien sûr, une manifestation citoyenne, une manifestation festive, mais qui est revendicative. Elle se bat pour l'égalité, contre l'homophobie. Après Orlando, nous voyons bien une nouvelle fois que l'homophobie tue. Ce mois est particulier. Je vous rappelle que le lieu qui avait été choisi à Orlando est une boîte gay, et que le mois de juin est aussi le mois de Stonewall, le début de la mobilisation des homosexuels, des trans, des bi, contre l'homophobie, contre la transphobie, dont il faut beaucoup parler aussi parce que c'est un vrai problème. Il était donc important que notre région soit là.

Je voudrais, dans le même temps, dire qu'il est important que la région revendique ce choix et cette subvention, et c'est un peu le sens de notre amendement. Je pense qu'il serait souhaitable que, symboliquement, la région, comme l'a fait la ville de Paris, puisse avoir des drapeaux américains et des drapeaux gays sur ces façades. Ce mois-ci est particulièrement symbolique. Ce serait un mauvais signal, cette année, si la région n'avait plus de char. Vous savez que depuis un certain nombre d'années, la région Ile-de-France a un char, qui est un moment de visibilité, et qui, je crois, en ce moment particulier après Orlando, est important. Et puis, pour nous, il est important que la communication de la région, autour du 2 juillet, date de la Marche cette année, en raison de l'Euro, fasse la promotion de cette manifestation, comme elle l'a toujours fait, en rappelant pourquoi elle la soutient. Je vous rappelle que cette manifestation est certes organisée par l'Inter- LGBT, mais il y vient des dizaines de milliers d'hétérosexuels venant apporter leur soutien au LGBT dans leur combat pour l'égalité, contre les discriminations.

Je le redis : merci encore à la région de continuer ce soutien, mais il faut, en contrepartie aussi, que ce soutien soit affirmé. Nous comptons vraiment, et je vous le dis encore, après ces événements d'Orlando, à ce qu'il y ait un char de la région à cette manifestation.

Mme la Présidente – L'amendement n°15, EELV, qui le défend ? Monsieur SATOURI ?

Amendement N° 15 (EELVA)

M. SATOURI (EELVA) – Oui. C'est compliqué d'en rajouter après l'intervention de mon collègue. Je pense que le soutien et la visibilité de la région dans le char sont un signe de résistance. Il sera un signe de résistance contre l'homophobie, contre les discriminations que subissent ces Franciliennes et ces Franciliens. Je ne comprendrais pas, nous ne comprendrions pas, aujourd'hui, après les attentats d'avant-hier, que la région n'assume pas, et n'affiche pas, son soutien politique aux populations homosexuelles. Nous sommes pour que les financements des 7 000 euros soient réintroduits, et que la région assume le char régional en la matière.

Mme la Présidente –Plusieurs choses, parce que je pense que, Monsieur le vice-président, vous m'autorisiez à répondre. C'est important. Ce qui s'est passé à Orlando est postérieur à la décision que la région avait prise de continuer le soutien à la Marche des fiertés. Je tiens à vous faire part de ma position vis-à-vis de cette marche, parce que je pense que c'est important que vous la connaissiez. La Marche s'est affirmée comme un lieu de liberté d'expression et de lutte contre l'homophobie, partout dans le monde. Je rappelle que cette Marche est interdite dans de nombreux pays, et que ce seul fait justifierait, à lui seul, que nous la soutenions, parce que nous sommes aujourd'hui en France, et que la France est une terre de liberté et d'expression, dans

laquelle chacun doit pouvoir exprimer ce qu'il pense. C'est profondément ma vision de la Région. C'est profondément en conscience ce que je ressens. Et ce fait justifierait à lui seul que nous soutenions financièrement cette Marche qui est un moment, je le rappelle, de lutte contre les discriminations de tout genre.

Mais, bien évidemment, à la Marche, il ne vous a pas échappé qu'un certain nombre de messages politiques et de revendications politiques étaient portés, que je ne partage pas. Mais, comme dirait Voltaire, je ne suis pas d'accord avec vous, mais je me battrais pour que vous puissiez le dire. Je pense notamment au sujet de la GPA, ou à d'autres sujets qui pourraient être politiques, qui seraient portés dans le cadre de cette manifestation et que je ne partagerai pas. Mais je me bats pour que le droit de manifester reste un droit constitutionnel, même lorsque l'on casse le Conseil Régional et que l'on affiche PÉCRESSÉ SS sur sa façade, n'est-ce pas Madame MALAISÉ ? Enfin, je vous dis « n'est-ce pas », je ne vous mets pas en cause. Je vous vois sourire. De même, je pense que le soutien à cette Marche des fiertés n'a absolument pas de rapport avec le sentiment personnel que je peux avoir vis-à-vis des revendications qui seraient portées par tel ou tel, dans le cadre de la manifestation. Cela s'appelle la LI-BER-TÉ.

J'ajoute que je proposerai demain que nous fassions une minute de silence, y compris avec les agents, pour deux événements qui n'ont pas grand-chose à voir dans leur motivation, sauf qu'en réalité ils s'attaquent à notre liberté. Ce sont le massacre d'Orlando, massacre terroriste islamique, il faut le dire, massacre homophobe parce qu'on ne va pas dans une boîte gay par hasard, et le massacre contre l'Ordre et les forces de l'Ordre, en France, à Magnanville. Je pense que les deux sont abjects et que les deux méritent que nous soyons totalement solidaires. Vous avez vu que les drapeaux du Conseil Régional sont en berne. Bref, je vous proposerai une minute de silence à midi, avec les agents, qui sont tout de même très affectés. À partir du moment où des terroristes prennent n'importe qui pour cible, je pense qu'il est important que nous soyons tous debout, pour réaffirmer notre refus du terrorisme.

Pour en revenir à votre amendement, la région sera présente sur tous les supports de communication de la Marche, parce qu'à partir du moment où nous cofinçons, nous sommes présents. Concernant le char, ce serait aller plus avant. Ce serait faire de cette Marche un moment festif. Je ne crois pas, d'abord, que ce soit vraiment le moment. Par ailleurs, comme je ne soutiens pas, à titre personnel, un certain nombre de revendications qui peuvent être portées dans la Marche, il ne me paraît pas logique que la Région dispose d'un char. C'est aller plus loin. En revanche, vous avez vu que, compte tenu des demandes de sécurité renforcée qui ont été faites par les organisateurs de la Marche, nous avons accepté que le budget soit revu à la hausse hors char, mais à la baisse avec char. Ce qui nous permet aussi de faire des économies dans ce temps de disette budgétaire, il faut quand même bien le dire.

Voilà la position du Conseil Régional. Elle me paraît être à la fois respectueuse, et équilibrée. J'appelle au rejet des amendements.

Amendement n°9. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?.

Vote de l'amendement n°9 (RCDE-PSR)

POUR : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, FN

ABSTENTION : UDI, CD

REJET

Mme la Présidente – Amendement n°15. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?.

Vote de l'amendement n°15 (EELVA)

POUR : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, FN

ABSTENTION : UDI, CD

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons maintenant aux votes le rapport 215. Une explication de vote. Monsieur ROMÉRO - MICHEL.

M. ROMÉRO-MICHEL (RCDE) – Évidemment, nous regrettons que vous n'ayez pas voté cet amendement. Mais, comme je l'ai dit au début, nous nous réjouissons que la région continue le financement de la Marche des fiertés. C'est évidemment symbolique. C'est pour cela que nous voterons ce rapport.

En même temps, je réitère tout de même ma demande, et je pense que ce serait symbolique que celui puisse être fait : le jour de la Marche des fiertés, le Conseil Régional, comme il l'a fait à de nombreuses occasions, pourrait arborer le drapeau arc-en-ciel. Je pense que cela serait un beau symbole et une pensée pour les victimes. La Mairie de Paris le fera. Elle l'a d'ailleurs fait juste après Orlando, et le fera à nouveau le 2 juillet. Je pense que ce serait vraiment bien que le Conseil Régional fasse de même.

Mme la Présidente – Pas d'autre explication de vote ? Nous allons mettre aux voix le rapport 215. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-215

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

CP 16-244 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », programme HP 32-001 (132001) « Équipements sportifs d'intérêt régional » - Attribution d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du sport en Ile-de-France - Dispositif « Terrains synthétiques de grands jeux »

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-244

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-245 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France - Conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 - Affectations 2016

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-245

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport 246.

CP 16-246 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Ile-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - soutien aux événements sportifs, - accueil de délégations étrangères, - adoption d'un nouveau modèle de convention relatif à la mesure « 100 000 stages pour les jeunes Franciliens » - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Mme la Présidente – Nous avons un amendement de l'exécutif. Monsieur le vice-président.

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

M. KARAM – Cet amendement vise à soutenir la ville de Saint-Denis dans sa programmation d'animations autour de cet événement, l'Euro 2016, que nous soutenons. Nous l'avons fait et le faisons cette année parce que nous nous sommes aperçus qu'en 2015, la région avait voté 120 000 euros à la ville de Paris pour le même événement, et rien à Saint-Denis. Cela nous paraissait invraisemblable que la ville de Saint-Denis soit oubliée dans le soutien que la région pouvait apporter à une grande manifestation sportive rassemblant les Franciliens.

Mme la Présidente – Merci Monsieur KARAM. Y a-t-il des explications de vote sur cet amendement de l'exécutif ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole PSR et apparentés sur ce rapport. Qui la prend ? Retirée. Merci Madame SARKISSIAN. Nous allons mettre aux voix le rapport 246. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-246

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

CP 16-228 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », programme « Investissements dans les îles de loisirs », action « Accessibilité des îles de loisirs aux personnes en situation de handicap », action « Aménagements » - Equipements sportifs et de loisirs - Affectation d'autorisations de programme pour la mise en accessibilité des îles de loisirs aux personnes en situation de handicap - Affectation d'une autorisation de programme pour l'île de loisirs de Vaires-Torcy (77)

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : avis favorable

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-228

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie le vice-président KARAM. Le secteur de Madame HIDRI ne pose pas de problème.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

CP 16-196 : Budget 2016 - chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP92-001 « Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur », action 19200111 « Soutien aux coopérations scientifiques » - Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche - Soutien régional aux manifestations scientifiques en Ile-de-France - Affectations 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-196

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-216 : Chapitre 939 « Action économique », sous fonction 92 « Recherche et innovation », chapitre 909 « Action économique », sous fonction 92 « Recherche et innovation » - Promouvoir la culture scientifique en île de France – Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2016.

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-216

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Le secteur de Monsieur DIDIER non plus. Pardon, allez-y. Demande de parole sur quel secteur ? Allez-y.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – Logement et politique de la ville

CP 16-197 : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville », programme 51-003 « Actions politique de la ville », action 15100303 « Actions politique de la ville », chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 57 « Sécurité », programme HP57-004 « Actions de prévention et de médiation », action 15700402 « Action de prévention et de médiation » - Mise en œuvre des orientations pour une nouvelle action régionale en matière de politique de la ville. Réaffectation. Médiation, prévention, protection.

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission de la sécurité : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme KASMI (EELVA) – C'est un rapport qui est lié aux outils de prévention, de médiation, de protection, qui, comme vous le savez, surtout en ces temps d'acte de terrorisme, sont très importants. Nous souhaitons savoir si vous comptez débloquer d'autres financements ou si la politique de la ville est vraiment terminée, puisque, compte tenu des subventions fortement diminuées, nous nous inquiétons fortement sur ces outils.

Mme la Présidente – Monsieur DIDIER.

M. DIDIER – J'ai déjà dit que nous ferions une délibération-cadre de la politique de la ville à l'automne. À cette occasion, nous pourrions échanger ensemble, débattre, sur l'opportunité, ou non, d'assurer des dépenses de fonctionnement sur la politique de la ville à partir de l'année prochaine. Mais sachez aussi, et n'oubliez jamais, qu'il y a surtout la mobilisation du droit commun, qui démontre à quel point, en réalité, la politique de la ville se décline sur beaucoup d'autres aspects. Je pense évidemment au développement économique, à la lutte contre le décrochage scolaire, à la sécurité, qui est essentielle. Donc réfléchissons plutôt globalement lorsqu'il s'agit de réfléchir à la politique de la ville, et mobilisons le droit commun plutôt que de saupoudrer ici ou là, avec quelques dépenses de fonctionnement. Celles-ci sont parfois nécessaires, c'est la raison pour laquelle, dans le budget 2016, vous savez qu'il y a près de 3 millions d'euros de dépenses de fonctionnement sur la politique de la ville. Parfois, évidemment, nous l'avons aussi vu par le passé, elles ne sont pas nécessaires, voire superflues.

Mme la Présidente – Merci Monsieur DIDIER. Nous allons mettre le rapport aux voix.

M. TRIGANCE (PSR et app) – J'ai une question à l'endroit de Monsieur DIDIER, puisque lors de la dernière CP en ce qui me concerne, et lors de celle du mois de mars, ma collègue Christine FREY, nous vous avons interrogé sur la désignation des élus dans les comités de pilotage des contrats de ville. Lors de la dernière CP, vous nous aviez dit, ici même, que vous vous engagiez à ce que, pour la prochaine CP, la question soit réglée. Nous voulions donc savoir ce qu'il en était à cet instant. Merci.

M. DIDIER – J'attendais votre question, Monsieur TRIGANCE, avec impatience, et je vous trouvais un peu long à la détente.

M. TRIGANCE (PSR et app) – Ce sera au procès-verbal, Madame la Présidente ?

M. DIDIER – C'était une taquinerie, Monsieur TRIGANCE. Vous avez un peu d'humour, je le sais.

M. TRIGANCE (PSR et app) – C'est une forme d'humour assez particulière, mais bon.

M. DIDIER – Sachez que les désignations des représentants du comité de suivi sont en passe d'être finalisées. Le projet d'arrêté est sur le bureau de la présidente. Mais sachez aussi, et peut-être que cela vous décevra, mais c'est comme ça, ce seront des représentants de la majorité régionale qui seront les représentants du comité de suivi. Tout simplement pour une question de cohérence par rapport aux choix politiques de la Région. Si cela vous posait un problème, n'oubliez pas, aussi, que les représentants du Plan National de Renovation Urbaine, que vous aviez désigné en 2009, correspondaient, aussi, à ce moment-là, à la majorité régionale d'alors.

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ ? Monsieur SATOURI, vous avez déjà pris la parole. Si vous voulez, alors, explications de vote.

M. SATOURI – J’entends, et j’entends surtout nos désaccords. Vous le dites vous-même, vous avez 3 millions d’euros sur le budget politique de la ville. Nous arrivons à la CP de juin, c’est-à-dire à la moitié de l’année, et aujourd’hui, vos engagements sur ces lignes sont très faibles. La question est simple : comptez-vous, ou non, mobiliser ces moyens, au vu des besoins des territoires, et des difficultés d’un certain nombre d’acteurs, dans l’attente d’une mobilisation importante et rapide des financements de la Région ?

Mme la Présidente – Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-197
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Merci Monsieur DIDIER. Nous passons au secteur de Madame CIUNTU.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

CP 16-192 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - Rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux -commission permanente du 15 juin 2016 -
PROCÉDURE D'URGENCE

*Commission de l'administration générale : **La commission n'a pu se prononcer (procédure d'urgence).***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-192

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, CD, FdG, RCDE

NPPV : EELVA

ADOPTION

CP 16-193 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP021-019 « Société d'entraide des conseillers régionaux » - Affectation du solde de la subvention en faveur de la SECRIF

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-193

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

CP 16-211 : Evolution du dispositif d'octroi des prêts sociaux aux agents de la Région

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Rapport 211, nous avons un amendement de l'exécutif.

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Mme CIUNTU – En raison des inondations, l'amendement de l'exécutif propose que pour deux catégories de prêts pouvant être octroyés aux agents, c'est-à-dire les prêts sociaux et les prêts dépannage, il peut être ajouté qu'ils peuvent en bénéficier dans le cas de catastrophe naturelle. Je rappelle que nous maintenons ce dispositif d'octrois de prêts sociaux aux agents de la région. Mais il a fallu, le plus rapidement possible, redélibérer puisque la CMP Banque nous avait, unilatéralement, dit qu'elle ne souhaitait plus honorer le dispositif et la convention qu'elle avait passés avec la région, pour que quatre catégories de prêts soient octroyées aux agents. Pour ces agents, cela signifie qu'ils n'ont pas de frais de dossier, et une prise en charge soit totale soit partielle des intérêts, en fonction du quotient de chacun.

Mme la Présidente – Merci. Y a-t-il des explications de vote sur cet amendement ? Pas d'explications de vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci pour les agents.

Ensuite, une demande de parole Front de Gauche.

Mme MALAISÉ (FdG) – Puisque nous en étions à l'octroi de prêts aux agents de la région, je souhaitais simplement attirer votre attention sur l'avenir. Peut-être qu'il serait bon de réfléchir dès maintenant à la mise en place de prêt immobilier pour les agents, chose qui existait dans le mandat précédent et qui a été stoppée. Comme nous allons déménager, même si nous ne savons pas encore où puisque le suspens est à son comble, cela va poser des problèmes d'accession à la propriété aux agents de la région. Peut-être que ce serait un moment assez opportun pour réfléchir à des prêts immobiliers. Je voulais juste attirer votre attention sur cette question, qui est, à mon avis, importante pour les agents.

Mme la Présidente – C'est une très bonne idée, nous allons regarder. Tu veux répondre Marie-Carole ?

Mme CIUNTU – Je voulais préciser ce que j'ai dit en fait. Nous nous sommes simplement situés dans la continuité pour faire que le dispositif puisse fonctionner pour ce qui existait, mais ce n'est pas du tout une manière de refermer le débat. Cela a été affirmé d'ailleurs au CT qui s'est tenu lundi. Nous y avons justement eu la même demande, c'est-à-dire savoir si nous ne pourrions pas en profiter pour revoir un élargissement des conditions d'octroi aux agents. Nous avons déjà répondu oui, ceci est à l'étude. Là, simplement, dans l'urgence, pour faire en sorte que nous puissions répondre aux agents dans les cas existants, nous voulions le faire passer en commission permanente rapidement. Mais c'est un sujet qui est déjà sur le métier, si je puis dire. Il avait été retiré, j'ai regardé les raisons, en 2014 au motif que les agents ne l'auraient pas activé.

Mme la Présidente – C'est, en tout cas, une très bonne idée. J'en profite pour vous signaler qu'à la suite d'une communication faite par la CGT, sur la qualité de l'air près des incinérateurs d'Ivry et de Saint-Ouen, j'ai eu des remontées très rudes des élus, notamment de Saint-Ouen, et du patron du SYCTOM, Monsieur MARSEILLE, qui gère les deux incinérateurs. Donc, remontée de Monsieur Bruno LEROUX, qui tient à faire savoir que sa circonscription n'accueillerait pas l'hôpital Bichat - Beaujon, Nord-Francilien, si la qualité de l'air n'était pas absolument conforme. Et une lettre, de Monsieur. MARSEILLE, président du SYCTOM, sera rendue publique, expliquant que tous les tests de pollution de l'air à la sortie des incinérateurs d'Ile-de-France sont faits, et que tous ces incinérateurs respectent de manière totalement conforme les normes de pollution de l'air qui leur sont imposées. J'ajoute qu'il y a également des incinérateurs à Issy-les-Moulineaux. Bref ! Tout cela pour vous dire que, quand même, ça vaudrait le coup de faire aussi des mesures de pollution de l'air, ici, aux Invalides, pour mesurer exactement à quel degré de pollution de l'air nous sommes soumis. Je pense que nous aurions d'innombrables surprises. Voilà, sachez qu'il y a eu une réponse extrêmement vigoureuse des élus de Seine-Saint-Denis et du syndicat des ordures ménagères sur ce questionnement, ou cette affirmation, de certains syndicats. Je pense qu'il faut faire attention. Nous sentons qu'il y a une envie, de certains syndicats, de nous voir partir à Saint-Denis, mais il ne faut pas que cette envie se traduise par des allégations fausses, qui pourraient, en plus, porter préjudice à d'autres sites, y compris pour leurs futurs habitants. Ce n'est pas correct.

Nous allons donc mettre au vote le dispositif d'octroi des prêts sociaux aux agents. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-211
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

CP 16-232 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-008 (122008) « Equipement des lycées publics », action 12200801 « Matériel pédagogique », action 12200803 « Développement des TICE et des ENT », programme HP224-030 (122030) « Equipement des cités mixtes régionales », action 12203001 « Matériel pédagogique », action 12203004 « Développement des TICE et des ENT », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-005 « Schéma des formations », action 12800504 « Développement des TICE et des ENT » - Equipements pédagogiques dans les EPLE. Diverses politiques régionales - Quatrième rapport de l'année 2016

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-232

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-247 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505), chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », action « accompagnement de la politique d'apprentissage » (11200302) - Opération de sensibilisation des lycéens et des apprentis à l'histoire du XXe siècle, à l'éducation, à la paix et à la citoyenneté - Affectation de crédits relatifs au marché public avec le mémorial de Caen - Année scolaire 2016-2017

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-247

POUR : LR, PSR ET APP, UDI, EELVA, CD, FDG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons malheureusement au dernier rapport de Mme ÉVREN. Je l'avais mis à la fin pour qu'elle puisse arriver mais elle est bloquée dans les bouchons car elle faisait aujourd'hui le bac de philo. Nous adressons, j'imagine au nom de tous, beaucoup de courage à tous les bacheliers. S'il y a un sujet sur le travail, j'espère qu'ils ont su peser le pour et le contre, parce que cela dépendra tout de même de la personnalité de l'examineur qui corrige, n'est-ce pas. Je vais donc répondre à la place d'Agnès. Nous avons une demande de prise de parole sur le rapport n° CP 16-247 du groupe PSR et apparentés. Monsieur ROMERO.

M. ROMERO (PSR et app) – Je crois qu'il y a un sujet sur la question entre le réel et le virtuel, ce qui nous ramène à des éléments de communication en politique qui ne sont pas inintéressants.

Bien entendu, nous soutenons ce rapport puisqu'il est lié, justement, à la sensibilisation des lycéens et des apprentis à l'histoire du XX^{ème} siècle, à l'éducation à la paix et à la citoyenneté, notamment avec le Mémorial de Caen. Ceci est une excellente chose. Simplement, à ce stade, certaines associations ont déposé des projets autour de la question du traitement de l'Histoire, en particulier de la mémoire et des génocides, que ce soit sur le Rwanda ou sur l'Arménie. La réponse faite par les services est que les dispositifs ne sont pas en place pour répondre à cela. Bien entendu, la qualité de ce qui est fait sur le Mémorial n'est pas à remettre en cause mais il ne faudrait pas non plus n'être que dans ce dispositif-là pour pouvoir répondre à ces attentes. Je voulais simplement en avoir la confirmation pour la suite.

Mme la Présidente – J'ai effectivement été saisie d'un certain nombre de demandes, sur des lieux de mémoire et éventuellement même, en coopération internationale. Si ce n'est pas le lieu d'en débattre, avec un rapport qui concerne les lycées franciliens, ce sont toutefois des questions qui méritent, à mon avis, que nous y travaillions.

Nous allons mettre aux voix le rapport n° CP 16-247. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-247

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport n° CP 16-135 avec une demande de parole du groupe EELVA.

CP 16-135 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - Rapport relatif à l'aide à l'introduction de produits biologiques au sein des restaurants scolaires franciliens - Affectations des dotations au titre de l'année 2016 et ajustement des dotations au titre de l'année 2015

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Dans ce rapport, relatif à l'aide à l'introduction de produits biologiques au sein des restaurants scolaires, un certain nombre de déclarations dans l'exposé des motifs nous inquiète. Vraisemblablement, celui-ci parle d'élargir aux produits locaux, alors que nous pensons, au contraire, qu'il faudrait évidemment soutenir l'agriculture biologique. La plupart des problèmes que rencontrent les lycées sont effectivement relatifs à l'approvisionnement en produits biologiques. Je voudrais tout de même redonner quelques chiffres : si l'agriculture francilienne perd régulièrement des agriculteurs, ce n'est pas le cas de l'agriculture biologique. En Ile-de-France, ce type d'agriculture est en croissance, les conversions ont augmenté de 30 % avec 17 % de surfaces agricoles supplémentaires. Cela représente, en tout, 4,5 % de la surface des exploitations agricoles en Ile-de-France. Mais nous n'avons que 56 lycées et collèges accompagnés par le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB). Nous savons combien cette agriculture biologique est importante, non seulement pour la santé des enfants, bien sûr, mais aussi parce qu'elle permet de lutter contre l'imperméabilisation des sols consécutive à l'utilisation de pesticides par l'agriculture industrielle. En outre, elle crée de l'emploi, elle lutte aussi contre la pollution de l'air. Bref, l'agriculture biologique est indispensable si nous voulons opérer cette transition écologique dans notre région. Il faudrait donc continuer à la soutenir et nous espérons que ce qui est, aujourd'hui, dans l'exposé des motifs n'est pas le signe qu'éventuellement vous reviendriez sur cette politique de soutien à l'agriculture biologique.

Mme la Présidente – Merci Madame MONVILLE – DE CECCO. Vous avez bien compris que nous poursuivons une double direction mais qui, à mon avis, est environnementale : développer le bio – nous sommes très loin de toute querelle idéologique sur le sujet puisque nous continuons de soutenir tous les établissements entrés dans cette démarche – et l'approvisionnement de proximité. La question derrière est le bilan carbone mais aussi la qualité des produits. S'ils sont faits en Ile-de-France, nous avons quand même une vraie garantie sur leur qualité. Je ne mettrai pas en cause les labels bios des autres pays, cependant, j'avoue que j'ai moins de contrôle sur certains pays de l'Union européenne qui approvisionnent nos lycées, voire même des pays hors Union européenne. Le sujet aujourd'hui est de faire plus de bio en Ile-de-France, ainsi que du produit local. Et cette question, aujourd'hui, nécessite que nous soyons dans une démarche très proactive. C'est pour cela que nous voulons y mettre les lycées, puisque le sujet est qu'il n'est pas habituel de faire de l'approvisionnement local. Nous faisons partir nos productions, nous les faisons transformer ailleurs, puis elles partent sur un marché export ou sur un marché français, sur lesquels nous ne les voyons jamais revenir. Nous voudrions rapatrier nos productions en local et essayer de construire une région circulaire, avec ce qui est produit en Ile-de-France et consommé en Ile-de-France. Ce qui est consommé dans nos lycées n'est pas gaspillé, donc nous luttons contre le gaspillage alimentaire. Nous essayons de travailler avec les associations, afin que ce nous donnons dans nos cantines soit vraiment consommé. Ensuite, nous utilisons des déchets biologiques puisque nous faisons de la méthanisation que nous réinjectons dans les nouveaux bus de Monsieur BEAUDET. Donc vous voyez, l'idée de la région circulaire est vraiment un beau projet, une belle vision. Je pense que cela doit pouvoir nous réunir tous. Il n'y a pas d'opposition, pour moi, entre circuit local et circuit bio. Le développement du biologique est aussi une priorité de la Région Ile-de-France. Mais, comme vous l'avez dit, nous ne sommes qu'à 4,5 % des surfaces cultivées, aussi encore faut-il réussir à doper les choses.

Y a-t-il des explications de vote sur ce rapport ?

Mme SARKISSIAN (PSR et app) – Nous sommes favorables à ce rapport. J'aimerais juste avoir la confirmation que le Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire (CERVIA), qui est tout de même un organisme en charge de toutes ces questions alimentaires en Ile-de-France, et les Parcs Naturels Régionaux (PNR) seront bien associés à ce développement du bio et des produits locaux dans les lycées.

Mme la Présidente – Je crois qu'ils le sont déjà. Puisque vous parlez des PNR, cela me permet de faire une petite incidence : il est certain que nous avons un vrai sujet car les Départements souhaitent se désengager. Il faut absolument que la Région

reprenne le leadership sur la dynamique PNR. Nous devons les associer à toutes nos politiques. Je suis donc très favorable, à la fois à l'association du CERVIA et des PNR à cette politique d'approvisionnement local. Je mets aux votes ce rapport n° CP 16-135. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-135
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

CP 16-194 : Chapitre 902 « Enseignement », code Fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des lycées » - Sécurisation des lycées cinquième affectation budget 2016

*Commission de l'éducation : **avis favorable***
*Commission de la sécurité : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-194
POUR : LR, PSR ET APP, UDI, FN, EELVA (sauf les projets n° 16006977 et 16006987), CD, FDG, RCDE
ABSTENTION : EELVA (projets n° 16006977 et 16006987)
ADOPTION

CP 16-223 : Travaux dans les EPLE et dans les cités mixtes régionales d'Île-de-France - 4^{ème} rapport de l'année 2016

*Commission de l'éducation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-223
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport n° CP 16-238. Il y a une motion de renvoi Front de Gauche.

CP 16-238 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle » - Première attribution des dotations au titre de l'année scolaire 2016-2017 dans le cadre de la politique régionale des aides sociales aux lycéens : - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à la demi-pension pré et post bac - aide régionale à l'équipement pré bac et post bac - aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'éducation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Motion de renvoi N° 1 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Oui, Madame la Présidente, nous avons vu que vous aviez déposé un amendement, encore, de l'Exécutif. Notre question porte sur la ventilation entre les lycées privés et les lycées publics. Elle n'apparaît pas et nous avons besoin de savoir, évidemment, quels types de lycées vont être favorisés dans ces dotations.

Mme la Présidente – Je vous propose de répondre à la motion de renvoi avec la présentation de l'amendement de l'Exécutif qui permet d'abonder de 200 000 euros les aides sociales, très attendues, des lycées. Il y a eu une erreur matérielle dans la présentation du rapport, tel qu'il vous est présenté, donc nous rectifions cette erreur matérielle. Les calculs sont faits sur le fondement de la précédente délibération, ce ne sont que des coups partis, donc ce n'est que du public pour l'instant. Il s'agit d'un supplément de dotation. Nous ne polémiquerons pas aujourd'hui sur ces questions d'aide sociale. Tout est individualisé dans le rapport. D'ailleurs, vous pouvez le vérifier, lycée par lycée. Ce sont des demandes d'aides sociales supplémentaires qui n'avaient pas pu être budgétées auparavant. J'imagine que la motion de renvoi est retirée, au bénéfice de ces explications. Je vais mettre aux voix l'amendement de l'Exécutif, y a-t-il des explications de vote ?

La motion de renvoi n°1 (FdG) est retirée.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Nous avons effectivement la liste des lycées avec cet amendement de l'exécutif. Cependant, je voudrais vous demander que ce soit davantage lisible la prochaine fois car j'ai regardé la liste des lycées, mais ne les connaissant pas tous, j'étais incapable de savoir lequel était éventuellement privé ou public. Vous nous dites que ce sont tous des lycées publics. Je vous crois, il n'y a aucun problème.

Mme la Présidente – Je suis désolée de vous dire, Madame MONVILLE – DE CECCO, qu'à partir du moment où nous avons un contrat d'association avec l'État, nous exerçons la même mission de service public. Je ne ferai pas de ségrégation entre les lycées. Le sujet n'est pas d'aider tel ou tel lycée en fonction de son régime juridique, mais d'aider des lycéens à aller manger à la cantine et à acheter leurs manuels scolaires. Donc le sujet est le lycéen, ce n'est pas l'établissement ni sa nature.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Madame PECRESSE, nous n'allons pas refaire le débat, vous savez que nous ne sommes absolument pas d'accord avec cette vision de l'égalité que vous défendez, et qu'on pense que si nous voulons vraiment être égalitaires, il faut d'abord évidemment aider l'école publique parce que c'est la seule qui soit fondamentalement égalitaire et qui accepte tous les enfants sans aucune discrimination. Vous avez rétabli ici des aides qui sont facultatives. Nous avons dit à plusieurs reprises que nous n'étions pas d'accord avec ce choix. Nous aimerions donc, en cohérence avec notre position politique, pouvoir à chaque fois être informés des lycées subventionnés. C'est tout.

Mme la Présidente – Vous aurez la liste des lycées en open data et vous pourrez faire votre travail. Je mets aux voix l'amendement de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole du groupe PSR et apparentés.

M. TRIGANCE (PSR et app) – Oui, Madame la Présidente, une demande de prise de parole sur le rapport dans sa globalité puisque, comme nous avons pu le constater lors de la dernière séance, vous avez décidé de ranimer une querelle public-privé qui n'existait plus sous la précédente majorité. Nous avons, à l'époque, appliqué toute la loi. Nous avons ainsi pu contribuer à pacifier les choses. Vous avez décidé – c'est de votre responsabilité – de raviver cette vieille querelle, si je puis dire. Cela relève évidemment chez vous votre identité, votre idéologie. Néanmoins, cela pose une problématique, vous évoquez d'ailleurs très souvent dans vos propos et encore récemment dans les médias – celle de la question de la liberté de choix. Or, il se trouve que cette liberté vient se fracasser sur le principe d'égalité car, dans une société démocratique, la liberté et l'égalité sont absolument indissociables. Vouloir la première et refuser la seconde, en s'opposant, par exemple, aux règles d'affectation, de sectorisation, ou de carte scolaire, et bien cela renforce la ghettoïsation. Je vous invite à prendre connaissance d'un certain nombre d'études qui viennent de sortir sur cette question, et qui montrent que la liberté de choix, dont vous vous revendiquez, Madame la Présidente, contribue à la fermeture sociale et remet en cause les questions de mixité. Parce que l'égalité n'est pas de mise entre l'enseignement public et l'enseignement privé. C'est une réalité. L'enseignement privé est très souvent payant, alors que le public ne l'est pas. Dans l'enseignement public, nous accueillons obligatoirement les familles qui se présentent. Il n'y a pas de choix fait entre elles. Lorsqu'un élève d'un établissement privé est exclu, il n'y a pas d'obligation de réaffecter cet élève dans un autre établissement privé. Dans l'enseignement public, lorsqu'un élève est exclu d'un établissement, il doit être obligatoirement réaffecté. D'autre part, la sectorisation et la carte scolaire ne s'appliquent pas aux établissements privés. D'ailleurs, de récentes déclarations des responsables de l'enseignement privé confirment qu'il y a un refus d'appliquer la sectorisation et la carte scolaire.

Enfin, Madame la Présidente, au-delà de la question de l'amendement que vous venez de présenter et d'une manière globale, les débats budgétaires ont montré que vous êtes dans l'incapacité de nous démontrer que la ligne budgétaire ne suffira pas à la totalité des lycées publics et des lycées privés et que, au bout du compte, ce sera moins d'argent pour les établissements publics. Vous avez donc fait, encore une fois, un choix idéologique, qui est la rupture d'un consensus qui s'était établi. C'est aussi la rupture entre l'enseignement public et l'enseignement privé. D'une certaine manière, c'est la pénalisation du service public d'enseignement que vous mettez en cause.

Mme la Présidente – Nous n'allons pas ouvrir de nouveau un débat qui a déjà fait couler beaucoup de salive dans cet hémicycle. La vérité est que j'aime la liberté et l'égalité. L'égalité, c'est permettre à tout enfant de manger à la cantine. Monsieur TRIGANCE, je n'arrive même pas à comprendre que vous ne puissiez pas être d'accord avec ma position. Que des enfants ne puissent pas acheter leurs manuels scolaires ou qu'ils ne puissent pas déjeuner à la cantine est quelque chose qui me révolte, mais je vois que vous prenez ce sujet par le biais politique. C'est votre droit. Par ailleurs, sur la ghettoïsation scolaire, le vrai

problème est la ghettoïsation du logement. Monsieur CARENCO, le préfet de région, vient de pousser un grand coup de colère et de remonter les bretelles à un certain nombre de maires qui, dans notre région, refuse du logement intermédiaire et de l'accès à la propriété sur leur commune. Ils refusent aussi la liberté de construction aux promoteurs. Je tiens à vous dire que nous allons revenir dans l'hémicycle sur la question de la ghettoïsation. Croyez-moi, ceux qui seront mis en cause ne seront pas forcément ceux que nous croyons. La position que vous défendez n'est pas celle du préfet de région qui, comme vous le savez, n'a pas de sympathie pour la droite. Nous allons voter le rapport n° CP 16-238. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-238

POUR : LR, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

ABSTENTION : PSR et app

ADOPTION

CP 16-241 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes » - Contrats techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (CTO/CEO) pour les lycées de la région d'Île-de-France - 1er versement- dotations pour la maintenance immobilière 2eme rapport de l'année 2016 - budget 2016

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-241

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-226 : Chapitre 932 « Fonctionnement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme 122018 « Dépenses de gestion associées », action 12201802 « Prestations liées aux travaux » - Services de déménagement et de stockage en garde meubles des mobiliers et matériels lourds des EPLE du second degré du ressort de la Région Ile-de-France - marché n°1100132. Lot n° 1 : secteurs nord-est et nord-ouest. Lot n° 2 : secteurs sud-est et sud-ouest. Protocole transactionnel

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-226

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-237 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 (12200401) « Rénovations des lycées publics » - Lycée Flora Tristan à Noisy le Grand (93). Opération de restructuration partielle du service de restauration et du hall et de rénovation thermique du bâti. Protocole transactionnel avec la société 3LM bâtiment mandataire : SAERP

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-237

POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Culture

Mme la Présidente – Nous allons passer au secteur culture, avec le rapport 200. Amendement n°14, EELV, et n°10, PSR et app.

CP 16-200 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale culturelle pour les dispositifs : (deuxième affectation pour 2016) - soutien aux musiques actuelles et amplifiées en Île-de-France - soutien à diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant - soutien aux réseaux culturels franciliens - subvention à une association à vocation européenne - soutien à la vie littéraire dans le cadre de la politique régionale du livre - soutien à la création et à la diffusion des arts plastiques -

PROCÉDURE D'URGENCE

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Amendement N° 14 (EELVA)

Mme MONVILLE-DE CECCO (EELVA) - Effectivement, vous l'aurez bien compris, l'amendement que nous proposons vise à réaugmenter les subventions actuelles. Madame la Présidente, je ne comprends pas très bien, puisque, lors d'une séance du budget du Conseil Régional, j'ai cru comprendre que la communication de la Région laissait croire que la culture était une des priorités de l'exécutif. Je m'aperçois, à la lecture de ce rapport, que ce sont des baisses importantes qui sont proposées. Vous savez très bien que ces baisses auront un effet très négatif sur la création culturelle et sur les manifestations de spectacles. Nous vous demandons, bien évidemment, d'abonder en fonction de notre amendement qui est présenté. Je ne vais pas lister les montants notés. Cela reviendrait à rétablir, tout simplement, les montants de la précédente mandature, qui étaient affectés à ce sujet.

Mme la Présidente – Puisque nous sommes en train de parler de culture, vous me permettrez de citer le Guépard : « Il faut que tout change pour que rien ne change ». Oui, nous allons faire plus de culture. Mais non, nous n'allons pas reconduire à l'identique toutes les subventions que vous avez votées l'année dernière. Ce n'est pas comme cela que cela marche. Nous avons reçu chaque acteur qui était subventionné par la région. Il a été reçu par Agnès et par Madame la Présidente de la Commission Culture. Nous avons évalué le nombre de personnes qui allaient aux spectacles vraiment, parce qu'il faut faire une évaluation, y compris en matière de politique culturelle. Nous avons fait le rayonnement. Nous avons fait aussi la distance vis-à-vis de Paris. Permettez-moi de vous dire que j'ai pris une position, je me permets d'en parler devant vous parce que c'est un sujet qui va venir dans le Conseil Régional, sur la question du Festival des Séries. Vous savez que nous avons deux Festivals des Séries, que nous soutenons tous les deux, qui s'appellent Séries Mania, à Paris, et Série séries à Fontainebleau. La Ministre de la Culture décide que nous avons besoin d'un grand festival national en France. Pourquoi pas ? Un festival de Cannes des séries, un seul. Très bien. Mais, je vous le demande, est-ce que vous approuvez la décision, qui consiste à confier la mission de préfiguration de ce festival unique à l'organisatrice d'un des deux festivals que nous avons en Ile-de-France, au risque de penser qu'il est un peu juge et partie, vous le reconnaîtrez. Je ne trouve pas cela bien. Parce que le Ministère de la Culture n'est pas que le ministère de Paris. Et la politique culturelle de la Région n'est pas qu'une politique centrée. Donc la stratégie culturelle vous sera vraiment présentée dans son ensemble à la rentrée, parce que c'est important d'avoir une vraie ligne directrice. Le sujet est aussi de pouvoir faire bénéficier, à tous, de notre politique culturelle. Donc oui, certains budgets baissent, d'autres augmentent. Il y a aussi de nouveaux entrants. C'est très important, à la fois le rééquilibrage territorial, mais aussi les nouveaux entrants. C'est important parce que la culture, c'est de la création, et qu'il faut la faire vivre. Il ne faut pas qu'il y ait des rentiers qui, toutes les années, émergent, ont leurs budgets. Nous renouvelons pendant 7 ans, 20 ans, 30 ans, alors que de nouveaux entrants font des choses bien, mais nous leur disons alors qu'il n'y a pas assez de budgets.

Donc, oui, le budget sera globalement augmenté. Oui, tout le monde a été reçu. Oui, nous avons fait une évaluation. Oui, certains budgets sont baissés, d'autres sont augmentés. Cela s'appelle diriger une région. C'est pour cela que je demanderai le rejet de cet amendement n°14.

Y a-t-il des explications de vote ? Madame AUTAIN ?

Mme AUTAIN (FdG) – Nous voterons cet amendement, mais je voudrais vous interpeller, si vous le permettez. Je regrette que Madame ÉVREN ne soit pas présente aujourd'hui. Je voudrais vous interpeller sur un dispositif qui existait et qui permettait d'aider des lycéens à partir en Avignon. À la dernière Commission culture, Madame ÉVREN m'a expliqué qu'évidemment les

lycéens partirait en Avignon, que cela faisait partie des priorités qui étaient dégagées pour la culture, d'autant plus que vous avez fait le choix d'avoir une vice-présidente qui s'occupe à la fois des lycées et de la culture. J'étais rassurée en sortant de la Commission. En réalité, je suis retournée vers les jeunes de mon territoire, en l'occurrence de Tremblay avec un des théâtres qui le fait en partenariat avec un des théâtres locaux, et ils venaient de recevoir une fin de non-recevoir par mail, des services. Comme visiblement, il y a un hiatus entre la parole politique et ce qui se passe ensuite dans les services, je ne sais plus qui croire. J'aimerais bien, d'abord, avoir la garantie que cette subvention va bien tomber. Il ne s'agit de pas grand-chose. Les deux dernières années, des lycéens sont partis en Avignon par ce processus. Donc, je voudrais comprendre pourquoi ce n'est plus possible, et surtout quel est l'engagement politique que vous prenez sur cette question-là.

Mme la Présidente – Vous avez raison de parler politique. C'est un vrai choix. L'année dernière, nous avons 60 lycéens qui partaient en Avignon. 60 sur 500 000. Je crois que ce qu'il faudrait, c'est faire venir Avignon en Ile-de-France. J'ai commencé à en parler avec Olivier PY, dès l'année dernière. Je lui ai dit « Est-ce que, finalement, nous ne pourrions pas avoir une convention avec le Off d'Avignon pour pouvoir éventuellement acheter des pièces et les faire tourner dans les lycées pour que les lycéens en profitent plus ».

C'est vrai que c'est généreux de faire partir les 60 élèves en Avignon, et les bénéficiaires seront extrêmement contents d'y aller. Je comprends que les professeurs qui ont monté le projet soient malheureux de ne pas être subventionnés. Je comprends très bien tout cela. Mais 60 *versus* 500 000 : si jamais nous pouvons faire venir des spectacles du Off, à Paris, pour le même prix, nous pouvons arriver à avoir un lycée entier touché, c'est-à-dire plusieurs centaines de lycéens par lycée touché. Je pense que c'est plutôt vers cela que nous allons nous engager. En tout cas, j'en reparlerai avec Olivier PY, avec Greg GERMAIN qui organise le Off et que nous verrons aussi avec Patrick KARAM. Mais je pense que ce serait bien que nous ayons un peu de l'esprit d'Avignon dans les lycées franciliens. C'est en tout cas l'engagement que je prends avec vous, y compris de les emmener à Tremblay, Madame AUTAIN. Cela permettra aux professeurs qui ont fait un vrai projet théâtral qu'il ne tombe pas à l'eau.

Est-ce que vous retirez votre amendement, Madame AUTAIN ?

Mme AUTAIN (FdG) – Ce n'est pas le mien, c'est celui d'EELV. Je me permets d'ajouter deux choses : c'est très embêtant d'avoir la parole de la vice-présidente qui s'engage en commission, qui dit « pas de problème, bien sûr que les lycéens partiront à Avignon, c'est tout à fait l'état d'esprit », et de vous entendre dire autre chose à quelques jours d'intervalle. Le second problème est que, pourquoi pas changer, j'entends votre logique. Je n'y suis pas forcément opposée d'ailleurs, même si ce n'est pas la même chose de faire un déplacement, d'aller en Avignon, de voir ce festival ailleurs, de sortir du territoire d'Ile-de-France. Mais à la limite, cela mériterait débat. Ce que je trouve un peu raide est de l'annoncer au mois de juin, pour des lycéens, pour des théâtres qui se sont imaginés que comme cela avait fonctionné, cela pourrait fonctionner cette année encore. Vu les sommes en jeu et le dispositif, nous aurions pu imaginer que cette année n'était pas une année blanche, mais une année où l'on poursuivait le dispositif, et que l'année prochaine, vous pouviez revoir votre conception des choses.

Mme la Présidente – Je suis tout à fait sensible à votre argument. Si les classes sont prêtes à partir et qu'elles pensaient qu'elles l'auraient, nous allons regarder combien cela représente en termes chiffrés. Et nous ferons peut-être une dérogation. J'ajoute que je demande à Monsieur DA SILVA de ne pas attaquer cette décision au tribunal, parce qu'elle sera vraisemblablement totalement illégale puisque nous n'avons pas de délibération-cadre permettant à nos lycéens de partir à Avignon. Mais le groupe PSR, comme c'est une décision de la précédente mandature, sera, j'imagine, beaucoup plus coulant sur la question de la légalité compte tenu de l'intérêt social de la démarche de Clémentine AUTAIN. Nous allons regarder ça, Clémentine.

Est-ce que l'amendement, au bénéfice de cette bonne volonté, est retiré ?

M. SATOURI (EELVA) – Comme ce n'est pas son amendement, elle ne peut pas le retirer. Je suis désolé, Madame la Présidente, vous aviez prévu de faire peut-être ce geste et du coup, que l'amendement soit retiré. Mais non, c'est le nôtre et nous le maintenons.

Mme la Présidente – Un amendement sans objet, il est maintenu.

Vote de l'amendement n°14 (EELVA)

POUR : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – L'amendement n°10, PSR, Monsieur KIENZLEN.

Amendement N° 10 (PSR et app)

M. KIENZLEN (PSR et app) – Le réseau Ile-de-France rassemble une grande diversité d'acteurs et développe de multiples actions, comme vous le savez, de l'appui aux porteurs de projet à l'accompagnement des structures de musiques actuelles ou des campagnes de prévention, notamment en direction des plus jeunes. La baisse de 25 000 euros proposée par rapport à l'an dernier sur la subvention attribuée au RIF aurait de grandes conséquences pour la pérennité et le développement des actions menées par ce réseau régional, qui sont essentielles en termes de mutualisation et d'accompagnement des réseaux départementaux et entre les structures adhérentes. Cet amendement vise à rétablir les 125 000 euros qui étaient prévus pour cette structure ambitieuse de l'action culturelle régionale.

Mme la Présidente – Pardon, excusez-moi, Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (PSR et app) – Ce n'est pas grave. Je vous la fais courte : nous voulons juste rétablir le montant de l'an dernier plus 25 000 euros.

Mme la Présidente – Ah, c'est le RIF. Pardon. Mille excuses. J'y arrive. Madame AUTAIN, en revanche, vous dites bien aux enfants de Tremblay que c'est terminé l'année prochaine. Que l'on ne nous refasse pas le même coup en juin prochain.

Pardon. Monsieur KIENZLEN, le problème du RIF est simple. Savez-vous combien donne la ville de Paris ?

M. KIENZLEN (PSR et app) – Non, malheureusement, je ne suis pas élu à Paris.

Mme la Présidente – Zéro euro. Combien donne la DRAC, la Direction Régionale de l'Action Culturelle, donc l'État ? 20 000 euros. Et nous donnons 100 000 euros. Nous trouvons que c'est un montant conséquent déjà. Cela montre que nous sommes vraiment très en soutien du RIF.

J'ajoute que le RIF touche deux fois. Il fédère et il représente. C'est la structure chapeau qui fédère et qui représente les 8 réseaux départements de musiques actuelles. Or nous continuons de donner. Donc, en fait, les 100 000 euros sont vraiment pour la structure chapeau. Je trouve que nous sommes déjà très généreux. En parlant et en lisant mon explication, je me dis d'ailleurs que, finalement, 100 000 euros, c'est quand même vraiment beaucoup. Donc je ne serais pas choquée s'il y avait un amendement des groupes de la majorité pour dire que, pour une structure chapeau, il vaudrait mieux donner aux réseaux départementaux.

Dans tous les cas, zéro par la Mairie de Paris, 20 000 par la DRAC, ce n'est pas un signe qu'ils ont besoin d'énormément d'argent au niveau de la superstructure. Ce que je veux dire, c'est que c'est au niveau de la proximité qu'il faut subventionner les réseaux de musiques actuelles.

M. KIENZLEN (PSR et app) – Je ne rentre pas dans les détails. Un réseau s'appelant Réseau Ile-de-France, et qui notamment mutualise les réseaux départementaux, vous conviendrez que la ville de Paris n'a pas un rapport direct. C'est francilien, donc c'est normal que la Région subventionne de manière majoritaire cette structure. Enfin, nous n'allons pas débattre indéfiniment.

Mme la Présidente – Oui, mais nous finançons aussi ce qui est à Paris. Voilà. Donc, nous passons de 125 000 à 100 000 dans le contexte d'économies que nous faisons sur les superstructures. Je pense que c'est une baisse acceptable, tolérable. Là encore, nous ne touchons pas aux départements qui ont, eux, les aides de proximité.

M. CECCONI (UDI) – Je voulais vous dire que des groupes de la majorité soutiennent le RIF, c'est le cas du groupe UDI. Le RIF est un réseau reconnu dans le domaine des musiques actuelles, qui œuvre beaucoup à l'émergence de nouveaux talents, avec succès. Il œuvre également dans le domaine de la prévention. Notre inquiétude, et je crois qu'elle est partagée autour de cette table, est que la diminution de la subvention vienne mettre en danger les actions de prévention du RIF, notamment dans le domaine du risque auditif. Je sais que la Présidente de la Commission culture a eu l'occasion d'échanger avec la vice-présidente sur le sujet. Il avait été envisagé que ce dispositif soit complété par des actions dans le domaine de la santé, ce qui serait parfaitement justifié. J'aimerais savoir ce qu'il en est exactement avant de prendre une décision définitive sur mon vote.

Mme la Présidente – Monsieur CECCONI nous semble en train de réfléchir. Nous pensons que votre demande est tout à fait légitime. Mais, là encore, nous devons voir en fonction de nos budgets. Donc, je ne peux pas vous donner de réponse définitive à ce stade.

M. CECCONI (UDI) – Alors, pour continuer à réfléchir, nous allons nous abstenir.

Mme la Présidente – Monsieur DA SILVA, vous voulez faire une explication de vote sur l'amendement EELVA ou sur le vôtre ?

M. DA SILVA (PSR et app) – Sur les deux, Madame la Présidente. Nous allons globaliser, parce que j'ai du mal à saisir : quand la question et l'intervention sont portées par le groupe PSR, tout à coup il y a une explication, y compris dans les rapports avec la ville de Paris, en réalité le département de Paris, où vous nous expliquez que le RIF chapeau, comme vous dites, ne sert plus à grand-chose. Et puis, lorsque c'est Monsieur CECCONI, qui pose la question, alors « c'est à l'étude, nous allons réfléchir, il est possible que... ». Je comprends qu'il y a une différence.

Mme la Présidente – Pour Madame AUTAIN, j'ai fait plus que réfléchir.

M. DA SILVA (PSR et app) – Il y a une différence considérable parce que Monsieur CECCONI est dans la majorité et Monsieur KIENZLEN dans l'opposition. Néanmoins, nous sommes en train de parler de politique publique. Il serait donc convenable, qu'à 2 minutes d'intervalle, la version de la présidence ne varie pas à ce point.

Mme la Présidente – Ce n'est pas la même ligne budgétaire. La ligne à laquelle Monsieur CECCONI fait référence est une ligne du budget santé. La ligne à laquelle Monsieur KIENZLEN fait référence est une ligne du budget culture. Vous faites du jurisme Monsieur DA SILVA, donc apprenez les règles budgétaires, puis nous en reparlerons.

Nous allons maintenant mettre aux voix l'amendement.

Vote de l'amendement n°10 (PSR et app)

POUR : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, FN

ABSTENTION : UDI, CD

REJET

Mme la Présidente – Nous allons voter le rapport CP 16-200.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-200

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

CP 16-222 : Chapitre 933, code fonctionnel 312, programme HP 312-006, code fonctionnel 312, Programme HP 312-008, code fonctionnel 312, programme HP 312-013 - Fabriques de culture - Première affectation 2016. Conventions 2014 - Deuxième reconduction

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 16-222

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous votons l'ensemble des rapports n'ayant pas été appelés.

Vote de l'ensemble des rapports n'ayant pas été appelés

POUR : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne après-midi. À demain.

La séance est levée à 12 heures.

Secrétariat général

ANNEXES

- ERRATA
- MOTION DE RENVOI
- AMENDEMENT
- AMENDEMENTS DE L'EXÉCUTIF

Secrétariat général

Commission permanente du mercredi 15 juin 2016

ERRATA

- **Erratum A sur le rapport CP 16-235**
- **Erratum B sur le rapport CP 16-144**
- **Erratum C sur le rapport CP 16-207**

COMMISSION PERMANENTE DU 15 JUIN 2016

RAPPORT N° CP 16-235

**MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE D'APPRENTISSAGE
FINANCEMENT DE POSTES DE DEVELOPPEURS DE L'APPRENTISSAGE**

ERRATUM A

Suite à une erreur matérielle, il convient d'ajouter aux articles 1 et 2 de la délibération la mention suivante :

« Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1^{er} janvier 2016, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010, prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016. »

Les subventions proposées au vote des élus à la présente commission permanente concernent en effet des actions démarrées en janvier 2016.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 JUIN 2016

**RAPPORT N° CP 16-144
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
« EMPLOIS D'INSERTION ENVIRONNEMENT »
(PREMIERE AFFECTATION JUIN 2016)**

ERRATUM B

Suite à une erreur rédactionnelle, il convient de lire le titre du projet de délibération comme suit : « Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale « Emplois d'Insertion Environnement ». Les mentions qui suivent sont supprimées du fait du report de ces opérations.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 JUIN 2016

RAPPORT N° CP 16-207
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
EN FAVEUR DE LA SECURITE ROUTIERE
PREMIERE AFFECTATION 2016

ERRATUM C

Suite à une erreur matérielle survenue dans la fiche projet du dossier N°1505692 relative à la suppression du passage à niveau N°4 Deuil/Montmagny à Deuil la Barre, annexée au projet de délibération, il convient de remplacer, en page 27, alinéa « Localisation géographique », « Montmorency » par « **Montmagny** ».

COMMISSION PERMANENTE

DU

MERCREDI 15 JUIN 2016



MOTIONS DE RENVOI

AMENDEMENTS

déposés par les groupes

COMMISSION PERMANENTE – 15 juin 2016

Rapport n° CP 16-238

**PREMIERE ATTRIBUTION DES DOTATIONS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DES AIDES SOCIALES AUX LYCEENS:**

- Aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires
- Aide régionale à la demi-pension pré et post bac
- Aide régionale à l'équipement pré et post bac
- Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves de CPGE

Motion de renvoi en commission

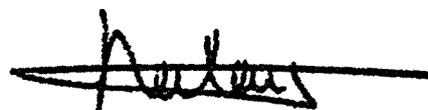
Le rapport est renvoyé en commission thématique Education

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche a demandé, à de multiples reprises depuis le débat budgétaire, que des éléments chiffrés précis, nous soient communiqués. Or à ce jour, rien ne nous a été transmis ni en commission thématique ni par courrier.

Dès lors, notre groupe juge, ne serait-ce que de manière purement arithmétique, que les modes de calcul induits par l'introduction des élèves des lycées privés ont des répercussions sur l'ensemble des lycéens franciliens et particulièrement pour les lycéens d'établissements publics.

En l'absence d'informations, notre groupe demande donc à ce que ce rapport soit renvoyé en commission afin que les décisions soient prises en pleine connaissance des dossiers et des chiffres en jeu.



Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

MOTION DE RENVOI

N° 000002.

COMMISSION PERMANENTE – 15 juin 2016

Rapport n° CP 16-201

Action sociale, Handicap & Familles

Attributions de subventions

Deuxième affectation pour 2016

Mise en œuvre du fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Motion de renvoi en commission

Le rapport est renvoyé en commission thématique Santé

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche considère que les 4 appels à projets dont il est fait état dans cette délibération devrait, au mieux, faire l'objet d'une présentation des grands principes dans le cadre d'un rapport cadre soumis et discuté en l'Assemblée plénière, ou faire l'objet d'un travail collaboratif en amont de sa présentation au sein de la commission thématique Santé.

Ni l'une ni l'autre n'ayant été réalisé, notre groupe demande son renvoi en commission afin que le conseil régional dispose de l'ensemble de ces informations avant d'affecter des subventions dans le cadre de nouveaux appels à projets.

Céline MALAISÉ

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

Commission permanente du 15 juin 2016

CP 16-201

Action sociale, handicap et familles

Attributions de subventions

Deuxième affectation pour 2016 mise en œuvre du fonds régional de solidarité et soutien aux familles

AMENDEMENT A L'ARTICLE 4

Annexe 5 - A la délibération :

Adoption du règlement d'intervention de l'appel à projets « soutien à l'aide alimentaire en Île-de-France »

Le troisièmement du paragraphe III- CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS, « Sur le fond : les sujets », est réécrit comme suit :

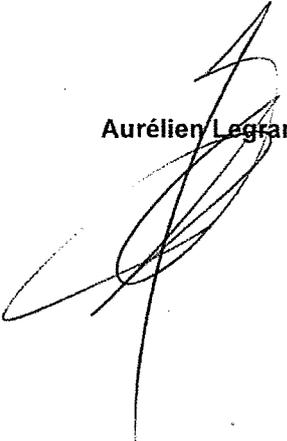
«

3 Améliorer la prise en charge globale des familles et des publics précaires *qui sont en situation régulière, avec une priorité aux sans-domicile fixe*, c'est-à-dire mieux intégrer l'aide alimentaire dans le parcours des personnes, en développant des partenariats innovants. L'idée ici est de renforcer les liens entre acteurs associatifs et/ou institutionnels dans le domaine de l'accompagnement global des personnes. »

Exposé des motifs :

L'arrivée continuelle de clandestins rendrait la gestion des banques alimentaires ingérables pour les sans domiciles fixes si l'accès était donné aux clandestins, d'autant plus que leur prise en charge est déjà gérée par des associations et projets dédiés. Elle ne doit donc pas peser sur ses banques alimentaires.

Aurélien Legrand



Commission permanente du 15 juin 2016

CP 16-201

Action sociale, handicap et familles

Attributions de subventions

Deuxième affectation pour 2016 mise en œuvre du fonds régional de solidarité et soutien aux familles

AMENDEMENT A L'ARTICLE 4

Annexe 5 - A la délibération :

Adoption du règlement d'intervention de l'appel à projets « soutien à l'aide alimentaire en Île-de-France »

Le quatrième du paragraphe « III- CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS, Sur le fond : les sujets », est réécrit comme suit :

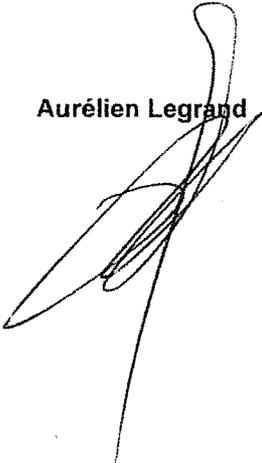
«

4 Lutter contre le gaspillage alimentaire sous diverses formes (partenariats, actions innovantes, etc.) et notamment à travers des projets expérimentaux avec les lycées *et les acteurs de la distribution alimentaire* . »

Exposé des motifs :

La grande distribution, les commerces alimentaires de détail (boutiques, marchés) sont des acteurs clefs de la destruction de denrées alimentaires non vendues. Il est nécessaire d'entamer avec eux des conventions endiguant ce phénomène de gaspillage massif afin d'en faire bénéficier les banques alimentaires, en soutenant les associations qui interviennent dans ce domaine.

Aurélien Legrand



COMMISSION PERMANENTE – 15 juin 2016

Rapport n° CP 16-218**AFFECTATION D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENTS POUR LA COTISATION AU
SYNDICAT MIXTE « PARIS METROPOLE » AU TITRE DE L'ANNEE 2016****Amendement**

L'article unique est ainsi rédigé :

« Article unique :

Décide d'attribuer 341 000 € au syndicat mixte d'étude Paris Métropole ~~au titre de la cotisation pour l'année 2016.~~

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 341 000 €, disponible sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 50 "Services communs", Programme HP50-008 "Stratégies métropolitaines et métropole francilienne" – Action 15000801 « Stratégies métropolitaines » du budget 2016, au bénéfice du syndicat mixte Paris Métropole au titre de la contribution de la Région à son fonctionnement pour l'année 2016. »

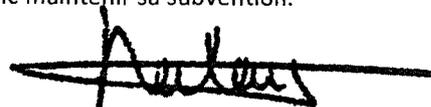
Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche considère que le syndicat d'études de Paris Métropole est lié aux débats et à la création de la Métropole du Grand Paris, à sa nouvelle organisation administrative.

La richesse de Paris Métropole est de pouvoir regrouper dans un même lieu les représentants de la Région, des départements, les EPCI, les EPT, les communes, et la MGP elle-même. Ce syndicat est, à ce jour, le seul espace où toutes ces entités politiques, qu'elles que soient leur sensibilité politique, peuvent se retrouver et organiser un débat sur la vision stratégique. Il apparaît donc nécessaire et hautement utile à l'heure où la présidente de notre Région réinterroge le devenir de la métropole.

Ce syndicat mixte d'étude permet d'appréhender la construction métropolitaine selon un périmètre ouvert en inscrivant au cœur de ce modèle le principe du polycentrisme et du respect de la diversité des territoires.

Cet outil est essentiel au paysage métropolitain ainsi qu'à la réflexion stratégique qu'il est indispensable de développer hors des lieux institutionnels figés. Le Conseil régional doit donc maintenir sa subvention.



Céline MALAÏSÉ

COMMISSION PERMANENTE
Du 15 juin 2016

Rapport n° CP 16-337
FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES
FRANCILIENNES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES
PAR LES INONDATIONS DE FIN MAI DEBUT JUIN 2016

AMENDEMENT

Le premier alinéa de l'article 4 de la délibération est modifié ainsi :

« Décide d'abonder **immédiatement** ce fonds d'une dotation d'un montant **minimum** de **10 000 000 €**. »

De même, la partie « Plafond et taux de la subvention régionale » de l'annexe à la délibération est modifiée ainsi :

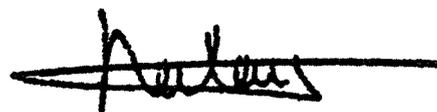
« Compte tenu des limites fixées par la réglementation, l'aide régionale peut atteindre un montant maximum d'environ **150 000 €** par l'application d'un taux de 70 % au montant des dépenses éligibles plafonné à **170 000 € HT**, calculé sur la base d'une estimation des travaux **et/ou des frais de fonctionnement**. »

Exposé des motifs :

Les premières estimations des dégâts liés aux inondations de ce mois de juin évoquent des sommes supérieures au milliard d'euros. Encore s'agit-il d'une estimation basse.

Avec 298 communes touchées en Ile-de-France, un seul million d'euros mobilisé par la Région se traduirait par une aide moyenne de 33 000€ par commune : une somme bien en dessous des moyens qui doivent être mobilisés pour une aide réellement efficace.

Il convient donc de relever significativement le montant du fonds d'urgence régional, de même que le plafond et le taux de subvention régionale.
Tel est l'objectif de cet amendement.



Céline MALAISE

COMMISSION PERMANENTE

Du 15 juin 2016

Rapport n° CP 16-337
FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES
FRANCILIENNES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES
PAR LES INONDATIONS DE FIN MAI DEBUT JUIN 2016

AMENDEMENT

L'article 4 de la délibération est complété par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Prévoit de réabonder ce fonds dans le cadre d'une commission permanente ultérieure, afin de soutenir les collectivités qui, en raison de la situation d'urgence, n'auraient pas eu le temps de procéder dès ce mois de juin à une évaluation précise de leurs dépenses liées à ces inondations ».

De la même façon, la rubrique « Dépenses éligibles » de l'annexe à la délibération est modifiée comme suit :

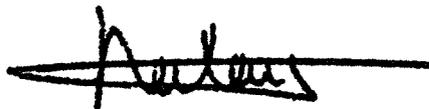
« Sont éligibles les dépenses engagées entre le 28 mai et le **1er septembre 2016**. »

Exposé des motifs :

Étant donnée la situation d'urgence, il convient, pour donner une réelle efficacité au fonds créé par la Région, de donner aux collectivités touchées des délais suffisamment larges pour évaluer leurs frais.

Ces délais doivent être pris en compte dans le règlement du fonds d'urgence. Ils doivent aussi être pris en compte par une seconde vague d'attribution d'aides, dans le cadre d'une commission permanente ultérieure.

C'est ce que propose cet amendement.



Céline MALAISE

COMMISSION PERMANENTE
Du 15 juin 2016

Rapport n° CP 16-337
FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES
FRANCIENNES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES
PAR LES INONDATIONS DE FIN MAI DEBUT JUIN 2016

AMENDEMENT

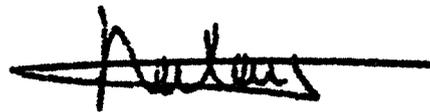
L'article 1 de la délibération est modifié comme suit :

« Décide la création du fonds régional d'urgence à destination des communes ou de leurs groupements, ~~particulièrement en zone rurale~~, touchés par les inondations intervenues entre fin mai et début juin 2016, pour les aider à faire face aux dépenses d'urgence rendues nécessaires par la situation de crise au moment de la crue et de ses conséquences immédiates ».

Exposé des motifs :

S'il convient d'aider dans le cadre de ce dispositif les communes de zone rurale, il convient également de ne pas exclure celles de la zone dense qui ont également été parfois durement touchées.

La formulation de l'article 1 doit donc refléter cette nécessité et cette réalité.



Céline MALAISE

COMMISSION PERMANENTE

Du 15 juin 2016

Rapport n° CP 16-337
FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES
FRANCILIENNES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES
PAR LES INONDATIONS DE FIN MAI DEBUT JUIN 2016

AMENDEMENT

L'article 2 de la délibération est modifié ainsi :

« Précise que ce fonds a pour vocation de participer aux dépenses d'urgence de façon aussi rapide que possible sans qu'il soit besoin que les communes ou leurs groupements attendent de percevoir les indemnités de leurs assurances ou les aides d'autres partenaires. L'aide régionale accordée au bénéficiaire est versée sous forme d'avances remboursables. Ces avances permettront à leur bénéficiaire de mobiliser rapidement les crédits nécessaires aux investissements et **aux frais de fonctionnement** exigés par la situation de crise. Les modalités de reversement et de transformation éventuelle en subvention de cette avance sont précisées dans le règlement d'intervention figurant en annexe de la présente délibération. »

Le règlement d'intervention annexé à la délibération intègre, dans sa partie « dépenses éligibles », la prise en compte des frais de fonctionnement supplémentaires pour les collectivités bénéficiaires du fonds d'urgence régional.

Exposé des motifs :

Si la gestion de la situation de crise créée par les inondations nécessite pour les communes touchées des dépenses en investissements imprévues, elle nécessite aussi des dépenses en fonctionnement supplémentaires, liées à la mobilisation exceptionnelle d'agents territoriaux ou encore à l'aide indispensable à des associations œuvrant notamment en matière sanitaire et sociale, elles aussi très mobilisées et que la Région se doit de soutenir.

Il est donc légitime de prendre en compte ces dépenses dans le cadre du fonds d'urgence créé par la Région.



Céline MALAISE

AMENDEMENT

N° 000008



Conseil régional

Commission Permanente du 15 juin 2016

Rapport CP 16-218
Affectation d'une autorisation d'engagement pour la cotisation
au syndicat mixte Paris métropole au titre de l'année 2016

Groupe socialiste et républicain

AMENDEMENT

Modifie l'article unique :

Le montant de la contribution à Paris Métropole pour 2016 est porté à 341 805 €.

Exposé des motifs :

Depuis sa création en 2009, Paris Métropole s'est imposé comme une scène politique innovante. Au sein du syndicat d'études se retrouvent tous les niveaux de collectivité : Conseil Régional, Ville de Paris, communes, intercommunalités, départements, etc.

C'est un lieu qui permet de fédérer ces collectivités quels que soient leur courant politique et leur nature. Son mode de gouvernance (chaque collectivité comptant pour un et la présidence tournante annuellement) garantit une capacité de convergence sur des sujets complexes. C'est un lieu assez unique dans l'organisation territoriale régionale dont les champs de réflexion dépassent les limites de la seule Métropole du Grand Paris. Son programme de travail 2016 est en phase avec les sujets que traite le Conseil Régional : laboratoire post loi NOTRe, rapports collectivités locales/Etat, participation citoyenne à la grande échelle, systèmes de péréquation. Le désengagement ainsi amorcé de la Région du financement de Paris Métropole, en mettant cette instance en difficulté, revient surtout à pénaliser les collectivités (48) de grande couronne non concernées par la Métropole du Grand Paris en les privant d'un espace nécessaire de dialogue et de concertation pour faire aboutir des visions partagées au profit des franciliens.

Aussi, il est proposé de maintenir le montant de la contribution 2016 conformément aux statuts du syndicat mixte Paris Métropole qui disposent que le mécanisme de calcul et le montant des cotisations payées par les membres statutaires sont votés chaque année par le Comité syndical sur proposition du Bureau. Le budget de Paris Métropole a lui même été voté le 8 avril 2016 en tenant compte d'une cotisation de la Région à hauteur de 341 805 €.

Carlos Da Silva

Rapport CP 16-215
Première affectation 2016 jeunesse, citoyenneté, vie associative

Groupe socialiste et républicain
Groupe RCDE

AMENDEMENT

Ajoute deux articles additionnels rédigés comme suit :

Article 4

Affecte à titre provisionnel une autorisation d'engagement de 7.000 € sur l'action « Manifestations de sensibilisation » du programme HP 40-002 (140 002) « Manifestations et actions de solidarité » du code fonctionnel 40 « Services communs » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2016, pour faire face aux dépenses prévisionnelles liées au fonctionnement du char de la Région dans le défilé 2015 de la marche des fiertés gays, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et inter sexes à Paris.

Article 5

S'assure que la Région, en tant que premier financeur public de la marche des fiertés gays, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et inter sexes, apparaisse systématiquement sur l'ensemble des objets de promotion des partenaires de cet événement.

Exposé des motifs :

La Marche des Fiertés gays, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et inter sexes de Paris est la plus grande manifestation politique de l'année sur cette thématique.

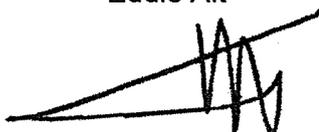
Depuis 2001, plus d'un demi-million de personnes défilent chaque année dans les rues de Paris lors de cette Marche dans une ambiance festive et revendicative. Cette manifestation est unique en son genre, en ce qu'elle mobilise massivement pour proposer un projet de société fondé sur l'égalité et le respect.

Pour contribuer à renforcer la volonté politique de la nouvelle majorité de lutter notamment contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, il est proposé d'affecter à titre provisionnel un montant d'autorisations d'engagement de 7.000 € pour faire face aux dépenses liées au fonctionnement du char de la Région dans le défilé 2016 de la Marche des fiertés gays, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et inter sexes à Paris.

Cette subvention permettra à la Région d'être identifiée comme un partenaire fiable et engagé sur ces questions auprès des nombreuses associations présentes et auprès des participants.

Plus généralement, l'investissement financier de la Région dans cet événement doit lui permettre d'être clairement identifiée comme un partenaire engagé et figurant comme tel sur l'ensemble des objets de promotion des organismes associés à cet événement.

Eddie Aït

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line on the left that curves upwards and then into a series of vertical and diagonal strokes.

Carlos Da Silva

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style that clearly reads "Carlos Da Silva".



Conseil régional

Commission permanente du 15 juin 2016

Rapport CP 16-200
Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale
culturelle pour les dispositifs

Groupe socialiste et républicain

AMENDEMENTModifie l'article 1 : affectations politique régionale du spectacle vivant

« Décide de participer, au titre du soutien aux réseaux culturels, aux musiques actuelles et amplifiées et aux manifestations de spectacle vivant, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 753 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion avec les bénéficiaires d'une convention conforme à la convention type approuvée par délibération CP 16-010 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **1 753 000 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

La subvention attribuée au RIF Réseau Ile-de-France (aide aux réseaux culturels franciliens) est portée à **125 000 €**.

Exposé des motifs :

Cette baisse de 25 000 € sur la subvention attribuée au RIF aurait de graves conséquences pour la pérennité et le développement des actions portées par ce réseau régional essentiel de mutualisation et d'accompagnement des réseaux départementaux et entre les structures adhérentes.

Le RIF rassemble une grande diversité d'acteurs et développe de multiples actions, de l'appui aux porteurs de projets à l'accompagnement de structures de musiques actuelles ou des campagnes de prévention notamment en direction des plus jeunes.

Cet amendement vise à rétablir le financement à 125 000 € pour cette structure ambitieuse pour l'action culturelle régionale.

Carlos Da Silva

Rapport CP 16-367
FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES FRANCILIENNES ET DE
LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR LES INONDATIONS DE FIN MAI DEBUT JUIN
2016

Groupe socialiste et républicain

AMENDEMENT

Modification de l'article 4

Remplacer « Décide d'abonder ce fonds d'une dotation d'un montant de 1 000 000 € », par
« Décide d'abonder ce fonds d'une dotation d'un montant de 20 millions d'Euros ».

Exposé des motifs :

L'Île-de-France a connu ces derniers jours des épisodes pluvieux exceptionnels entraînant des crues importantes et occasionnant de très nombreux dégâts pour nos concitoyens.

La mise en place d'un fonds d'urgence permettra de garantir aux sinistrés : communes, entreprises, exploitations agricoles et particuliers des actions de déblaiement et de reconstruction rapides sur des biens qui ne sont pas toujours assurables.

Mais un fonds doit être utile. Or, l'Exécutif propose de l'abonder à hauteur de 1 million d'Euros, quand le seul Conseil départemental de l'Essonne envisage d'abonder celui qu'il compte créer à hauteur de 2 ou 3 millions d'Euros.

Si l'on divise le montant prévu de 1 million d'Euros au nombre de communes touchées, elles ne percevraient de la Région que 3 355 Euros chacune, ce qui est évidemment très insuffisant.

La réponse régionale doit être à la hauteur des besoins, d'ores et déjà exprimés par les professionnels et les franciliens.

Carlos Da Silva





Conseil régional

Commission permanente du 8 juin 2016

Rapport CP 16-367
**FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES FRANCILIENNES ET DE
LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR LES INONDATIONS DE FIN MAI DEBUT JUIN
2016**

Groupe socialiste et républicain

AMENDEMENTModification le règlement d'intervention annexé à la délibération*L'amendement complète ainsi le paragraphe « Les bénéficiaires du fonds d'urgence »*

Les bénéficiaires du fonds d'urgence sont les communes ou leurs groupements, **les entreprises, les exploitations agricoles et les particuliers**, particulièrement en zone rurale, touchés par les inondations intervenues entre fin mai et début juin 2016.

Exposé des motifs :

L'Île-de-France a connu ces derniers jours des épisodes pluvieux exceptionnels entraînant des crues importantes et occasionnant de très nombreux dégâts pour nos concitoyens.

La mise en place d'un fonds d'urgence permettra de garantir aux sinistrés des actions de déblaiement et de reconstruction rapides sur des biens qui ne sont pas toujours assurables.

Le fonds créé par l'Exécutif ne concerne que les communes. Si cet engagement régional en faveur des communes est essentiel, nous devons également apporter notre soutien aux entreprises, aux exploitations agricoles et aux particuliers.

Carlos Da Silva

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport CP 16-367****Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai – début juin 2016**

Dans l'annexe à la délibération proposant le « Règlement du fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements, touchés par les inondations de fin mai-début juin 2016 », la partie Dépenses éligibles est complétée comme suit :

Les dépenses éligibles concernent l'achat d'équipements de gestion de crise (pompes, supprimeurs, groupes électrogènes, tractopelles...), les travaux de sécurisation ou de mise hors d'eau des bâtiments et équipements publics, **les analyses et travaux de dépollution nécessaires à la suite de l'inondation**. Ce fonds exclut la prise en charge des dommages de vétusté.

Sont éligibles les dépenses engagées entre le 28 mai et le 1er juillet 2016.

Exposé des motifs :

Nombre de communes font état de pollution post-inondations. C'est par exemple le cas de Nemours et à Palaiseau où sont mentionnées des pollutions aux hydrocarbures (issues des cuves des habitants) ou la nécessité de préserver les sols d'infiltrations pour protéger les eaux.

Ces pollutions, dangereuses pour la santé des Franciliennes et des Franciliens, ont déjà ou doivent faire l'objet de travaux de dépollution qui ne sont pas toujours pris en charge par les assurances. De même, il est souvent nécessaire de procéder à des analyses des sols pour en déceler les sources de pollution dues à la montée des eaux pour pouvoir agir en conséquence.

Cet amendement propose d'ouvrir ce rapport à ces deux actions indispensables à la santé des Franciliennes et des Franciliens.


Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Rapport CP 16-200
Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale culturelle
(deuxième affectation pour 2016)

AMENDEMENT
ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION :
FICHES PROJETS

Les montants attribués aux projets sont abondés de :

- 60 000 € pour Technopol – Techno Parade (dossier n°16000070)
- 25 000 € pour RIF Réseaux en Ile-de-France (dossier n°16000071)
- 5 000 € pour la Fédération des Arts de rue en Île-de-France (dossier n°16000080)
- 15 000 € pour le Groupe Vingt Théâtre (dossier n°16000081)
- 25 000 € pour Déambulation (dossier n°16000083)
- 30 000 € pour Coop de Rue et de Cirque (dossier n°16000085)

L'autorisation d'engagement affectée à l'article 1 est ajustée en conséquence.

Exposé des motifs :

La communication de la Région, notamment au moment du budget, laisse croire que la culture est une des priorités de l'exécutif.

En réalité, la politique régionale du spectacle vivant enregistre ici des baisses importantes, en particulier sur les projets cités plus haut. Cette décision aura un effet très négatif sur la création culturelle et les manifestations de spectacle vivant.

Refusant cette moindre ambition culturelle, nous proposons un rétablissement des montants affectés les années précédentes.



Mounir SATOURI

AMENDEMENT

N° 000015

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Rapport CP 16-215
Première affectation pour 2016 : Jeunesse, citoyenneté, vie associative

AMENDEMENT
ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION :
FICHE PROJET

Le montant attribué au projet d'organisation de la « Marche des fiertés » est abondé de 7000€.

Les sommes affectées dans la délibération sont ajustées en conséquence.

Exposé des motifs :

La somme de 7000€ correspond au montant nécessaire au financement d'un « char Région ».

En effet, contrairement aux années précédentes, le financement régional accordé pour la Marche des fiertés de 2016 n'intègre pas cet élément.

Le financement d'un char permet de réaffirmer de manière forte et visible l'engagement de la Région Île-de-France dans la lutte contre les discriminations envers les LGBT.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir SATOURI

COMMISSION PERMANENTE DU 15 JUIN 2016

RAPPORT N° CP 16-246

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DU SPORT EN ILE-DE-FRANCE ET AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT :

- SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS
- -ACCUEIL DE DELEGATIONS ETRANGERES
- ADOPTION D'UN NOUVEAU MODELE DE CONVENTION RELATIF A LA MESURE
« 100 000 STAGES POUR LES JEUNES FRANCILIENS »

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Un nouveau projet est ajouté à l'article 1 de la délibération **Programme HP 32-003 « Evénements sportifs »** afin que le conseil régional participe à hauteur de 80 000 € au financement d'animations mise en place par la mairie de Saint-Denis autour de l'EURO 2016.

En conséquence, l'autorisation d'engagement inscrite à l'article 1 de la délibération est portée à 425 000 € pour 23 projets.

EXPOSE DES MOTIFS :

L'EURO 2016 de football, qui se déroule du 10 juin au 10 juillet 2016, est un évènement festif et populaire qui mobilise de nombreux jeunes franciliennes et franciliens. Dans ce cadre, la Région ne pouvait être absente de cette mobilisation. À cet effet, il vous est proposé de participer à hauteur de 80 000 € au financement d'animations mise en place par la mairie de Saint-Denis autour de l'EURO. Le Stade de France accueille 7 matchs de cette compétition.

Le financement régional permettra également de soutenir des animations sportives et culturelles en lien avec l'évènement :

- Il s'agit de permettre l'organisation du forum « Balle au centre » où plus de 2 000 personnes sont attendues. Différents débats y seront ainsi organisés sur des grandes questions d'actualité du sport. Des intervenants spécialisés, des sportifs, journalistes et chercheurs participeront aux débats et échangeront avec les jeunes.
- L'organisation de différents tournois de football « jeunes » dont un tournoi de football mixte à 7 et un tournoi international féminin. Ces compétitions ont pour objectifs d'encourager le respect de l'adversaire et des règles et de favoriser la place des filles dans le sport,
- Street art autour du nouveau terrain synthétique de Saint-Denis réalisé à l'occasion de l'Euro
- Exposition « Foot sentimental » au musée d'art et d'histoire

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

L'annexe 1 à la délibération est complétée selon le modèle ci-joint.

EXPOSE DES MOTIFS :

Des agents de la collectivité, comme de nombreux franciliens, ont été touchés par les inondations de ces dernières semaines et doivent faire face à de nombreuses dépenses suite aux dégradations de leur logement.

Il est proposé, puisque nous examinons le dispositif d'octroi des prêts sociaux aux agents, de rajouter l'objet « catastrophes naturelles » pour le prêt « social » et le prêt « dépannage », et de modifier les modalités de prise en charge du « prêt dépannage » de façon à ce que, dans un cas comme dans l'autre, la prise en charge du coût financier par la Région soit totale pour les agents contractant des prêts consécutivement aux catastrophes naturelles dont ils sont victimes.

PRETS SOCIAUX

	OUVRANTS DROIT	DESIGNATION DE LA PRESTATION	OBJETS DU PRÊT	CONDITIONS D'ATTRIBUTION	CARACTERISTIQUES DES PRETS	MODALITES D'INTERVENTION
PRETS	Agents titulaires de la Région, stagiaires, contractuels de plus de 6 mois, agent non titulaire non permanent cumulant 6 mois de contrat	Prêt "Social", destiné à apporter un soutien rapide et adapté à l'agent qui fait face à une situation difficile urgente	Obsèques, divorce / séparation, soins de santé, matériel handicap, impayés fiscaux, bancaires, locatifs et/ou régularisation de charges, baisse de revenus avec attente d'indemnisation, difficultés exceptionnelles sur évaluation sociale, catastrophes naturelles.	<p>> un agent ne peut pas contracter deux prêts simultanément, sauf si l'un d'entre eux est un prêt "Social", et qu'il n'est pas endetté à plus de 45%.</p> <p>>les couples agents de la Région, ne pourront bénéficier que d'un seul prêt pour un même objet.</p>	<p>Prêt de 6 à 48 mois</p> <p>Prêt de 500 à 3 000 €</p> <p>Pas de frais de dossier</p>	Prise en charge totale du taux d'intérêt par la Région.
		Prêt "Dépannage", destiné à aider l'agent qui se retrouve dans une situation non prévue et/ou qui nécessite un apport de fonds ponctuel	Frais éducatifs (scolaires, études supérieures), soins de santé, matériel handicap, achat d'un véhicule, équipement électroménager et/ou informatique, caution logement, frais d'installation et/ou de déménagement, travaux de réparation et/ou d'amélioration de l'habitat, permis de conduire de l'agent ou de ses enfants à charge de - de 20 ans, catastrophes naturelles.		<p>Prêt de 6 à 72 mois</p> <p>Prêt de 500 à 8 000 €</p> <p>Pas de frais de dossier</p>	<p>Prise en charge partielle du taux d'intérêt par la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranches 1 à 3 : 90% - Tranches 4 à 6 : 60% - Tranches 7 à 9 : 30% <p>Pour les prêts faisant suite à une catastrophe naturelle, prise en charge totale du taux d'intérêt par la Région, quelle que soit la tranche de quotient familial régional de l'agent.</p>
		Prêt "Projet personnel", destiné à accompagner l'agent dans la réalisation d'un projet personnel	Départ en retraite, mariage / PACS, naissance / adoption, vacances		<p>Prêt de 6 à 60 mois</p> <p>Prêt de 500 à 5 000 €</p> <p>Pas de frais de dossier</p>	<p>Prise en charge partielle du taux d'intérêt par la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranches 1 à 3 : 80% - Tranches 4 à 6 : 50% - Tranches 7 à 9 : 20%
		Prêt "Restructuration du budget", destiné à racheter des prêts et crédits	Rachat de crédits et dettes, transformation de crédits revolving en prêts à taux et échéances fixes		<p>Prêt de 6 à 180 mois</p> <p>Prêt à partir de 1 000 €</p> <p>Frais de dossier = 1% du capital emprunté</p>	Prise en charge totale des frais de dossier par la Région.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 JUIN 2016

RAPPORT N° CP 16-238 PREMIERE ATTRIBUTION DES DOTATIONS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DES AIDES SOCIALES AUX LYCEENS

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Il est ajouté un article 9 à la délibération comme suit :

« Adopte la répartition relative aux dotations complémentaires au titre des dispositifs d'aide régionale à la demi-pension pré et post bac, aide régionale d'acquisition des manuels scolaires, et frais de concours, conformément aux modalités prévues et telles que figurant dans les annexes IX à XIII.

Affecte à ce titre une autorisation d'engagement totale de 193 655 euros disponible sur le chapitre 932 « enseignement », code fonctionnel « 28 » « autres services périscolaires et annexe » du budget 2016 comme suit :

- 28 422 euros pour le programme HP 28-004 (128004) « aides aux élèves de second cycle » action 12800403 « gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercice consommables »
- 64 233 euros sur le programme HP 28-004 (128004) « aides aux élèves de second cycle » action 12800401 « aide régionale à la demi-pension »
- 98 201 euros pour le programme HP 28-009 « aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées », action 12800901 « aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE
- 2 799 euros pour le programme HP 28-009 « aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées, action 12800903 « aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE ».

EXPOSE DES MOTIFS :

Vous avez entre les mains un amendement de l'exécutif visant à adopter les dotations complémentaires au titre des différents dispositifs d'aide sociale régionale versées aux lycées. Suite à une erreur matérielle, ces dotations n'ont pu être intégrées au rapport tel qu'il vous est présenté.

Afin de ne pas pénaliser les établissements concernés et au regard des délais de clôture de leur exercice comptable et de transmission aux autorités de contrôle, il est exceptionnellement proposé de les inscrire dans le présent rapport.

ANNEXE IX
AIDE RÉGIONALE MANUELS SCOLAIRES
AJUSTEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

LYCEES PUBLICS

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotations
R3677	0783213U	ERPD	HERIOT	Rue du Commandant Hériot	78120	LA BOISSIERE ECOLE	2 310 €
R3200	0911927A	LGT	MAURICE ELIOT	Rue de Provence	91860	EPINAY-SOUS-SENART	250 €
R3539	0930127H	LGT	GEORGES CLEMENCEAU	130 rue de Neuilly	93250	VILLEMOMBLE	8 153 €
R3644	0932073Y	LPO	PAUL ROBERT	2/4 rue du Château	93260	LES LILAS	5 608 €
R3515	0941474S	LPO	DARIUS MILHAUD	80 rue du Professeur Bergonie	94276	LE KREMLIN-BICETRE	7 494 €
R3215	0951937P	LPO	PAUL EMILE VICTOR	111 rue de Livilliers	95000	OSNY	4 607 €
					6	Établissements	28 422 €

ANNEXE X
AIDE RÉGIONALE A LA DEMI-PENSION PRE BAC
AJUSTEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

LYCEES PUBLICS

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotations
R3418	0750657G	LGT	MONTAIGNE	17 rue Auguste Comte	75006	PARIS 6EME	822 €
P0014642	0752701D	LPO	FRANCOIS TRUFFAUT	28 rue de Debelleye	75003	PARIS 3EME	12 000 €
R3459	0752846L	LP LYC METIER	ERIK SATIE	2 rue Durouchoux	75014	PARIS 14EME	3 220 €
R18229	0781898P	LGT	CHARLES DE GAULLE	10 rue Gustave Eiffel	78300	POISSY	886 €
R3669	0782539L	LGT	SAINT EXUPERY	8 rue Marcel Fouque	78201	MANTES LA JOLIE	4 846 €
R16853	0911962N	LPO	MARIE LAURENCIN	51 rue Paul Cézanne	91540	MENNECY	9 554 €
R3585	0921230M	LPO LYC METIER	LEONARD DE VINCI	4 avenue Georges Pompidou	92300	LEVALLOIS PERRET	3 054 €
					7	Établissements	34 382 €

ANNEXE XI
AIDE RÉGIONALE A LA DEMI-PENSION POST BAC
AJUSTEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

LYCEES PUBLICS

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotations
R3418	0750657G	LG	MONTAIGNE	17 rue auguste comte	75006	PARIS 06EME	258 €
R3416	0750658H	LG	SAINT LOUIS	44 boulevard saint michel	75006	PARIS 06EME	95 000 €
R3362	0754530S	LPO LYC METIER	MARTIN NADAUD	23 rue de la bidassoa	75020	PARIS 20EME	2 050 €
R3691	0781297L	LGT	LA PLAINE DE NEAUPHLE	3 place naguib mahfouz	78190	TRAPPES	707 €
R3585	0921230M	LPO LYC METIER	LEONARD DE VINCI	4 avenue georges pompidou	92300	LEVALLOIS-PERRET	186 €
					5	Établissements	98 201 €

ANNEXE XII
AIDE RÉGIONALE AUX FRAIS DE CONCOURS
AJUSTEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

LYCEES PUBLICS

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotations
R3336	0911251R	LGT	PARC DES LOGES	boulevard des champs elysées	91012	EVRY	2 799 €
					1	Établissement	2 799 €

ANNEXE XIII
AIDE RÉGIONALE A LA DEMI-PENSION PRE BAC
AJUSTEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

LYCEES PUBLICS

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotations
R3259	0770924L	LPO LYC METIER	JULES FERRY	4 rue Henri Dunant	77120	COULOMMIERS	17 006 €
R15275	0772229E	LGT	JEAN VILAR	83 avenue Salvador Allende	77100	MEAUX	5 108 €
R3260	0772311U	LPO LYC METIER	GEORGES CORMIER	6 rue des Templiers	77120	COULOMMIERS	7 737 €
					3	Établissements	29 851 €